

Philippe Poirrier

Volume 1 :

Mémoire de synthèse

L'histoire culturelle en France

Des politiques culturelles à l'approche historiographique

Mémoire pour le Diplôme d'habilitation à diriger des recherches

Sous la direction de M. le professeur Jean-François Sirinelli

Institut d'Etudes Politiques de Paris

Le 6 décembre 2004

Membres du jury :

M. Jean-Yves Mollier, Professeur, Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines

M. Pascal Ory, Professeur, Université de Paris I Panthéon Sorbonne

M. Dominique Poulot, Professeur, Université de Paris I Panthéon Sorbonne

M. Jean-François Sirinelli, Professeur, Institut d'études politiques de Paris

M. Philippe Urfalino, Directeur d'études, EHESS, Directeur de recherches, CNRS

M. Serge Wolikow, Professeur, Université de Bourgogne

Sommaire

Retour sur un parcours	p. 3
Politiques culturelles	p. 7
Retour sur notre thèse	p. 7
Rencontres d'Avignon	p. 17
Outil de travail : bibliographie	p. 21
Outil de travail : anthologies	p. 23
De l'Etat tutélaire à l'Etat partenaire	p. 28
Usages culturels du passé	p. 38
Autour de Saint Bernard	p. 38
De la statuaire publique aux commémorations	p. 42
Lucien Hérard : du militant au médiateur culturel	p. 45
Patrimoine et musées	p. 49
Historiographie : une histoire de l'histoire culturelle	p. 60
De l'histoire culturelle à l'histoire des sciences sociales	p. 71
De l'individuel au collectif	p. 73
De l'édition en SHS	p. 76
Une histoire du temps présent	p. 79
Pour une approche pluridisciplinaire	p. 83
Le rôle social de l'historien	p. 88
L'historien et la commande publique	p. 91
L'horizon de la synthèse	p. 98
Un métier : enseignant-chercheur	p. 102
Annexe 1 : liste des travaux dirigés	p. 105
Annexe 2 : liste des travaux et publications	p. 108

Retour sur un parcours

La présentation de ce dossier en vue de l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches est l'occasion de revenir sur un parcours de recherches, d'en préciser les attendus et d'inscrire, plus largement, une démarche individuelle au sein d'un paysage académique. Le versant « ego-histoire » de l'exercice présente — nous le savons bien — de réels dangers méthodologiques¹.

L'excès de rationalisation d'un itinéraire, qui doit beaucoup aux hasards de la vie, peut redoubler le risque, déjà grand, d'une perspective par trop égocentrique. Nous souhaitons surtout préciser, dans ce mémoire de synthèse, notre démarche scientifique, en mettant en perspective les travaux que nous avons menés depuis une quinzaine d'années, en tentant d'en restituer — le plus honnêtement possible — les modalités de réalisation et les cadres institutionnels au sein desquels ces recherches se sont déroulées².

Nous voudrions souligner combien cet itinéraire relève aussi d'une conception assumée d'un métier : celui d'enseignant-chercheur. Cette recherche ne peut être isolée d'une pratique enseignante, à laquelle nous sommes fortement attaché, et qui traduit à la fois une conception du rôle social de l'historien dans la cité, et une représentation de la place de l'Université au sein de la société française.

La volonté de faire de l'histoire notre métier — du moins sa concrétisation sous la forme d'un cursus scolaire *ad hoc* — est somme toute tardive. Une jeunesse passée dans une petite ville mono-industrielle jurassienne, des études secondaires couronnées par l'obtention en 1981 d'un baccalauréat de la série E (Mathématiques et techniques) au sein du lycée de la sous-préfecture voisine, puis une classe préparatoire scientifique intégrée à l'Institut de Chimie et Physique Industrielle de Lyon ne nous prédisposaient sans doute pas, à l'aube des années 80, à devenir enseignant-chercheur en histoire contemporaine. Certes, notre appétence pour l'histoire était ancienne, sensibilisée par notre mère qui enseignait la discipline au collège de ladite petite ville. Nous avons, en 1978, participé, au sein du Club Histoire du collège, à la mise en œuvre d'une exposition consacrée au tricentenaire du rattachement de la

¹ Nous tenons à remercier Claudine qui partage notre intérêt pour la vie culturelle et son histoire. Sans son soutien constant, cette recherche n'aurait pu aboutir.

² Voir les remarques méthodologiques de Pierre NORA (Dir.), *Essais d'Ego-histoire*, Paris, Gallimard, 1987.

Franche-Comté à la France. Ce fut l'occasion d'une première approche de la pratique historique, notamment lors de recherches menées aux archives municipales de Dole. Nous conservons aussi en souvenir les lectures des pages que l'Encyclopédie « Tout l'Univers » consacrait à l'histoire. Pendant longtemps, la représentation que nous avons retenue des principaux événements historiques est restée marquée par les illustrations et photographies proposées par cette encyclopédie. De même, nous étions un fidèle téléspectateur des émissions historiques, notamment dans le cadre des « Dossiers de l'écran ». Mais, il ne s'agissait pas d'en faire notre métier futur. Il faut rappeler que la conjoncture était alors très médiocre : en ce milieu des années 70, le nombre de postes ouverts au concours du Capes d'histoire-géographie était au plus bas, et cette configuration rendait pour le moins aléatoire l'idée d'en faire un débouché possible. Mes parents me déconseillèrent — le conseil était d'ailleurs impératif — d'envisager ce futur-là.

C'est donc après un détour que nous nous sommes inscrit en histoire à l'Université de Dijon en septembre 1982. Notre militantisme au sein du principal syndicat étudiant et notre élection au sein du conseil de l'UFR de Sciences humaines et du conseil d'administration de l'université contribuèrent à nous faire découvrir à la fois les arcanes du pouvoir universitaire et la subtilité des équilibres disciplinaires qui gouvernent une université polyvalente de province.

Les années de préparation aux concours se sont révélées décisives pour l'orientation que prirent nos recherches. A l'automne 1985, notre directeur de maîtrise, un médiéviste, nous a conseillé de mettre temporairement de côté un sujet de recherche consacré aux « Chartes de franchise du Comté de Bourgogne » pour nous consacrer exclusivement à la préparation du Capes d'histoire-géographie. Il estimait que l'augmentation sensible du nombre de postes était une chance à saisir, alors même que les prochaines élections législatives annonçaient un changement de majorité gouvernementale. Surveillant d'externat dans un collège afin de financer nos études, la réussite au concours restait le principal objectif afin de devenir enseignant dans le secondaire. L'obtention du Capes d'histoire-géographie à une place honorable nous permit d'éviter l'exil, alors bien général, dans une Académie plus septentrionale et d'effectuer notre année de stage pratique dans deux établissements dijonnais. Il fallait désormais envisager de satisfaire à l'appel de la patrie. Le Doyen Leguay avait accepté, non sans d'importantes réticences préalables, que nous effectuions, en 1988 et 1989, un service national civil au sein de la bibliothèque de section du Département d'histoire de

l'université de Bourgogne. La première année a été celle de la préparation et de l'obtention de l'agrégation d'histoire. Année essentielle, car le sujet d'histoire contemporaine intitulé « Histoire culturelle de l'Europe occidentale de 1919 à la fin des années cinquante : croyances et pratiques religieuses, idées et pratiques politiques, courants intellectuels et artistiques et leur relation avec les mentalités collectives » a été directement à l'origine du sujet de DEA que nous avons choisi l'année suivante. Dans un article publié par Pascal Ory dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, un programme de recherche était esquissé. L'histoire des politiques culturelles des collectivités locales était l'une des pistes indiquée³. La fréquentation du séminaire « Politiques et institutions culturelles de la France contemporaine », ouvert à la rentrée 1989 à l'Institut d'histoire du temps présent par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, allait nous permettre de nous insérer dans le cadre stimulant d'une recherche collective et a favorisé un dialogue amical avec une génération de collègues qui ont placé d'emblée leur recherche dans le cadre d'une histoire culturelle en construction⁴.

La fin de notre service national a correspondu à notre recrutement comme allocataire de recherche à l'université de Bourgogne. Des charges de cours, mais en histoire moderne, nous permettaient d'assumer une première expérience d'enseignement dans le supérieur⁵. L'année suivante, nous avons obtenu le statut d'allocataire-moniteur, ce qui nous a permis une meilleure insertion au sein de l'équipe des contemporanéistes. Pierre Lévêque a été, de 1990 à 1995, un directeur de thèse bienveillant. Marcel Vigreux, notre tuteur dans le cadre du CIES, a été d'un soutien constant, et nous a toujours prodigué de précieux conseils.

En septembre 1992, nous avons réintégré l'enseignement secondaire dans un poste au Lycée Hilaire-de-Chardonnet à Chalon-sur-Saône, puis de 1993 à 1996, au Lycée Prieur-de-la-Côte-d'Or à Auxonne. A Auxonne, petite ville de garnison sise à la frontière de la Bourgogne et de la Franche-Comté, nous avons été chargé de mettre en place une option « Histoire des arts », ce qui nous a permis de nouer un dialogue concret entre notre

³ Pascal ORY, L'Histoire culturelle de la France contemporaine, question et questionnement, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1987, n°16, p. 67-82.

⁴ Pour une présentation de ce séminaire : Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (Dir.), *Histoire des politiques et institutions culturelles en France depuis un demi-siècle (des années 1940 à nos jours)*, Paris, Ministère de la Culture, de la Communication, des grands travaux et du Bicentenaire-IHTP, 1990. Loïc Vadelorge a souligné le rôle de ce groupe de travail lors de son intervention au colloque « L'histoire culturelle du contemporain » qui s'est tenu en août 2004 au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle : « Quinze ans d'histoire des politiques culturelles : Etat, institutions, collectivités locales » (actes à paraître).

⁵ Voir notre évaluation du dispositif : Philippe POIRRIER, Le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, *Sources, Travaux historiques*, 1991, n° 26, p. 89.

enseignement et nos recherches en cours. Nous avons conservé des charges de cours à l'université de Dijon et à l'université de Nancy II (IUT documentation et information). La thèse a été soutenue en janvier 1996, et en septembre suivant, nous avons intégré le département d'histoire de l'université de Bourgogne en tant que maître de conférences d'histoire contemporaine. Serge Wolikow, qui avait succédé à Pierre Lévêque en 1991, et Annie Bleton-Ruget, maître de conférences d'histoire contemporaine, facilitèrent notre insertion au sein d'une équipe de contemporanéistes, bientôt profondément rajeunie, composée de deux professeurs et de cinq maîtres de conférences.

Politiques culturelles

1- Retour sur notre thèse

Notre thèse, soutenue en janvier 1996, était consacrée, dans un cadre monographique, à l'histoire de la politique culturelle de la municipalité de Dijon au XXe siècle⁶. L'histoire des politiques culturelles des collectivités locales mobilisait alors plusieurs jeunes chercheurs issus de sensibilités historiographiques diverses, mais qui trouvèrent dans le séminaire dirigé par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli à l'Institut d'histoire du temps présent un lieu de rencontre et de débats. Le cadre monographique permettait de saisir au plus près les mutations des sociétés culturelles locales. Ces recherches ont permis de nuancer l'idée longtemps dominante d'une politique culturelle exclusivement impulsée par l'Etat. Elles ouvrent sur des approches qui privilégient la question de l'articulation entre les différents acteurs publics⁷.

La politique culturelle d'une municipalité est l'une des clefs essentielles qui permettait d'appréhender les ruptures et continuités qui affectent le paysage culturel d'une capitale régionale. Comment cette politique s'était mise en place, s'était structurée progressivement en se dotant des outils administratifs et politiques nécessaires à son action ?

La formalisation d'un discours culturel municipal est nettement perceptible dans l'entre-deux-guerres. Au sortir de la Grande guerre, l'intervention de la municipalité dans les domaines artistiques s'inscrit dans un long héritage. Les principales institutions patrimoniales (bibliothèque et musées) sont issues de la Révolution française. Le théâtre lyrique, construit en 1828 en lieu et place de la Sainte-Chapelle, structure depuis plusieurs décennies la saison

⁶. Philippe POIRRIER, *Municipalité et culture au XXe siècle : des Beaux-Arts à la politique culturelle. L'intervention de la municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels. (1919-1995)*, Université de Bourgogne, thèse d'histoire, 1995, 1116 p.

⁷. Des propos d'étape — Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (Dir.), *Les politiques culturelles municipales. Eléments pour une approche historique*, Paris, Les Cahiers de l'IHTP, 1990 — aux premières thèses : Françoise TALIANO-DES GARETS, *La vie culturelle à Bordeaux : les Lettres et les Arts. 1945-1975.*, Université de Bordeaux III, thèse d'histoire, 1991 ; Sylvie RAB, *Culture et banlieue. Les politiques culturelles dans les municipalités de la Seine (1935-1939)*, Université de Paris VII-Denis Diderot, thèse d'histoire, 1994 ; Loïc VADELORGE, *Pour une histoire culturelle du local. Rouen 1919-1939*, Université de Paris IV-Sorbonne, thèse d'histoire, 1996 et Serge RENEAU, *Politiques et pratiques culturelles au Havre, 1944-1983*, IEP de Paris, thèse d'histoire, 2002.

culturelle autour de sa programmation à dominante lyrique. La commande publique plonge également ses racines au XIXe siècle et répond au calendrier des commémorations.

La nouveauté est liée à la formulation d'un discours cohérent qui place les arts au premier plan des interventions municipales. Prenant appui sur la foire gastronomique qu'il crée en 1921, Gaston-Gérard construit une véritable image urbaine en développant une habile propagande en France comme à l'étranger. Le slogan « Dijon ville d'art et capitale de la Gastronomie » s'impose durablement. Prenant acte de la faible industrialisation de la ville, le maire, véritable « animateur » de la vie culturelle locale, place les arts au service du rayonnement de la ville. Le tourisme — Gaston-Gérard inaugure d'ailleurs le premier portefeuille de Sous-secrétaire d'Etat au tourisme dans le cabinet Tardieu en 1931 — est au centre de cette problématique qui conçoit le soutien aux arts dans le cadre d'un plan de développement économique. Cette perspective n'exclut pas une visée identitaire régionale qui passe par un développement autocentré.

L'élection du socialiste Robert Jardillier en 1935 conduit à un infléchissement du discours. Sans estomper totalement la référence au rayonnement culturel de la ville, il prend en compte une fonction sociale nouvelle. A l'image de la politique impulsée à partir de 1936 par le gouvernement de Front populaire, il s'agit de démocratiser la culture en permettant au « peuple [...] qui en a été dépossédé de s'en rapprocher pour mieux en comprendre la valeur et l'origine ». Dans les deux cas, la forte personnalité du maire, son implication dans les domaines artistiques — Gaston-Gérard est critique et auteur de théâtre ; Robert Jardillier est musicien et musicologue — font que l'intervention de la municipalité dans les domaines artistiques est considérée du domaine réservé du premier magistrat de la cité.

Si le discours culturel s'affiche, les réalisations concrètes sont beaucoup plus modestes. Gaston-Gérard fait de la foire gastronomique un événement qui dépasse la simple mise en valeur des industries agro-alimentaires en organisant dans ce cadre des expositions et des soirées théâtrales ; réorganise et régleme l'aide aux associations artistiques ; crée en 1927 un prix littéraire de la ville de Dijon ; libère de l'espace pour les salles du Musée des Beaux-Arts en permettant le déménagement de l'Ecole des Beaux-Arts en 1923 et des collections archéologiques appartenant à la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, réinstallés dans le cadre du dortoir des bénédictins en 1933. La grande affaire reste cependant la gestion du théâtre municipal : sa fermeture en 1934 pour mener d'importants travaux de rénovation est

conçue comme une réponse à une crise financière latente. Sa mise en régie par les socialistes en octobre 1936 complète une première réforme — nouvelle direction, nouveau cahier des charges —, premier acte de la municipalité Jardillier dans les domaines artistiques. Liée à la philosophie du « socialisme municipal », l'opération permet aussi à la ville d'impulser un répertoire de qualité : *Les Noces de Figaro*, *Siegfried* ou encore *Lohengrin*. L'œuvre de Rameau, enfant de Dijon, est à l'honneur : création de *Castor et Pollux* et des *Fêtes d'Hébé*. Et pour répondre au discours de la démocratisation culturelle, des tarifs spéciaux sont mis en place pour des « soirées populaires » afin que le plus grand nombre puisse « s'offrir le régal d'une artistique et reposante représentation ». Une politique des prix est également appliquée au Musée des Beaux-Arts associée à des horaires permettant l'accès de tous. Surtout, en nommant, en 1938, Pierre Quarré, diplômé de l'Ecole du Louvre, au poste de conservateur adjoint, le maire engage la rénovation et la professionnalisation du musée. La création d'une bibliothèque populaire répond également à ce désir de démocratisation en offrant une structure de prêt que ne permettait pas la bibliothèque d'étude tournée vers la conservation et les besoins des lettrés et des étudiants. Quant à la création originale d'un poste d'Inspecteur du Vieux Dijon, elle matérialise la volonté municipale de conserver le patrimoine monumental de la cité et de répondre aux injonctions renouvelées depuis plusieurs années des sociétés savantes. Mais le temps manque pour ancrer dans une réalité plus durable le volontarisme affiché dans le discours. Dès 1938, les incertitudes liées à la situation internationale placent au premier plan les mesures de protection du patrimoine.

L'Etat brille par son absence : la bibliothèque et les musées fonctionnent avec les seuls subsides municipaux. De même, le Conservatoire n'est national que de nom. Seule, la Société des concerts du conservatoire, née en 1897 et relancée en 1920, reçoit une subvention annuelle de quelques milliers de francs, simple reconnaissance d'une société principale animatrice de la vie musicale de l'entre-deux-guerres. L'action de l'Etat se réduit dès lors à la parité du financement lors des procédures de classement des monuments historiques. En dehors de la tutelle municipale, l'enseignement artistique est assuré à l'Ecole nationale des Beaux-Arts qui connaît une situation financière des plus difficiles.

De juin 1940 à septembre 1944, Dijon est fortement marquée par la présence allemande. La vie culturelle est placée sous le contrôle de l'occupant. De plus, les forces d'occupation développent leur propre politique culturelle. Pendant ces années, la ville n'accorde pas une place particulière à la vie culturelle. La municipalité Bur s'oppose cependant au martèlement

d'éléments du monument aux morts. De même, le Conservateur du Musée des Beaux-Arts tente de protéger les statues condamnées par la loi sur la récupération des métaux ferreux. De 1945 à 1968, la municipalité du Chanoine Kir n'a pas véritablement développé une politique culturelle. Les discours soulignent régulièrement la nécessaire démocratisation culturelle et au souci de la jeunesse. La volonté politique semble bien absente. Le chanoine laisse ses prérogatives à l'adjoint chargé des Beaux-arts. En absence de service culturel et de véritable débat, la politique culturelle de la ville reste segmentée et se compose de l'addition des politiques menées par les responsables de la bibliothèque et des musées. Au-delà d'un modeste saupoudrage, quelques structures reçoivent des subventions plus importantes : le théâtre lyrique toujours sous le système de la concession, le Comité Bourgogne qui organise les fêtes de la vigne, les « Nuits de Bourgogne », festival de théâtre fondé par Michel Parent en 1954, et surtout l'Association Bourguignonne Culturelle.

Fondée en octobre 1945, l'ABC est issue d'une initiative de la direction dijonnaise des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire. Comptant 2000 adhérents en 1955, plus de 12000 dix ans plus tard, elle organise à la fin des années soixante plus de 1200 actions et touche près de 250000 personnes par an. La programmation est variée : théâtre, danse, musique, conférences. En plus de ces activités de prestige, l'ABC propose un cycle de conférences « Connaissance du Monde », des films pour la jeunesse, un cinéma d'essai, un ciné-club, une bibliothèque et une discothèque, un circuit revue, un club littéraire et un club photo, des visites à caractère technique et culturel, des cours de langue. L'ABC joue dès lors le rôle de diffuseur en s'autofinçant. L'ABC préconise la réalisation d'une structure type Maison de la Culture et propose à l'administration municipale trois projets successifs (1962, 1965 et 1968). Mais la philosophie générale de l'ABC ne correspond pas du tout aux conceptions développées par André Malraux. La faible volonté municipale a également compté dans l'échec des négociations menées en 1962-1963 avec l'Etat. A la suite de cet échec, dès 1964, le ministère des Affaires culturelles, en s'appuyant sur le Théâtre de Bourgogne installé à Pernand-Vergelesses en 1955 puis à Beaune en 1957, Troupe permanente nationale en 1960, choisit Chalon-sur-Saône comme lieu de la future Maison de la Culture. Les effets sont sensibles pour la vie culturelle dijonnaise : l'absence d'un équipement polyvalent se fait longtemps sentir ; l'implantation du Centre dramatique dans la capitale bourguignonne est retardée de plusieurs années. Par sa triple caractéristique d'association régionale, polyvalente, populaire et par son évolution hégémonique l'ABC a court-circuité le discours municipal sur la culture.

Quant à l'Etat, c'est son absence qui est toujours sensible : sans Centre Dramatique national ni Maison de la Culture, Dijon échappe aux bénéfices de la politique de décentralisation culturelle impulsée à partir de 1945. Comme dans bien des villes, le théâtre reste ici compris sous son acception lyrique. Structurée autour des soirées lyriques jusqu'au début des années soixante, la vie culturelle garde de profondes continuités avec celle de l'entre-deux-guerres. Une exception cependant : l'engagement financier de l'Etat dans le cadre de la rénovation du Musée des Beaux-Arts après 1945. L'intervention de la ville de Dijon reste inscrite dans le cadre traditionnel d'un simple soutien aux Beaux-Arts même si le milieu des années soixante voit un infléchissement certain dans la prise de conscience des élus.

A partir de la fin des années soixante, le monopole de fait de l'ABC sur une large part de la vie culturelle se trouve contesté. De plus, en 1976-1977 une crise sociale et financière fragilise l'association. La survie passe par la diminution du nombre des permanents et par une réduction des activités. Dès lors, l'émergence de nouveaux acteurs se fait contre l'Association Bourguignonne culturelle. En 1973, la création de Loisir-Action casse le monopole de diffusion. Dans le domaine théâtral, la décennie soixante-dix voit se multiplier les troupes amateurs. Mais surtout, à partir de 1974, le Théâtre de Bourgogne dirigé par Michel Humbert engage une politique d'implantation à Dijon. En 1980, le Nouveau Théâtre de Bourgogne s'installe définitivement dans la capitale bourguignonne. L'installation de la troupe, Centre Dramatique national depuis 1968, révolutionne le paysage théâtral local et entraîne la création de troupes amateurs dont certaines intégreront le réseau professionnel. Quant au lyrique, il poursuit sa programmation traditionnelle, s'appuie sur un public fidèle et connaît une certaine embellie au début des années quatre-vingt-dix. L'ABC cantonne dès lors sa programmation théâtrale à la reprise des tournées Karsenty qui connaissent jusqu'au début des années quatre-vingt-dix un certain succès. En 1988-1989, une nouvelle crise oppose la direction de l'ABC à la ville de Dijon. La municipalité conditionne sa subvention annuelle à la réforme de l'association. Finalement, l'équipe qui dirigeait l'association depuis 1945 se retire, l'ABC se donne une structure professionnalisée, obtient un fort soutien municipal. Pour la saison 1994-1995, l'ABC se voit attribuer le label de « Théâtre missionné » qui peut être compris comme l'intégration de sa politique au sein de l'orthodoxie ministérielle qui associe qualité de diffusion et soutien à la création contemporaine.

De même, à partir des années soixante-dix, l'université de Dijon s'engage dans une politique culturelle autonome. Dirigée par le philosophe Francis Jeanson, chargé de la préfiguration de la maison de la culture de Chalon-sur-Saône, la Commission des affaires culturelles et sociales de l'université décide de soutenir les initiatives des associations étudiantes tout en développant des actions spécifiques. Plusieurs de ces associations obtiennent au début des années quatre-vingt-un label professionnel et sont soutenues financièrement par les collectivités locales et le ministère de la culture : le Grenier de Bourgogne, la Chorale et l'Orchestre de chambre universitaire. Dans le même temps Serge Lemoine, enseignant d'histoire de l'art et conseiller régional à la Création artistique, permet, grâce à la formule du 1 %, l'implantation sur le campus d'œuvres monumentales d'artistes contemporains. Ce sont également des élèves de Serge Lemoine qui créent en 1978 l'association « le coin du miroir » qui organisent dans une librairie alternative du centre-ville des expositions d'artistes contemporains. En 1983, l'association désormais installée au lieu éponyme Le Consortium est reconnue par le ministère de la Culture comme Centre d'Art. Mais la réalisation la plus ambitieuse de la politique culturelle de l'Université est l'ouverture en 1983 d'un centre culturel : l'Athénéum. En 1994-1995, une crise financière fragilise l'institution et réduit ses ambitions de développement.

Désireuse de désenclaver le campus, l'université lance en 1983, en collaboration avec le Consortium, le CDN et les éditions Théâtrales, un festival ouvert aux mouvements artistiques contemporains. Ce Festival « Nouvelles scènes » s'affirme au plan national à partir de 1986. En 1989, une crise interne entraîne le départ de François le Pillouer qui dès l'année suivante fonde l'association Artemps et lance le festival « Théâtre en Mai » qui devient le lieu de rencontre annuel des jeunes compagnies françaises et européennes. Aussi, au début des années quatre-vingt-dix, « Théâtre en Mai », coproduit par Artemps, le Nouveau Théâtre de Bourgogne et l'ABC, conforte sa situation, devient indépendante du réseau universitaire, alors que « Nouvelles Scènes » recherche un second souffle. En 1994, la nomination, effective à l'automne 1996, de Dominique Pitoiset à la direction du CDN illustre à la fois le rôle joué par « Théâtre en Mai » dans la recomposition du paysage théâtral dijonnais et la prise en compte par les autorités de tutelle de l'émergence d'une nouvelle génération de metteurs en scène. L'émergence de ses nouveaux acteurs, porteurs de projets professionnels, contribue à la recomposition à la fois de la vie culturelle locale et des politiques culturelles des collectivités territoriales.

Les années soixante-dix sont marquées par un net infléchissement de la politique culturelle municipale. Normalien et agrégé de lettres, Robert Poujade, nouveau maire élu en 1971, considère la culture comme son domaine réservé. Cette prise en main est tempérée par une pratique libérale. C'est le maire lui-même qui prend les principales décisions au sein d'un exécutif municipal fortement centralisé. La rationalisation de l'administration municipale suscite en 1974 la création d'un service des affaires culturelles aux attributions essentiellement techniques. La mutation est également nette dans les discours : désormais la politique culturelle occupe une bonne place dans les programmes et les comptes-rendus de mandat. La date charnière est les municipales de 1977. En effet, le parti socialiste oppose à la municipalité sortante un véritable contre-programme. Mais, les changements se matérialisent tout d'abord dans l'évolution du budget qui amorce à partir des années soixante-dix une hausse sensible.

En 1989, la diffusion d'« un projet culturel pour Dijon » rédigé par Jean-François Bazin, adjoint chargé de la culture et des grands équipements, traduit une nette prise de conscience des enjeux de la politique culturelle municipale. En désaccord avec le maire, Jean-François Bazin est à l'origine d'un vaste débat public qui illustre la place désormais acquise par la culture dans la cité. Le mandat 1989-1995 se traduit par une nette montée en puissance qui se lit parfaitement dans l'évolution du budget des principales institutions culturelles de la ville. La montée en puissance très nette depuis 1989 doit se comprendre comme la prise de conscience politique d'une mise à niveau nécessaire pour une métropole régionale qui souhaite jouer son rôle dans le réseau urbain français voire européen.

Plusieurs points caractérisent cette politique culturelle municipale. Le poids du patrimoine : dès 1971, la revitalisation du centre ancien constitue l'une des priorités de Robert Poujade qui axe alors sa politique de communication sur la qualité de la vie. Cette politique passe par une mise en valeur du secteur sauvegardé et la création d'un secteur piétonnier. Dans le domaine du patrimoine artistique, les mutations sont également sensibles. Les musées modernisent à la fois leur présentation et leur service administratif. Le premier mandat de Robert Poujade est, pour le Musée des Beaux-arts, essentiellement consacré à l'installation en 1976 de la donation Granville qui complète un musée jusque-là bien pauvre pour le XXe siècle. La municipalité lance de plus la mise en chantier d'un projet de Musée d'art sacré, inauguré en 1980, et la revitalisation du Musée Perrin de Puycousin, propriété de la ville depuis 1935, et qui aboutit en 1985. Elargissant la perspective initiale construite autour de la

collection léguée par le folkloriste Perrin de Puycousin, il ouvre en 1994 toute une section d'ethnologie urbaine et, en 1995, un nouvel étage structuré autour de l'identité bourguignonne. De même, le Musée d'histoire naturelle et le musée archéologique connaissent à partir des années quatre-vingt de profondes mutations : rénovation des structures et des services, relance des services éducatifs, multiplication des expositions. La Bibliothèque municipale élargit également son réseau de lecture publique : cinq annexes de quartiers sont créées à partir de 1972. En revanche, le projet d'une nouvelle médiathèque envisagée à la fin des années quatre-vingt est abandonné en 1988 à un futur incertain.

Une politique libérale d'aide aux associations : la technique du saupoudrage est liée au « jeu du catalogue » qui suscite une offre inflationniste⁸. Une évolution est cependant à noter : au cours des années quatre-vingt, lorsque le paradigme de la démocratisation culturelle s'efface devant une politique d'image et de communication, la ville subventionne très largement les événements culturels à forte virtualité médiatique. Ainsi, les festivals « Nouvelles Scènes » et « Théâtre en Mai » bénéficieront des subsides municipaux. Cette politique libérale de soutien à la création et à la diffusion n'exclut pas des interventions directes. La ville lance en 1980 un festival de musique classique. De même à partir de 1974, le service culturel gère l'Estivade, animation qui repose sur les associations et qui vise à agrémenter les soirées de l'été dijonnais. De même, les Fêtes de la Vigne seront progressivement municipalisées et constituent un événement fort apprécié par la population.

Donner à Dijon les équipements culturels dignes d'une métropole, telle est l'ambition affichée par la municipalité à partir des années quatre-vingt : restructuration et modernisation des musées, inauguration du Conservatoire national de Région en 1983, rénovation du Théâtre du Parvis Saint-Jean qui accueille le CDN, création du théâtre des Feuillants utilisé par l'ABC à partir de 1993-1994, ouverture d'un espace rock (1995). L'équipement majeur reste le projet, lancé en 1989, d'un auditorium, initialement prévu pour l'horizon 1995, retardé pour des raisons techniques et financières. Ce retard n'est pas sans influencer sur le bon déroulement des projets annoncés : rénovation du Musée des Beaux-Arts — le musée dijonnais demeure l'un des derniers grands musées de province à réhabiliter — et de la Bibliothèque d'étude.

⁸. FRIEDBERG Erhard et URFALINO Philippe, *Le jeu du catalogue. Les contraintes de l'action culturelle dans les villes*, Paris, La Documentation française, 1984.

La seconde mutation majeure est matérialisée à partir de 1975 par une plus sensible intervention de L'Etat. La signature d'une charte culturelle en juillet 1975 entre Robert Poujade et Michel Guy permet de garantir un financement pluriannuel pour plusieurs opérations. Dès 1976-1977, la prudence financière de la ville réduit les ambitions de la charte. A partir de 1978, le renforcement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) donne à l'Etat un outil pour sa politique. En revanche, plus que les effets directs des lois de décentralisation, les acteurs culturels bénéficieront de la véritable révolution quantitative que représente le doublement du budget du ministère de la culture. De plus, la politique des financements croisés encouragée par le ministère conduit les acteurs à utiliser toute la gamme possible des subventions. L'Etat a de plus fortement aidé à l'émergence de la politique culturelle de l'université ainsi que la mise en place du Centre d'Art Le Consortium. Aussi le projet de l'Athénéum aboutit grâce aux efforts conjoints de la Direction du Développement Culturel et de la Région.

Collectivité territoriale jeune, la Région pèse de plus en plus sur la vie culturelle locale. Présidée par le socialiste Pierre Joxe, elle finance au début des années quatre-vingt en partie l'Athénéum, structure non souhaitée par la ville de Dijon. De plus, la Région dans le cadre des contrats de plan Etat-Région et du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) a respectivement aidé la rénovation du Muséum de Dijon et les musées dijonnais dans leur politique d'acquisition. L'élection en 1993 de Jean-François Bazin comme Président de la Région n'engage pas pour autant la mise en place d'une politique culturelle concertée avec la ville de Dijon. La Région participe aux financements croisés et à la recomposition du paysage culturel de la ville. Ceci étant, les masses financières en jeu laissent à la ville une très large prépondérance et la maîtrise des projets d'envergure. Quant au Département de la Côte-d'Or, son action à Dijon est très faible et se réduit à un léger saupoudrage extrêmement sélectif. Les lois de décentralisation lui ont transféré la gestion des Archives départementales qu'il finançait déjà pour la plus grande part. La tendance est certes bien à un gouvernement par la coopération, mais les règles du jeu reposent sur des acteurs aux poids bien inégaux. De fait, la ville est devenue l'acteur clef du marché de l'offre culturelle.

La politique culturelle de la ville de Dijon peut être considérée comme un exemple représentatif des capitales régionales françaises. Si la présence municipale est sensible dans le premier vingtième siècle, marquée par de fortes continuités avec le XIXe siècle, il faut attendre la fin des années soixante pour assister à la formalisation d'une véritable « politique

culturelle ». Les années soixante-dix et surtout les années quatre-vingt sont marquées par une forte montée en puissance qualitative et quantitative.

Dijon présente cependant quelques spécificités : la place essentielle de l'ABC qui pendant près de trente ans occupe une situation de monopole tout en restant relativement indépendante de la municipalité, la relative absence de l'Etat confortée par une volonté d'autonomie municipale assez nette à partir de la fin des années soixante-dix, le poids du secteur patrimonial, enfin une philosophie libérale non démentie depuis 1971. La tendance est depuis une décennie à l'homogénéisation par rapport aux politiques impulsées par les autres villes françaises.

Finalement, malgré les quelques inflexions récentes, la politique culturelle municipale s'inscrit dans le cadre d'un modèle pluri-décennal. Ce volontarisme municipal est à l'image d'une ville fortement marquée par l'héritage patrimonial. L'historien de l'art André Chastel voyait juste lorsqu'il évoquait l'identité culturelle de la capitale bourguignonne : « Dijon, il suffit de s'y promener, a un style : calme, confortable, avec un goût des choses bien en place et une certaine propension à la culture qui a fait aux dix-septième et dix-huitième siècle la gloire de son Académie⁹. »

Cette thèse est restée inédite, mais les principales conclusions de cette recherche ont été diffusées sous la forme d'articles généraux¹⁰ ou thématiques¹¹. Nous ne souhaitons pas nous enfermer dans le cadre monographique et nous avons estimé, dès le début de nos recherches,

⁹. CHASTEL (André), Des Italiens en Bourgogne, *Le Monde*, le 13 août 1980.

¹⁰ Le texte de soutenance a été publié : Municipalité et culture au XXe siècle : des Beaux-Arts à la politique culturelle, *Territoires contemporains. Bulletin de l'Institut d'Histoire Contemporaine de l'Université de Bourgogne*, 1997, n° 4, p. 55-64 ; repris dans *Annuaire des collectivités locales. L'année de la recherche sur l'administration locale en France*, Paris, Litec, 1997, p. 757-766. Les principales conclusions ont été publiées dans une revue britannique (Philippe POIRRIER, From the Fine Arts to a Cultural Policy. The example of a regional capital in France : Dijon 1919 to 1995, *The european journal of cultural policy*, 1996, n° 2, p. 341-358.), puis dans une traduction française : Philippe POIRRIER, La politique culturelle de la ville de Dijon de 1919 à 1995, *Les Annales de Bourgogne*, 1999, n° 1-2, p. 225-240. Un article de synthèse, initialement publié dans le principal quotidien local *Le Bien Public*, a été ensuite repris dans un ouvrage collectif destiné à un large public : Philippe POIRRIER, Le paysage culturel de l'agglomération dijonnaise : un siècle de mutations, dans *Dijon et la Côte d'Or. Un regard de l'Académie des sciences arts et belles-lettres sur le 20^e siècle*, Dijon, Editions du Bien Public, 2003, p. 164-166.

¹¹. Sur les musées : Philippe POIRRIER, Le Musée des Beaux-Arts de Dijon et la politique culturelle de la ville, dans Loïc VADELORGE (Dir.), *Les musées de province dans leur environnement*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1996. p. 65-78, Philippe POIRRIER, Les musées des Beaux-Arts, les villes et l'Etat. Des années trente aux années quatre-vingt, dans *L'art des collections. Bicentenaire du Musée des Beaux-Arts de Dijon*, Dijon, Musée des Beaux-Arts, 2000, p. 326-329. Sur le spectacle vivant : Philippe POIRRIER : Histoire du « Théâtre de Bourgogne ». Acte premier : sous le signe de Copeau (1955-1960), *Pays de Bourgogne*, juin 1995, n° 168, p. 1-6 ; Histoire du « Théâtre de Bourgogne », Acte II : à la recherche d'une maison de la culture. (1961-1971), *Pays de Bourgogne*, septembre 1995, n° 169, p. 1-6 ; Histoire du « Théâtre de Bourgogne ». Dernier acte : l'implantation dijonnaise. (1971-1995), *Pays de Bourgogne*, mars 1996. n° 171. p. 1-8.

que la comparaison avec d'autres configurations urbaines devait s'imposer¹². La journée d'études que nous avons co-organisée à l'Institut d'études politiques de Paris en 1994, dans le cadre du séminaire dirigé par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, répondait aussi à cette exigence méthodologique¹³. Dans le même esprit, nous avons publié plusieurs articles qui avaient l'ambition de proposer une première synthèse sur le sujet. Les revues qui accueillirent ces textes offraient l'opportunité de toucher des lectorats différents : les professionnels du monde des bibliothèques ; les praticiens des sciences sociales et les historiens du XXe siècle¹⁴.

Le sujet de notre thèse, et le choix d'un traitement à l'échelle d'un siècle, nous permettaient d'envisager de décliner de futures recherches, à la charnière de l'histoire politique, de l'histoire culturelle et de l'histoire urbaine, en évitant une spécialisation trop poussée que nous estimions préjudiciable à la pertinence de la pratique historique.

2- Rencontres d'Avignon

Notre travail sur les Rencontres d'Avignon visait à réouvrir le dossier des relations entre l'Etat et les collectivités locales. Les années soixante apparaissaient comme un moment charnière, ce que venaient de confirmer les approches socio-historiques développées par Philippe Urfalino et Vincent Dubois¹⁵. La méthode choisie sera double : une analyse sur « traces » du passé, complétée par une collecte de témoignages, restitués sous la forme de textes, auprès d'un échantillon d'acteurs de ces rencontres. La mobilisation des archives du Département des études et de la prospective du ministère de la Culture, et de la maison Jean Vilar ont permis de retrouver les procès-verbaux des Rencontres. Les archives privées de Sonia Debeauvais ont été particulièrement précieuses. Douze acteurs de ces Rencontres ont

¹². Philippe POIRRIER, Plaidoyer pour une approche historique des "politiques culturelles municipales" (1884 à nos jours), *Sources, Travaux Historiques*, 1990, n°21, p. 31-45.

¹³. Philippe POIRRIER, Serge RENEAU, Sylvie RAB et Loïc VADELORGE (Dir.), *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, La Documentation française-Comité d'Histoire du Ministère de la culture, 1995, 238 p.

¹⁴ Philippe POIRRIER : Les politiques culturelles municipales des années soixante à nos jours : essai de périodisation, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, n° 5. p. 8-15 ; Changements de paradigmes dans les politiques culturelles des villes, *Hermès*, 1996, n° 20, p. 85-91 ; L'histoire des politiques culturelles des villes, *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1997, n° 53, p. 129-146.

¹⁵ Philippe URFALINO, L'échec d'une contre-politique culturelle. La Fédération nationale des centres culturels communaux, 1960-1965, dans *L'art de la recherche. Essais en l'honneur de Raymonde Moulin*, Paris, La Documentation française, 1994, p. 367-392 et Vincent DUBOIS, Pour la culture contre l'Etat ? La Fédération nationale des centres culturels communaux au début des années soixante, dans *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture-La Documentation française, 1995, p. 51-82.

accepté de nous livrer leur témoignage : les responsables de l'organisation des Rencontres (Michel et Sonia Debeauvais), des élus locaux (Pierre Jacquier, Bernard Gilman, Jack Ralite et Jean Verpraet), des sociologues (Joffre Dumazedier et Maurice Imbert) et des responsables culturels (Augustin Girard, Jean Hurstel, Gabriel Monnet et Paul Piaux). La publication, issue de cette recherche commanditée par le Comité d'histoire du ministère de la Culture, se présente comme un triptyque : une introduction, les actes des rencontres et les témoignages écrits¹⁶.

Pendant six ans, de 1964 à 1970, Jean Vilar organise dans le cadre du festival d'Avignon des Rencontres sur les questions culturelles. Elles réunissent des élus, des administrateurs, des sociologues, des artistes et des militants. Jean Vilar souhaite engager une réflexion, non pas seulement sur le théâtre, mais sur la place de la culture dans la société contemporaine. L'ancien directeur du TNP n'oublie pas d'interroger les finalités sociales du développement culturel. Ces « Rencontres », organisées par Michel et Sonia Debeauvais, prennent alors la forme d'une confrontation d'expériences portées par des acteurs issus d'horizons divers.

Les thèmes choisis pour ces Rencontres témoignent des interrogations qui traversent alors le monde de la culture. En 1964, les premières Rencontres sont consacrées au « développement culturel ». Au cours des débats, le rôle de l'école est récurrent et le thème de l'année 1965 s'impose : « l'École et la culture ». En 1966, la question des politiques culturelles locales devient centrale sous le thème du « développement culturel régional ». L'année suivante, « la politique culturelle des villes » se fonde sur les expériences menées par sept villes françaises. En juillet-août 1968, dans le cadre d'un festival pris dans la tourmente, les Rencontres qui devaient être consacrées à l'étude de la politique culturelle de ces sept villes ne peuvent avoir lieu. Finalement les Rencontres, impossibles en 1968, se déroulent en mars 1969 grâce à l'accueil de la municipalité de Grenoble dirigée par Hubert Dubedout. En Avignon, le Festival organise cependant plusieurs ateliers thématiques ouverts au public, animés par des fidèles des Rencontres. En 1970, le retour officiel des Rencontres en Avignon se déroule dans un nouveau cadre organisationnel. C'est la Commission française pour l'UNESCO qui se charge de mettre en œuvre une réunion internationale sur « le développement culturel au niveau des collectivités locales ».

¹⁶. Philippe POIRRIER (présenté par), *La naissance des politiques culturelles et les « Rencontres d'Avignon »*

L'heure est à la multiplication des lieux et des moments de réflexion sur la légitimité d'une véritable politique culturelle. Avignon est incontestablement l'un des lieux où « mouvements d'éducation populaire, sociologie appliquée et idéologie modernisatrice ont cheminé de concert » (Jacques Ion). De Peuple et Culture aux commissions du Plan, de la cellule études et recherches du ministère des Affaires culturelles (SER) au Colloque de Bourges (2-4 novembre 1964) se retrouvent la plupart des fidèles des Rencontres d'Avignon. L'Etat est toujours représenté même si Emile Biasini échoue à donner un caractère officiel aux Rencontres.

L'impact de ces Rencontres doit être recherché à plusieurs niveaux. En premier lieu, les débats ont profondément marqué les acteurs. Les thèmes abordés témoignent d'une prise de conscience déjà très élaborée de la question des politiques culturelles locales de la part des élus présents. Cela étant, et même si ces élus demeurent peu nombreux, ils permettent une diffusion des résultats des premières expériences menées dans leur ville. Les débats et les pratiques sur le terrain s'enrichissent mutuellement. Bien plus, et contrairement aux Commissions du Plan et au Colloque de Bourges, la présence dans la continuité de ses élus constitue la singularité de ces Rencontres d'Avignon.

Les Rencontres constituent aussi un moment essentiel de la représentation que l'Etat se fait des politiques culturelles locales. Les enquêtes, menées sous l'impulsion du Service des études et recherches du ministère des Affaires culturelles, sur les politiques culturelles des collectivités locales ont en effet sensibilisé l'administration centrale du ministère des Affaires culturelles. A ce titre, elles ont joué un rôle central dans la connaissance de politiques qui seront bien vite considérées comme exemplaires (Annecy, Grenoble ou Rennes). Surtout, leur réalisation a suscité une forme de coopération entre l'Etat et les municipalités concernées. Au cours des années 70, cette collaboration entre ces villes et le ministère perdurera malgré un contexte politique plus difficile.

Ces rencontres sont aussi une caisse de résonance des débats en cours. En 1967, les rencontres sont consacrées aux politiques culturelles des villes : l'heure n'est déjà plus à un Etat tutélaire, capable de contrôler les collectivités locales. C'est cette année-là que Roger Planchon proclame au nom des créateurs : « nous voulons le pouvoir ». Ces débats en

(1964-1970), Paris, La Documentation française-Comité d'Histoire du Ministère de la culture, 1997, 576 p.

Avignon montrent également que les militants de l'éducation populaire n'ont pas totalement abandonné le terrain de la politique culturelle.

L'ouverture internationale, qui se confirme également au cours des années soixante-dix, trouve en Avignon une première concrétisation par le biais de la Commission française pour l'UNESCO. Au-delà de l'intérêt porté par l'organisation spécialisée des Nations-Unies, la stratégie du Service des études et recherches se révèle féconde. Alors même que le concept de développement culturel est vivement remis en cause par la sociologie critique française, il connaît au même moment une diffusion internationale remarquable et durable à travers l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. En retour, le Service des études et recherches du ministère français obtient une reconnaissance internationale, jamais démentie jusqu'à ce jour, pour l'ingéniosité et la pertinence de son expertise.

Si les Rencontres ont bien du mal à survivre à mai 1968, Avignon reste un forum de réflexion sur les politiques culturelles, notamment à l'échelle des collectivités locales. Depuis les années soixante-dix, la FNCCC, les associations d'élus et d'administrateurs, le parti socialiste et le parti communiste, certaines directions du ministère de la Culture perpétuent, sous la forme de journées d'étude, l'esprit des Rencontres.

Au-delà de la publication commentée des actes des Rencontres, cette recherche a été valorisée sous la forme de deux articles¹⁷ et d'une notice publiée dans le *Dictionnaire des politiques culturelles*¹⁸. De même, la Maison Jean Vilar a organisé une table ronde autour du volume, en marge du festival d'Avignon en juillet 1998, avec la participation de Joffre Dumazedier, Cherif Kazenadar, Gabriel Monnet, Paul Puaux, et Jack Ralite. Animée par Jean-Pierre Saez (Observatoire des politiques culturelles), cette table ronde nous a permis de dialoguer avec des acteurs de ces Rencontres, et de proposer nos conclusions à un plus large public que les seules spécialistes des politiques culturelles¹⁹.

¹⁷ Philippe POIRRIER, De l'expérience à l'exemplarité. Les élus locaux aux Rencontres d'Avignon (1964-1970), dans Vincent DUBOIS et Philippe POIRRIER, (Dir.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1998, p. 255-279 et Philippe POIRRIER, Jean Vilar and the "Avignon Encounters". The birth of cultural Policies, 1964-1970, *The International Journal of Cultural Policy*, 1998, n° 1, p. 75-97.

¹⁸ Philippe POIRRIER, Rencontres d'Avignon (1964-1970), dans Emmanuel de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 547-548.

¹⁹ Voir *Les Cahiers de la maison Jean Vilar*, juillet-septembre 1998, n° 67.

3- Outil de travail : Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles

En 1998, nous avons proposé au Comité d'histoire du ministère de la Culture la constitution d'une bibliographie de l'histoire des politiques culturelles. Notre intérêt pour la bibliographie, non pas comme « science auxiliaire » mais comme préalable à toute approche réflexive et à toute pratique de recherche, s'est trouvé renforcé à la suite de notre service national civil effectué au sein la bibliothèque de section du Département d'histoire de l'université de Bourgogne. La responsable de la bibliothèque, qui s'investissait de plus en plus dans ce qui deviendra le laboratoire d'informatique du département, nous laissa une grande liberté. Ces deux années, où nous fûmes chargé des commandes et du fonctionnement quotidien de la bibliothèque, renforcèrent incontestablement notre connaissance de la production historique contemporaine, et contribuèrent à nous faire comprendre toute l'importance de la bibliographie. Nous tentons, depuis, de faire partager cette conviction à nos étudiants dont le rapport à l'écrit — au livre surtout — est plus évanescent que jadis.

Cette pratique éditoriale, fortement chronophage, s'est faite rare au sein de la communauté historique française²⁰. A l'heure des bases de données informatiques et de la généralisation de l'Internet, l'exercice pouvait sembler désuet, voire inutile. L'expérience a cependant montré les avantages d'une mise en perspective problématisée, et confirmé l'attrait préservé d'un volume papier conçu comme un outil de travail à destination des chercheurs, des étudiants, et plus largement des acteurs des mondes de l'art de et de la culture. Cette bibliographie offre au lecteur, en fonction de ses attentes, la possibilité de mener une lecture historiographique²¹.

Plusieurs principes nous ont guidé dans nos choix. En premier lieu, il s'agissait de recenser tous les travaux à caractère scientifique portant sur l'histoire des politiques culturelles des pouvoirs publics en France. Une carte disciplinaire large – les sciences sociales dans une acception ouverte – a été privilégiée : droit, économie, histoire, histoire de l'art, science politique, sociologie... Ce décloisonnement disciplinaire était une nécessité pour apprécier un territoire de recherches largement partagé. Nous avons écarté toutes les références liées aux productions politiques, administratives, journalistiques et professionnelles. Pour ceux qui

²⁰. Deux exceptions : Dominique POULOT, *Bibliographie de l'histoire des musées de France*, Paris, CTHS, 1994 et Isabelle BACKOUCHE, *L'histoire urbaine en France (Moyen Age-XXe siècle). Guide bibliographique*, Paris, L'Harmattan, 1998.

souhaitaient retrouver cette littérature, le centre de documentation du Département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la Culture et de la Communication met à jour régulièrement sur Internet sa base bibliographique. Une double exception cependant : une rubrique était consacrée aux principaux essais et témoignages des acteurs. De même, nous avons considéré qu'il était utile de signaler, au sein d'une « littérature grise » très abondante, les rapports (publiés) commandités par les pouvoirs publics, ainsi que les bilans édités régulièrement par le ministère de la Culture.

La notion de politique culturelle a été comprise au sens le plus large : l'intervention volontariste des pouvoirs publics, de l'État et des collectivités territoriales, dans les domaines artistiques et culturels. Ce choix permettait de couvrir une chronologie longue même si les politiques publiques de la culture ne sont réellement formalisées que depuis les années 1960. Pour les entrées par domaine culturel, n'ont été retenues que les références qui abordent la question des politiques publiques dans les secteurs d'intervention considérés. L'ambition d'exhaustivité n'est, on le sait bien, qu'un horizon théorique, peu susceptible d'être atteint. Les travaux universitaires, mémoires de maîtrise et de DEA notamment, sont difficiles à répertorier. Aussi, faire une bibliographie est un exercice qui demande une grande modestie et suscite de nombreux scrupules²².

L'introduction, qui ouvre cette bibliographie, a été l'occasion de faire une mise au point historiographique sur l'histoire des politiques culturelles ; de souligner le rôle pionnier des sciences sociales ; d'analyser la prise en compte de ces questions par les historiens ; de pointer les principaux champs de recherches ouverts, et de signaler les secteurs encore en friche²³. Ce travail a servi de socle à une prestation orale proposée, en novembre 1998, à la réunion annuelle de l'association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le bulletin de l'association conserve la trace écrite de cette journée organisée par Jean-François Sirinelli, avec la participation de Michel Leymarie et de Christophe Charle²⁴.

²¹ Voir, par exemple, l'usage de ladite bibliographie par Jean-Yves MOLLIER, *L'historien et la ville*, dans François LOYER (Dir.), *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*, Paris, Fayard, 2001, p. 49-62.

²² Philippe POIRRIER, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France XIXe-XXe siècle*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1999, 221 p.

²³ Philippe POIRRIER, *L'histoire des politiques culturelles : un territoire pour l'historien*, dans *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France XIXe-XXe siècle*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1999, p. 7-30.

²⁴ Philippe POIRRIER, *L'histoire des politiques culturelles*, *Bulletin d'information de l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche*, automne 1999, n° 19, p. 21-24.

Cette bibliographie, diffusée par La Documentation française, est aujourd'hui librement téléchargeable, en format Pdf, sur le site du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication. L'Internet permet ainsi une très large diffusion, notamment auprès des étudiants, de cet outil de travail²⁵. Une nouvelle bibliographie, plus synthétique — elle ne comporte que 300 numéros — mais actualisée, a été publiée, en 2001, en « annexe » du *Dictionnaire des politiques culturelles*²⁶.

4- Outil de travail : Anthologies des politiques culturelles

Ce travail bibliographique a ensuite été complété par la publication de deux anthologies. Elaborées dans la même séquence chronologique, en 2001 et 2002, elles ont procédé d'ambitions et de conceptions assez différentes.

La première anthologie, publiée en 2001 comme « annexe » du *Dictionnaire des politiques culturelles*²⁷, proposait de restituer l'évolution des politiques culturelles à travers les nombreuses, et récurrentes, polémiques qui secouent l'espace public à ce sujet. Depuis la création du ministère des Affaires culturelles à l'aube de la V^e République, la politique culturelle est régulièrement au centre de débats et de polémiques qui rencontrent des échos, plus ou moins larges, au sein de l'espace public. Ce « débat toujours recommencé » (Vincent Dubois²⁸) mobilise des agents sociaux qui occupent des situations diverses : artistes et intellectuels, responsables (ou anciens responsables) de l'administration du ministère de la Culture, chercheurs en sciences sociales, hommes politiques enfin. Ces polémiques récurrentes révèlent un double enjeu : l'existence même d'un ministère chargé des Affaires culturelles et la légitimité d'une intervention publique pour la culture. Nous avons, en 1996, esquissé une brève histoire de ces débats dans la notice « ministère de la culture » du *Dictionnaire des intellectuels français*²⁹.

²⁵ <http://www.culture.gouv.fr/culture/min/comite-histoire/bibliographie/biblio.htm>

²⁶ Philippe POIRRIER, Bibliographie indicative, dans Emmanuel de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, 648-651

²⁷ Geneviève GENTIL et Philippe POIRRIER, La politique culturelle en débat. Quelques références, dans Emmanuel de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 627-647.

²⁸ DUBOIS Vincent, Politiques culturelles : un débat toujours recommencé, dans DEMORAND Nicolas et JALLON Hugues (Dir.), *L'année des débats. La suite dans les idées 2000-2001*, Paris, La Découverte-France Culture, 2000, p. 207-212. Voir aussi : DUBOIS Vincent, Politiques culturelles et polémiques médiatiques, *Politix*, décembre 1993, n° 24, p. 5-19.

²⁹ Philippe POIRRIER, Débats sur le ministère de la culture. 1987-1993, dans Michel WINOCK et Jacques JULLIARD (Dir.), *Dictionnaire des Intellectuels français.*, Paris, Seuil, 1996, p. 787-790. [Version actualisée dans l'édition de 2002, p. 954-958].

Cette anthologie de trente-deux textes, réalisée avec le soutien logistique de Geneviève Gentil, proposait d'évoquer ces débats sur la politique culturelle de l'État à partir d'un choix — forcément sélectif — de textes qui relevaient de l'essai et du débat politique. La couverture chronologique témoignait du déplacement des principaux enjeux : la dénonciation de l'absence d'une politique culturelle, centrale dans le livre de Jeanne Laurent (1955), laisse progressivement la place à des débats sur la forme qu'elle doit prendre. L'échec du rattachement de l'Éducation populaire au ministère des Affaires culturelles suscite la désillusion des militants, avant même que le souffle de mai ne colore les analyses des contemporains. Les années soixante-dix confortent les premiers acquis de la sociologie de la culture : les perspectives critiques de Pierre Bourdieu (1964) s'imposent face à l'empirisme et la prospective privilégiés par Joffre Dumazedier (1964). Les infléchissements engagés par Jacques Duhamel (1972) rencontrent la « culture au pluriel » de Michel de Certeau (1974). La fin de la décennie voit l'affirmation des industries culturelles, analysée par Augustin Girard (1978), et une politique culturelle stigmatisée par Pierre Emmanuel (1980) pour sa faiblesse.

Le volontarisme de la politique culturelle engagée à partir de 1981 par François Mitterrand et Jack Lang soulève de vives polémiques. La volonté d'ouvrir le champ culturel reconnu par les pouvoirs publics est dénoncée comme une « défaite de la pensée » (Alain Finkielkraut, 1987). Mais la charge la plus vive contre « L'État culturel » (Marc Fumaroli, 1991) a lieu au tournant des années 90, et contribue à structurer ensuite le débat entre défenseurs de « l'Exception culturelle » (Jacques Rigaud, 1996) et contempteurs de l'intervention publique rangés sous le signe du libéralisme. La thématique de la « refondation » de la politique culturelle conduit à clarifier les enjeux et à proposer un devenir à l'intervention publique³⁰.

Une nouvelle version augmentée, précédée d'une large introduction, sera publiée, courant 2005, sous la forme d'un volume indépendant.

Plus ambitieuse a été la réalisation du volume *Les politiques culturelles en France*, publié en 2002, qui s'inscrivait dans la collection « Retour aux textes » de la Documentation française. Conformément à l'esprit de la collection « Retour aux textes », le corpus mis à la disposition du lecteur — 160 textes — repose sur un choix de textes dont la nature relève de plusieurs catégories : des textes législatifs et réglementaires, des discours et écrits de

³⁰ Dans la même conjoncture historiographique, l'historien britannique Jeremy Ahearne a publié une anthologie en langue anglaise : Jeremy AHEARNE, *French Cultural Policy Debates. A Reader*. London-New-York,

responsables de l'action publique, des rapports administratifs. Le texte législatif est principalement perçu comme un reflet, à chaque époque et moment, des rapports de force et des sensibilités. Il informe, et contribue à produire, les principales évolutions administratives. Nous avons choisi de publier les lois qui nous semblaient les plus significatives quant au sens des politiques culturelles. C'est le secteur du patrimoine qui a connu le premier un encadrement législatif particulièrement dense. En parallèle, les prises de position des responsables politiques — des présidents de la République aux ministres de la culture, — offrent la possibilité de mieux comprendre les mises en agenda des politiques publiques. Elles témoignent, par-delà les continuités administratives et institutionnelles, du volontarisme politique, et permettent de saisir ce qui motive et légitime l'intervention publique. Il s'agissait en proposant notamment des textes qui relevaient de la prise de position politique de dépasser la seule histoire administrative, qui relève souvent de l'histoire officielle. Le soutien de Jean-Pierre Rioux, membre du Comité d'orientation de la collection, et de Geneviève Gentil, secrétaire général du Comité d'histoire du ministère de la Culture, ont contribué à convaincre le responsable de la collection — le conseiller d'Etat et professeur de droit constitutionnel Didier Maus — et la direction de la Documentation française du bien fondé de nos choix³¹.

Au total, c'est une approche résolument historienne que nous avons souhaité privilégier. Par-delà la nature des textes proposés, il s'agissait avant tout de faire comprendre les ruptures et continuités qui affectent depuis 1959 la politique publique de la culture. C'est l'analyse de « la volonté politique » qui a guidé nos choix, et non la seule construction progressive d'un « service public culturel »³².

Cet ouvrage a choisi une présentation chronologique des textes fondamentaux des politiques culturelles. L'index permet cependant une lecture transversale, au gré des politiques sectorielles — du patrimoine au spectacle vivant —, même si la mise en évidence de ces dernières n'a pas été notre objectif premier. Il s'agit, avant tout, de comprendre les fondements et la cohérence des politiques publiques de la culture, telle qu'elles se déploient depuis le

Routledge, 2002. Voir notre note de lecture publiée dans la revue américaine *Contemporary French Civilization*, winter 2003, n° 1, p. 176-177.

³¹ Voir l'avant-propos du volume, signé par Sophie Moati et Didier Maus, où les deux signataires évoquent leur « tendance naturelle » à « une lecture plus administrative ou juridique ».

³² Culture et service public, *Actualité Juridique Droit Administratif*, 20 septembre 2000, 160 p. Plusieurs manuels de droit public sont consacrés aux politiques culturelles : André-Hubert MESNARD, *Droit et politique de la culture*, Paris, PUF, 1990 ; Jean-Marie PONTIER, Jean-Claude RICCI et Jacques BOUDON, *Droit de la culture*, Paris, Dalloz, 1990 ; Pierre-Laurent FRIER, *Droit du patrimoine culturel*, Paris, PUF, 1997.

moment fondateur de la Révolution française. Cependant, l'essentiel du corpus concerne la période ouverte par la création, en 1959, d'un ministère des Affaires culturelles, confié à André Malraux. Aussi, l'ouvrage s'inscrit parfaitement dans une collection qui vise à rendre compte des évolutions des problèmes de société, des politiques publiques ou des conditions de la vie internationale depuis 1945.

Une première partie, qui couvre une longue période de 1789 à 1959, signale combien le ministère des affaires culturelles « invente » une politique publique qui peut déjà s'appuyer sur un large corpus théorique et législatif, et sur des institutions prestigieuses, souvent nées à l'aube du XIXe siècle. A ce titre, la décennie révolutionnaire offre un condensé des principaux enjeux : une politique impulsée par l'Etat au service de la régénération de la société, l'invention du « patrimoine national », la question de la liberté de la création.

A l'aval, nous avons choisi de rendre compte des évolutions en cours jusqu'à la mise sous presse de ce volume. Nous assumons ce choix même si la sélection des textes s'avère plus délicate. Aussi, le lecteur peut lire plusieurs textes — lois et discours — qui témoignent de l'actualité la plus récente. Soulignons que la fin de la législature a vu aboutir toute une série de textes législatifs qui sont le résultat d'une réflexion quelquefois ancienne, et qui étaient attendus par les acteurs des mondes de l'art et de la culture.

Ce volume s'articule essentiellement autour de la politique culturelle de l'Etat, impulsée dans le cadre d'un ministère spécifique. Nous n'ignorons pas que d'autres structures ministérielles — du ministère de l'éducation nationale au ministère des affaires étrangères — contribuent aussi à l'intervention de l'Etat dans les domaines artistiques et culturels. Un seul volume n'aurait sans doute pas suffi à rendre compte de cette pluralité d'intervention. Il n'en reste pas moins vrai que le ministère de la Culture joue un rôle essentiel et structurant dans la conception et la mise en œuvre de la politique publique de la culture. Pour autant, l'Etat culturel n'a pas en France le poids que veulent lui accorder ses détracteurs. Même pendant l'embellie des années Lang, la forte mobilisation des collectivités locales conduit à nuancer la seule présence de l'Etat. Aussi, depuis quarante ans, la politique culturelle n'a été que très rarement une véritable priorité gouvernementale. Son affirmation, loin de prendre la forme d'un Etat-Léviathan, relève plutôt d'un « bricolage moderne », et d'un ajustement, plus ou

moins réussi, avec les attentes d'une société démocratique plongée dans la culture de masse³³. L'Etat culturel — la notion a été utilisée comme clef polémique par Marc Fumaroli — est le produit d'une sédimentation historique. Cette longue et hésitante montée en puissance ne peut guère être assimilée à un encadrement totalitaire des mondes de l'art et de la culture. Le combat pour le 1 % du budget de l'Etat qui s'impose à partir du début des années soixante-dix jusqu'à faire figure vingt ans plus tard d'horizon politique traduit plutôt une faiblesse budgétaire et un bricolage administratif permanents.

De même, cet ouvrage n'avait pas l'ambition de cerner le rôle des collectivités locales, essentiel surtout depuis la fin des années soixante-dix du XXe siècle. Cette question n'était cependant pas totalement ignorée, mais trouve sa place dans ce volume par l'intermédiaire de textes qui signalent la montée en puissance, puis la généralisation, des partenariats entre l'Etat et les collectivités locales. De plus, cette affirmation des collectivités locales n'est pas synonyme d'un retrait de l'Etat. Les années 80 ont sans doute vu l'apogée d'une politique nationale, orientée par un ministère bénéficiant d'un budget renforcé, et d'une légitimité accrue au sein des structures gouvernementales. Par ailleurs, et au-delà de son rôle juridique et réglementaire, l'Etat a construit dans la longue durée un cadre de l'action publique culturelle qui fait référence à la fois pour les collectivités locales et les professionnels des secteurs culturels. Le contexte décentralisateur des années 80 — plus que les rares transferts de compétences culturelles accordées par le législateur — a cependant indéniablement renforcé la surface politique des collectivités locales. L'essentiel est ici le passage d'un Etat-tutélaire, fort sélectif dans ses soutiens et garant d'une vision nationale, à un Etat-partenaire qui encourage et institutionnalise peu à peu les formes du partenariat.

Ce volume voulait, non pas seulement, permettre une plongée rétrospective, mais offrir une base de réflexions pour aborder les enjeux qui guettent aujourd'hui le modèle français de la politique culturelle. La mondialisation, le primat de l'économie de marché, la construction européenne sont autant de défis pour un modèle d'action publique, longtemps jacobin, fortement institutionnalisé, et fondé initialement sur la volonté de démocratiser une culture savante clairement définie. La culture ne se décrète pas, elle se construit, se vit et se réinvente dans une pluralité de pratiques sociales. La légitimité d'une politique publique de la culture

³³ Jean-Pierre RIOUX, L'Etat culturel depuis la Libération. Remarques sur un bricolage moderne, *Le Débat*, mai-août 1992, n° 70, p. 60-65.

n'est pas posée à jamais : elle relève d'un travail de définition permanent auquel participent les responsables politiques, les acteurs des mondes de la culture et les citoyens.

5-De l'Etat tutélaire à l'Etat partenaire

A la suite de notre thèse, nous avons souhaité, par des recherches personnelles, mais aussi sous la forme de l'animation de recherches collectives, approfondir la question de l'articulation entre les politiques culturelles de l'Etat et celles des collectivités locales.

Ces recherches collectives, mises en œuvre avec Vincent Dubois puis Jean-Pierre Rioux, se sont inscrites dans les activités du Comité d'histoire du ministère de la Culture. Elles se sont traduites par l'organisation et l'animation de séminaires et de colloques. Un soin particulier a ensuite été porté aux publications issues de ces recherches qui ont mobilisé notre énergie de 1996 à 1999.

Le moment des « chartes culturelles », au milieu des années soixante, a fait l'objet de recherches spécifiques, en partie publiées³⁴. Pendant la décennie Malraux, l'Etat ne voit dans les collectivités locales que de simples relais à contrôler. Au début des années 70, la logique du partenariat s'esquisse progressivement : l'Etat tutélaire s'estompe alors que les villes se dotent de véritables politiques culturelles et que le ministère construit ses échelons déconcentrés (DRAC). Ce partenariat se généralise au début des années 80.

La politique de contractualisation, esquissée par le ministère Duhamel, se concrétise avec la signature de « chartes culturelles » à partir de 1975. Ce dispositif traduit une inflexion majeure dans les modes de relations entre l'Etat et les collectivités locales. Mobiliser les élus (et les budgets) locaux par la concertation, casser les clivages sectoriels, affirmer le caractère global d'une politique culturelle et mener une programmation budgétaire pluriannuelle sont les principaux objectifs recherchés. Michel Guy fait de cette procédure une priorité politique. Pour la première fois, la logique sectorielle est remise en cause. Le choix des collectivités

³⁴ Philippe POIRRIER, Chartes culturelles et conventions de développement culturel, dans Emmanuel de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 116-118 ; Philippe POIRRIER, Politiques culturelles et territoires : la contractualisation à l'épreuve. Les relations entre la ville de Dijon et l'Etat, des années soixante-dix à nos jours, dans Annie BLETON-RUGET, Benoît CARITEY et Françoise FORTUNET (Dir.), *Producteurs de territoires. Conjonctures, acteurs, institutions, XIXe-XXe siècles*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2003, p. 114-132.

locales privilégie des villes déjà engagées dans une politique culturelle volontariste ou acceptant de saisir l'opportunité de la charte. Les premières chartes signées — Grenoble (20 mai 1975), Bordeaux (23 mai 1975), Strasbourg (12 juin 1975), Dijon (9 juillet 1975), Angers (17 juillet 1975), Marseille (18 juillet 1975), Toulouse (30 juillet 1975) et Lyon (14 novembre 1975) — visent ainsi à conforter les équipements culturels de métropoles d'équilibre. Dès 1976, les chartes sont moins coûteuses, plus diversifiées dans leur programme et mieux reliées aux politiques sectorielles du ministère. Si on excepte Reims et La Rochelle, elles seront signées avec des cantons, des Départements, des Régions et des Syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux.

L'innovation administrative réside moins dans l'impact réel de ces vingt-sept chartes sur les collectivités locales que dans la prise en compte par l'administration centrale d'une politique de partenariat qui transcende les seules logiques sectorielles. En 1979, l'Etat met fin à cette procédure de contractualisation pour des raisons essentiellement financières. L'Etat peine à assumer les engagements des premières signatures. De surcroît, Françoise Giroud, qui succède à Michel Guy en août 1976, ne souhaite pas poursuivre une politique pas toujours bien vécue par les directions sectorielles du ministère. Cependant, l'innovation administrative ne sera pas oubliée : la procédure sera reprise au début des années 80 sous la forme des « conventions de développement culturel ».

Cette recherche sur les chartes culturelles s'est appuyée sur une étude des textes contractuels signés entre le ministère et les collectivités locales, des archives du cabinet des ministres de la Culture et des différentes directions centrales et sur des archives orales constituées à la suite d'une campagne menée par le Comité d'histoire du ministère de la Culture. Un texte final, qui synthétise les conclusions de cette recherche, sera présenté dans le cadre d'une journée d'études, consacrée à Michel Guy, en 2005.

Nous avons également proposé une première synthèse permettant de rendre compte, à l'échelle de la Ve République, de ce passage de l'Etat tutélaire à l'Etat partenaire³⁵.

³⁵ Philippe POIRRIER : Les territoires des affaires culturelles. Le développement du partenariat entre l'Etat et les villes, 1959-1999, *Revue historique*, 1999, n° 612, p. 859-880 et Le développement du partenariat entre l'Etat et les villes, dans *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La Documentation française, 2000, p. 65-89.

La politique culturelle française reste le plus souvent perçue comme une politique caractérisée par une forte présence de l'Etat. L'existence et les origines monarchiques d'un ministère de la Culture, le poids des grands travaux présidentiels, la diffusion d'une « culture nationale » et l'hégémonie parisienne dans la vie et l'économie culturelle nationales confortent cette lecture dominante. En réalité, le moteur de l'action culturelle repose sur un subtil agencement — variable dans le temps — des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

En créant un ministère des Affaires culturelles, la République gaullienne conforte le rôle prépondérant de l'Etat. Ce rôle central s'inscrit au sein du mode de fonctionnement du système politico-administratif français. Trois principes complémentaires fondent en effet la présence de l'Etat central : seule la coordination centrale peut initier une politique publique ; seul l'Etat possède la capacité d'arbitrer entre l'intérêt général et les intérêts particuliers ; seule la raison centrale peut orienter l'action de la société civile locale en faisant prévaloir le bon sens contre l'approximation, l'impéritie ou le népotisme. Les relations entre l'administration et la société politique locale sont dès lors fermement bornées par l'intervention de l'Etat à travers les préfets. Un triple pouvoir de contrôle, d'arbitrage entre collectivités et groupes sociaux, d'expertise technique pèse sur l'autonomie des collectivités locales. Le jeune ministère des Affaires culturelles n'échappe pas à ce cadre général.

Cet Etat impartial se doit de donner les principales impulsions. De plus, il doit assumer des actions exemplaires tout en contrôlant des collectivités locales jugées peu aptes à incarner de manière autonome cette politique culturelle. Dans les domaines artistiques et culturels, la prégnance administrative de l'Etat est renforcée par une représentation dominante qui disqualifie les prétentions culturelles de la province. Le succès de la formule malracienne, « ce mot hideux de province », en porte témoignage. La genèse de cette hiérarchie culturelle est ancienne : elle puise ses racines dans la construction de l'Etat moderne et ce clivage, territorial et social, constamment retravaillé, appartient au sens commun.

Cette centralité de l'Etat n'implique pas une vision totalement jacobine. Les établissements de la décentralisation théâtrale, hérités de la IV^e République, témoignent de l'existence de relations entre l'Etat et les collectivités locales. Au sein même de l'administration centrale du ministère des Affaires culturelles, le Service des Etudes et des Recherches, organisme né en 1963 et issu de la planification, est davantage ouvert aux réalités locales. Les liens tissés — en

Avignon notamment — entre Augustin Girard, chef du SER, et quelques élus pionniers permettent de sensibiliser les responsables de l'administration du ministère de la Culture aux réalités des sociétés culturelles urbaines. En retour, le SER plaide pour une planification des politiques culturelles locales et contribue à forger des outils d'analyse budgétaire au service des élus. La démarche se veut à la fois pédagogique et prospective.

La toute puissance de l'Etat doit cependant être relativisée. En premier lieu, la politique culturelle demeure fragile. La décennie Malraux s'achève certes par la pérennité de la structure ministérielle, mais cette victoire ne doit pas masquer le bricolage administratif et la forte dose de militantisme qui caractérisent l'action de l'entourage du ministre. Pour notre propos, l'essentiel demeure la faible territorialisation du ministère des Affaires culturelles. A l'échelle locale, l'Etat fait figure d'absent. Le contrôle technique des grands établissements culturels (musées, conservatoires, bibliothèques...) conduit à une rhétorique paternaliste de peu d'efficacité compte tenu de la rareté des transferts financiers. Aussi, la politique culturelle de l'Etat reste fondamentalement marquée par le poids des institutions culturelles parisiennes même si les archives départementales et les bibliothèques centrales de prêt affirment localement la présence de l'Etat. Quant au réseau de la décentralisation théâtrale, conforté au début des années 60, il demeure perçu comme un réseau essentiellement national.

Les collectivités locales — essentiellement les villes — n'ont cependant pas attendu la manne étatique pour intervenir dans les domaines artistiques et culturels. Depuis le XIXe siècle, elles financent seules les principaux établissements culturels et soutiennent les associations culturelles locales. La sociologie des élites locales explique pour une large part le maintien de politiques des Beaux-Arts. Les associations d'éducation populaire, largement autonomes des pouvoirs locaux, assurent néanmoins une animation culturelle colorée de militantisme.

La présence de l'Etat est également fragilisée par la faiblesse de ses échelons déconcentrés. En 1963, la création des Comités régionaux des affaires culturelles (CRAC) traduit un réel infléchissement, de même que cinq ans plus tard, la nomination des premiers directeurs régionaux des Affaires culturelles (DRAC). Mais, l'impact sur le terrain de ses premières mesures de déconcentration n'est pas toujours perceptible une décennie plus tard. Paradoxalement, les fonctionnaires d'Etat présents sur la scène locale sont issus des corps du patrimoine, demeurent le plus souvent au cœur du fonctionnement des réseaux académiques,

et privilégient une approche culturelle assez éloignée des perspectives nouvelles qu'incarne le ministère des Affaires culturelles.

Cette politique de rupture avec les Beaux-Arts se dote certes d'un « instrument » avec les maisons de la culture. L'objectif affiché est territorial, mais l'essentiel est de matérialiser l'action culturelle défendue par le ministère. Surtout, les maisons de la culture inventent une forme de partenariat entre l'Etat et les villes. La formule de co-gestion — parité du financement entre l'Etat et la ville à l'investissement comme au fonctionnement — présente des avantages pour les deux parties. La parité est d'abord un choix politique étatique permettant d'assurer la liberté du directeur de la maison de la culture. Pour les villes, la clef de financement est particulièrement attractive pour celles qui souhaitent se doter d'un équipement culturel. La plupart des salles de spectacle datent du siècle précédent — des théâtres à l'italienne conformes aux sociabilités bourgeoises — et plusieurs villes voient dans les maisons de la culture l'opportunité de moderniser leurs équipements. Les difficultés proviennent de la formule de gestion qui doit permettre d'assurer la liberté de l'équipe artistique. La formule se heurte vite aux réalités locales. Dès le milieu de la décennie, des situations de crise ouverte témoignent des difficultés de ce partenariat vécu par certains élus comme une perte de contrôle et une atteinte à la démocratie municipale. Mai 68 déstabilisera la plupart des établissements. Mais par leur caractère d'exemplarité, et les débats qu'elles ont suscités, ces quelques maisons de la culture ont joué un rôle non négligeable dans la prise de conscience des questions culturelles par les villes.

Le ministère Duhamel (1971-1973) se traduit par une unification et une rationalisation de l'administration centrale et une lente mise en place des services extérieurs (DRAC). Le souhait de l'interministérialité s'incarne dans le Fonds d'intervention culturelle et un partenariat mené avec la DATAR. Les villes nouvelles et les villes moyennes apparaissent comme des territoires privilégiés. Dès décembre 1971, Jacques Duhamel évoque au Sénat l'idée de « véritables contrats » qui pourraient se conclure entre les communes et le ministère afin de rationaliser les relations entre l'Etat et les villes. Cette idée de partenariat — présente également dans le rapport de la Commission des affaires culturelles du VI^e Plan — traduit une nouvelle perception des rapports entre l'Etat et les villes. Pour la première fois, le ministre des Affaires culturelles, député-maire d'une ville moyenne (Dole) et responsable d'un groupe pivot de la majorité gouvernementale, envisage d'engager l'Etat culturel vers un

partenariat avec les collectivités locales. Le ministre, soucieux de la bonne marche du ministère, n'éclipse pas l' élu local.

La parenthèse Druon refermée, Michel Guy s'inscrit avec volontarisme dans la perspective ouverte par le ministre Duhamel. Le dispositif des Chartes culturelles traduit cette volonté de construire de nouveaux modes de relations entre l'Etat et les villes. Cette politique pragmatique, menée par le cabinet du ministre, concerne vingt-sept collectivités locales, des métropoles d'équilibre essentiellement. L'innovation administrative réside moins dans l'impact réel de ces quelques chartes que dans la prise en compte par l'administration centrale d'une politique de partenariat qui transcende les seules logiques sectorielles. Dès 1976, la procédure est fragilisée, puis abandonnée, pour des raisons essentiellement financières.

Parallèlement, le SER continue de sensibiliser les municipalités aux vertus d'une politique culturelle planifiée. Les enquêtes sur le terrain local — la collaboration avec Grenoble, Annecy et Yerres perdue — conduisent à l'élaboration d'outils d'analyse et de guides au service des élus et des acteurs de la vie culturelle locale. La création, en mai 1979, d'une mission de développement culturel (MDC) confirme la volonté de renforcer la coordination horizontale du ministère. Pour autant, la faiblesse des moyens attribuée à cette mission souligne les limites de la volonté politique.

Ce partenariat Etat-collectivités locales naît pourtant dans une période où l'Etat est en tant que tel fortement remis en cause. Le climat intellectuel de l'après-68, coloré par les groupuscules gauchistes, se caractérise par un anti-étatisme largement partagé. L'échec politique de la « nouvelle société », après le départ de Jacques Chaban-Delmas en juillet 1972, est d'ailleurs perçu comme un retour à un Etat conservateur. Au plan de la recherche, les approches des sociologues sont majoritairement placées sous le signe althusserien des « appareils idéologiques d'Etat ». Les approches marxistes n'ont pas le monopole de la critique étatique. Pierre Emmanuel, poète chrétien et personnaliste, dénonce, dans une annexe personnelle au Rapport de la Commission des Affaires culturelles du VIe Plan, un « Etat monstre froid » et stigmatise un « appareil bureaucratique vivant en parasite du projet social qu'il est chargé de mettre en œuvre et de contrôler ».

L'évolution du paysage politique national est également pour beaucoup dans les nouvelles problématiques qui structurent les politiques culturelles locales dès la fin des années soixante. Jusqu'alors, seul le PCF possédait un discours théorique cohérent, reformulé en 1966 lors du

comité central d'Argenteuil : la culture « trésor accumulé des créations humaines » doit être partagée par tous. Par cette doctrine, le parti communiste privilégie fortement l'acte créateur. La nouvelle stratégie communiste vise également à s'ouvrir en direction des classes moyennes salariées et les professions intellectuelles. De fait, le comité central d'Argenteuil officialise des pratiques antérieures menées dans quelques municipalités communistes de la banlieue parisienne comme Nanterre, Saint-Denis et Aubervilliers. Il s'agit aussi pour le parti communiste de conserver une hégémonie culturelle à gauche alors même que le parti socialiste développe un discours alternatif. Le désengagement de l'Etat et sa politique sont fermement mis en cause.

Le nouveau Parti socialiste issu du congrès d'Epinau se dote d'un projet culturel, d'un secrétariat national à l'action culturelle (1973) et lance une réflexion sur le rôle des municipalités. Dans ce cadre, ce sont les élus réunis dans la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR) qui jouent ensuite le rôle principal. Le projet culturel socialiste demeure attaché à l'idéologie associative et aux vertus de la démocratie locale. Les élections municipales de 1977 concrétisent l'irruption des politiques culturelles locales sur l'agenda politique. De surcroît, les nouvelles élites municipales sont souvent issues des associations et des milieux de l'action culturelle³⁶.

Cette indéniable politisation est contemporaine de la structuration du culturel dans les organigrammes municipaux. Amorcée dès les années soixante dans certaines villes, l'institutionnalisation se généralise : la création de délégations culturelles confiées à des adjoints, de commissions spécialisées et de services techniques confirme la réalité de ce secteur d'intervention municipale. A la veille de l'arrivée de la gauche au pouvoir, le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales est une réalité encore incertaine. La fragilité de la politique culturelle de l'Etat — au plan politique comme au plan budgétaire — contraste avec la montée en puissance des politiques culturelles des collectivités locales. L'Etat a su néanmoins nouer un dialogue avec quelques collectivités pionnières qui en retour ont bénéficié du label et des financements étatiques.

³⁶ Dossier réouvert dans Philippe POIRRIER, *Les projets culturels et leurs réalisations : le cas du PS français*, dans Serge WOLIKOW et Jean VIGREUX (Dir.), *Les siècles des socialismes*, Dijon, IHC, 2005 (à paraître).

L'arrivée de la gauche au pouvoir conduit à un repositionnement des principaux acteurs des politiques culturelles publiques. La rencontre d'une politique étatique volontariste et de politiques locales dotées de moyens considérables, d'une véritable cohérence d'ensemble et gérées par des services professionnalisés explique l'embellie culturelle qui caractérise la décennie 80. Les collectivités locales deviennent des acteurs des politiques publiques à part entière. Si la décentralisation culturelle se résume à peu de choses à l'aune du seul critère juridique du transfert des compétences, le contexte général a renforcé le poids des élus dans leur relation avec l'Etat. Pourtant, la majorité des élus ne souhaitent pas que l'Etat abandonne ses prérogatives et se désengage financièrement alors même que le secteur culturel des collectivités locales se renforce progressivement.

L'action publique culturelle fonctionne dès lors comme un « système de coopération » (Guy Saez). L'espace des politiques culturelles devient un espace polycentrique. L'Etat, qui peut s'appuyer sur des services déconcentrés renforcés, préconise la coopération entre les différents acteurs publics. Les « conventions de développement culturel » sont le principal outil de cette contractualisation. Les formules contractuelles se sont multipliées au cours des années 90 : conventions cinéma (à partir de 1989), conventions de villes arts plastiques (1991), contrats locaux pour l'enseignement artistique (1993). De même, les Bibliothèques municipales à vocation régionale s'inscrivent, à partir de 1992, dans une logique de coopération négociée. Cette contractualisation sectorielle est depuis le milieu des années 80 accompagnée par la multiplication des procédures contractuelles interministérielles. Depuis 1988, la *Politique de la ville* a pris le relais des conventions de développement social de quartier (DSQ) lancées dès décembre 1981. Cette contractualisation se double de la volonté étatique de sensibiliser les collectivités locales à l'évaluation de leur politique culturelle. En 1989, la création de l'Observatoire des politiques culturelles, initiée par le Département des études et de la prospective du ministère et l'Université des sciences sociales de Grenoble, traduit cet objectif. Ce souci de l'évaluation, qui traverse à la même époque tout le spectre des politiques publiques et devient avec le Rapport Viveret (1989) une méthode pour contribuer à la rénovation du service public et à la modernisation de l'Etat, sera maintenu avec continuité.

De leur côté, les collectivités locales ont compris que la politique culturelle pouvait être un atout dans une politique d'image et de développement économique. Elles ont mené des stratégies de coopération, différentes d'une collectivité à l'autre, adaptées à leur projet territorial et ont su saisir les opportunités offertes par l'Etat. Les résultats sont divers selon les

échelons considérés — les régions ont plus de mal à se situer que les départements et surtout les villes — et selon les secteurs culturels. Les institutions patrimoniales, au passé souvent prestigieux, offrent par exemple des situations contrastées. Plus problématique dans le secteur du patrimoine monumental, fortement marqué par des logiques régaliennes et jacobines, la territorialisation s'affirme davantage dans le secteur des bibliothèques, des musées et des archives. Dans tous les cas, la présence de professionnels — le plus souvent formés par l'Etat — est un paramètre fondamental.

Le modèle incitation nationale/décisions locales, proposé par Anne-Marie Bertrand pour comprendre la modernisation des bibliothèques municipales, est particulièrement stimulant³⁷. L'acceptation progressive du jeu territorial par les professionnels de ce secteur s'est avérée particulièrement déterminante. La décentralisation a également permis d'accélérer le développement et la modernisation des bibliothèques municipales et des archives départementales. Cette territorialisation n'est d'ailleurs pas synonyme d'un retrait de l'Etat et les acteurs — en particulier les professionnels des secteurs considérés — restent attachés au pouvoir d'inspection, d'expertise, et de réglementation de celui-ci.

Cependant, le bon fonctionnement de ce partenariat est remis en cause par l'attitude de l'Etat alors même que les dépenses culturelles des collectivités locales enregistrent une décline. Au début des années 90, la faible croissance du budget culturel de l'Etat, le poids croissant des grands travaux parisiens qui affecte le budget de fonctionnement du ministère, la pratique des « collectifs budgétaires » contribuent à fragiliser la position de l'Etat. Le retard de paiement des subventions étatiques, outre qu'il remet en cause la viabilité des institutions culturelles, affecte la crédibilité de l'Etat. Bien plus, certains élus considèrent désormais comme infondées les injonctions de l'Etat alors même que la professionnalisation des services culturels urbains ont doté les villes d'une véritable capacité d'expertise et d'intervention.

Depuis les années 80, le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales s'est imposé. Il est devenu une règle commune, généralement bien accepté par l'ensemble des parties. Pour l'Etat, la contractualisation accompagne les lois de décentralisation et le mouvement de déconcentration confirmé par la loi de 1992 sur l'administration territoriale de la République. Cette déconcentration n'est pas sans inquiéter les professionnels de la culture, notamment

dans le domaine du spectacle vivant. La montée en puissance des populismes — matérialisée, entre autres, par l'arrivée du Front national à la tête de quelques villes à la suite des élections municipales de 1995 et au sein d'exécutifs régionaux à la suite des élections régionales de 1998 — a réactivé une posture ancienne et justifie une remise en cause de la légitimité de l'intervention des collectivités locales. L'élus local — de nouveau suspecté — rejoint le préfet et le DRAC dans sa soumission aux intérêts clientélistes locaux, à l'opinion majoritaire, voire aux idéologies extrémistes. Le ministère de la Culture, par l'intermédiaire de Philippe Douste-Blazy puis de Catherine Trautmann, réaffirme à plusieurs reprises sa volonté de préserver le pluralisme culturel sans pour autant revenir sur une nécessaire déconcentration. L'implantation du Front national sur le terrain des politiques culturelles municipales affecte les formes du partenariat. Les convergences entre la politique culturelle de l'Etat et celle des collectivités locales sont ici récusées. Surtout, cette gestion politique de la culture remet en cause une « dépolitisation » de ce secteur qui avait grandement facilité le bon fonctionnement du partenariat entre l'Etat et les municipalités. Les professionnels de la filière du livre ont été parmi les premiers à saisir les enjeux de cette mutation et à solliciter le recours de l'Etat. Pour autant, la médiatisation de ces quelques situations et l'instrumentalisation politique de la culture qui caractérisent la stratégie du Front national ne doivent pas masquer l'essentiel : la généralisation d'un partenariat, fondé sur des critères définis par les réseaux professionnels, entre l'Etat et les collectivités locales. La volonté d'inscrire la démarche de l'Etat dans le sens d'une « décentralisation culturelle renouvelée » sera réaffirmée au printemps 2000 par Catherine Tasca et Michel Duffour, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle. Sans renoncer à une politique nationale forte, le ministère de la Culture souhaite faire de la déconcentration, le corollaire de la décentralisation culturelle dans un souci de partenariat avec les collectivités locales. De nouveaux enjeux — intercommunalité, nouvel élan de la décentralisation, intervention de l'Union européenne — sont néanmoins perceptibles et interpellent un système de coopération que certains acteurs jugent essoufflés.

³⁷ Anne-Marie BERTRAND, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*, Paris, Le Cercle de la librairie, 1999.

Usages culturels du passé

1. Autour de Saint Bernard

Le contexte de la commémoration du IX^e centenaire de la naissance de Bernard de Clairvaux est à l'origine de nos publications sur l'instrumentalisation de la mémoire de l'homme d'Eglise à l'époque contemporaine. Jacques Berlioz (EHESS-CNRS), qui travaillait dans l'équipe animée par Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, nous sollicita pour participer à un ouvrage collectif, destiné à un large public, consacré à « Saint Bernard en Bourgogne. Lieux et mémoire ». Les débats autour de la dénomination d'une place saint-Bernard nous permettaient d'approcher cette problématique. Cette recherche, menée sur une période de deux siècles, croisait nos recherches en cours sur les politiques culturelles³⁸. Une version plus académique de cette contribution a été publiée par la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*³⁹.

Cette première collaboration a débouché sur l'organisation, en juin 1991 à Dijon, de rencontres scientifiques sur le thème des « Vies et légendes de saint Bernard : création, diffusion, réception ». Jacques Berlioz nous associa directement à ce projet et à l'édition des actes du colloque qui trouvèrent place dans la collection *Commentarii cistercienses* de la revue *Cîteaux*. La vingtaine de communications rassemblées a abordé la place qu'a conservée l'abbé de Clairvaux dans la mémoire des chrétiens, des historiens et de tous ceux qui, du XII^e siècle à nos jours, furent ses admirateurs ou bien ses détracteurs.

L'enquête menée à l'occasion de ce colloque commence dès avant la mort de Bernard. Car l'abbé et le saint nous sont d'abord connus au travers de précoces biographies, lesquelles ont rapidement déterminé une certaine image de Saint Bernard. Ainsi, pour Guillaume de Saint-Thierry, auteur, du vivant même de Bernard, du premier livre de la première Vie, le fondateur de Clairvaux a surtout donné l'exemple d'un saint moine. Et c'est encore cette image que propose aux frères de Clairvaux, un demi-siècle après la mort du père abbé, Conrad d'Eberbach, compilateur d'un monumental recueil d'histoire et de légende cisterciennes, l'*Exordium magnum*. A l'intérieur de l'Ordre, Bernard doit demeurer une présence vivante qui vient renforcer dans les moments difficiles la vie de la communauté. Dès l'origine

³⁸ Philippe POIRRIER, La place Saint-Bernard à Dijon. Lieu de mémoire ou enjeu politique ? XIX^e-XX^e siècles, dans Jacques BERLIOZ (Dir.), *Saint Bernard en Bourgogne. Lieux et mémoire*, Dijon, Éditions du Bien Public, 1990, p. 156-160.

³⁹ Philippe POIRRIER, En marge d'un centenaire : Saint Bernard et la Municipalité de Dijon. Du héros à l'anti-héros. XIX^e-XX^e siècles, *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 1991, n° 199, p. 385-395.

cependant, ce personnage hors du commun a atteint une autre dimension. Pour avoir mené à Clairvaux avec ses premiers compagnons un âpre combat contre l'adversité, il a gagné sa place parmi les grands modèles de l'héroïsme chrétien, ce qui suscite, sous la plume de Guillaume, des rapprochements avec le récit de la Passion. Très vite donc, les accents spirituels et théologiques se mêlent dans les témoignages. Ces considérations littéraires sur le saint ne sauraient enfin faire oublier que Bernard aura aussi été, pour nombre de ses contemporains, un thaumaturge tout autant qu'un père ou un docteur. Les textes le présentent en effet avec constance comme l'intermédiaire de manifestations surnaturelles d'une exceptionnelle abondance.

Après la vie, vient la légende (mais la vie de saint Bernard n'était-elle pas devenue matière de légende dès avant sa mort?). L'étude de sa diffusion aide à comprendre, au travers de quelques modalités et de quelques exemples, comment s'est formée (ou comment a été fabriquée) l'image littéraire, hagiographique ou iconographique de l'abbé de Clairvaux qui allait s'imposer au Moyen Age et à l'aube des Temps Modernes.

La légende se lit d'abord dans les légendiers. Au XIII^e siècle, on rencontre l'abbé cistercien dans les productions de l'ordre dominicain, qui puisent à la source de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. La narration de ces grands recueils néglige les épisodes politiques et ecclésiologiques de la carrière du saint pour imposer en vue de la prédication une figure déjà archaïque de Bernard.

Le personnage occupe par ailleurs une place importante dans la littérature des récits exemplaires médiévaux destinés aux prédicateurs, si l'on en juge par les résultats d'une recherche portant sur une trentaine de recueils du XIII^e au XV^e siècles. Les thèmes dégagés ne sont pas de simples démarquages de la littérature hagiographique. Bernard y est avant tout abbé mais néanmoins saint, en lutte constante contre les péchés. Sa figure subit l'influence d'une mise en situation destinée avant tout à la catéchèse des laïcs : saint Bernard, héros d'anecdotes transformées ou même créées de neuf, est devenu le modèle d'une morale de l'homme ordinaire.

Plus tard, dans l'hagiographie du XVI^e siècle, se poursuit l'évolution de l'image de saint Bernard, comme on peut le constater à la lecture de deux vies en français imprimées (dont l'une suggère la persistance de la vénération que l'Ordre lui portait) et une vie manuscrite. A la trame narrative de la *Vita prima* se superposent des récits d'autres hagiographes du saint. Il s'agit ici de renforcer, par ces renouvellements, la ferveur de l'ensemble des fidèles et d'inciter aux manifestations dévotionnelles.

Ces dernières ont produit, tout au long du Moyen Age et jusqu'au XVI^e siècle, une iconographie variée dans toute l'Europe. Mais de toutes les représentations bernardines, c'est celle de la "lactation" (ou allaitement du saint par la Vierge), qui illustre le mieux les liens étroits qui unissent, jusque dans les détails, les choix iconographiques et formels à des milieux

ou à des pratiques donnés. Ce processus, encore rebelle à l'analyse, paraît bien remonter dès avant la première moitié du XIV^e siècle, notamment à Châtillon-sur-Seine.

Le Moyen Age a également laissé les éléments d'une «contre-hagiographie» de saint Bernard. De son vivant, d'incessantes interventions dans les affaires de l'Eglise comme du siècle, avaient fait de l'abbé de Clairvaux un personnage contesté. La littérature satirique, composée par des clercs hostiles aux cisterciens et à leur redoutable efficacité, a donné quelques témoignages de ces attaques, parfois violentes. En outre, tout au long du XII^e siècle, l'opposition entre l'abbé de Clairvaux et les maîtres séculiers des écoles urbaines a nourri la réputation d'un saint Bernard à la fois arrogant et ignorant des arts libéraux. Puis, au XIII^e siècle, l'écho favorable qu'il recueille chez les Franciscains le réhabilite auprès des maîtres parisiens. Il demeure, qu'au temps de la théologie scolastique, saint Bernard n'a pas été considéré au nombre des autorités majeures de la pensée universitaire.

Ce n'est pas tout pour la « légende noire ». A partir du XIV^e siècle et jusqu'au XVI^e siècle, la vive controverse entre partisans et adversaires de la Conception immaculée de Marie convoqua le saint. Le conflit, d'essence théologique mais compliqué par l'opposition entre Dominicains et Franciscains, avait amené à débattre de l'opinion critique de Bernard sur la question. On n'hésita alors pas à faire contredire *post mortem* par le chantre de la Vierge ce qu'il avait écrit de son vivant.

Enfin, Bernard n'aura pas été oublié des historiens. L'action personnelle de saint Bernard, qui parut tant peser sur les hommes et les événements, devait trouver une place éminente dans les chroniques universelles telles que les conçut le XIII^e siècle. L'abbé de Clairvaux y est reconnu comme un véritable acteur de l'Histoire de son siècle. Et, encore une fois, se confirme ici le lien très étroit entre le premier milieu intellectuel dominicain et le monde cistercien. Ainsi, dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, Bernard devient un maître à penser dont les oeuvres sont données à lire aux frères précheurs. Comme les auteurs des *Chroniques de Saint-Denis* ont pris l'essentiel de leur information chez l'encyclopédiste dominicain, on comprend comment saint Bernard a pu tenir sa place dans l'historiographie jusqu'au XV^e siècle.

Au XIX^e siècle, le discours des historiens sur le fondateur de Clairvaux s'inscrit toujours dans l'héritage des Lumières. La « légende noire » construite par Bayle au XVII^e siècle demeure présente chez les libéraux républicains. Ceux-ci assimilent saint Bernard aux ultras de la Restauration et font de celui-ci le symbole de l'anti-modernité. Bernard demeure avant tout celui qui s'est opposé à Abélard, considéré alors comme le véritable fondateur du rationalisme libéral. Il n'est pas étonnant de retrouver le saint comme enjeu dans l'épopée mystique qui se développe à partir des années 1830. Symbole possible d'un retour du monachisme, le fondateur de Clairvaux — proclamé par Rome docteur de L'Eglise et «dernier

père de l'Occident" en 1830 — peut désormais figurer la croisade contre le voltairianisme des Lumières. Cependant, chez Montalembert par exemple, la lecture bernardine est marquée par le contexte de la Question romaine entre 1860 et 1870. Ces enjeux issus du monde savant se retrouvent dans d'autres vecteurs de médiation.

Les ouvrages de vulgarisation révèlent une image contrastée du saint. Prédicateur de la seconde croisade dans les manuels d'histoire de l'école primaire, modèle moral dans les vies de saint à caractère populaire, chef charismatique de la chrétienté dans les livres de lecture et de prix catholiques, saint Bernard est même présenté comme un précurseur de la réforme dans la vulgate protestante. Reste qu'après un apogée sous le Second Empire, le mythe bernardin n'est plus guère utilisé après 1880. Deux paramètres permettent de rendre compte de cet effacement : la laïcisation de l'enseignement primaire opérée par Jules Ferry prive les maisons d'éditions catholiques de la manne financière que représentaient les commandes passées par l'Etat pour les distributions de prix. L'édition catholique doit de ce fait réduire ces activités. A cette raison économique s'ajoute un facteur plus idéologique. En effet lorsque dans la décennie 1890, le nationalisme bascule de la gauche vers la droite, l'image de saint Bernard, trop européenne, n'est plus guère adoptée à la conjoncture. Le fondateur de Clairvaux laisse alors la place à Jeanne d'Arc, déclarée vénérable en 1894, bienheureuse en 1909 et sainte en 1920. On retrouve d'ailleurs cette chronologie dans les commémorations dijonnaises. Rappelons ici combien saint Bernard, au même titre que Bossuet où Garibaldi, est demeuré un symbole utilisé par les forces politiques locales pendant tout le XIXe siècle : de l'inauguration de sa statue en 1847 au VIIIe centenaire fêté avec éclat en 1891, les polémiques demeurent omniprésentes. Après le tournant majeur de la Grande Guerre et la réconciliation de la France catholique et de la France républicaine, saint Bernard est réintégré à un panthéon local consensuel bientôt prétexte, en 1953 et plus encore en 1990, à des manifestations culturelles. Le saint, longtemps étendard du cléricalisme, appartient désormais au patrimoine commun de la cité⁴⁰.

L'imagerie de piété véhicule également une image du saint. Les images pieuses ont essentiellement pour fonction de promouvoir le culte du saint. L'échantillon réuni permet de distinguer trois séries : les portraits, les thèmes hagiographiques et les illustrations de la vie du saint. Plusieurs points méritent d'être mis en relief : ces images, souvent imprimées à Dijon, demeurent tributaires de modèles plus anciens, notamment anversoïses. De plus cet héritage

⁴⁰ Philippe POIRRIER, Saint Bernard : enjeu politique et idéologique ? Deux siècles de commémorations à Dijon. XIXe-XXe siècles, dans Patrick ARABEYRE, Jacques BERLIOZ et Philippe POIRRIER (Dir.). *Vies et légendes de Saint Bernard : création, diffusion, réception*. Actes des rencontres de Dijon. 6 et 7 juin 1991. Cîteaux, Cîteaux, commentarii cistercienses, 1993. p. 346-370.

s'accompagne d'un incontestable affaiblissement esthétique, caractéristique de la production de la seconde moitié de notre siècle⁴¹.

De la statuaire publique aux commémorations

Cette recherche sur les commémorations bernardines, menée en parallèle avec nos travaux sur les politiques culturelles locales, ouvrait sur des problématiques que Pascal Ory a proposé d'appeler les « politiques symboliques »⁴². Au début des années 90, nous pouvions nous appuyer sur une bibliographie qui enregistrait une nette montée en puissance. Les travaux de Maurice Agulhon — *Marianne au combat* (1979), *Marianne au pouvoir* (1989) — montraient la voie à une histoire de l'imagerie et de la symbolique républicaines. *Le syndrome de Vichy* d'Henry Rousso (1987) nous avait également interpellé par la méthode mise en œuvre. Enfin, les premiers volumes des *Lieux de mémoire* mobilisaient les commémorations au service d'une lecture au second degré de l'histoire nationale.

Menées à l'échelle locale, nos recherches sur la statuaire publique et les commémorations permettaient une analyse fine du jeu des acteurs, des conflits qui se cristallisaient souvent sur une longue durée et de la manière dont l'opinion publique percevait et s'appropriait ces questions. Cette manière de faire nous semblait une entrée commode pour comprendre les enjeux d'une société culturelle. C'était aussi, au plan méthodologique, une perspective qui permettait de décliner des approches à la confluence de l'histoire politique et de l'histoire culturelle.

Parallèlement à notre travail sur les commémorations bernardines, nous avons mené une étude autour de la construction à Dijon du monument au mort de la Grande guerre. Nous avons bénéficié de la méthode d'analyse proposée dans sa thèse par Antoine Prost, puis reprise dans sa contribution aux *Lieux de mémoire*⁴³. Notre optique était cependant légèrement différente puisque nous avons accordé une attention soutenue au rôle du commanditaire — ici

⁴¹ Jacques BERLIOZ, Patrick ARABEYRE et Philippe POIRRIER (Dir.), *Vies et légendes de Saint Bernard : création, diffusion, réception*. Actes des rencontres de Dijon. 6 et 7 juin 1991, Cîteaux, Commentarii cistercienses, 1993, 384 p.

⁴² Pascal ORY, L'histoire des politiques symboliques modernes : un questionnement, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 2000, n° 47-3, p. 525-536.

⁴³ Antoine PROST : *Les Anciens Combattants et la société française, 1914-1939, vol. mentalités et idéologies*, Paris, FNSP, 1977, p. 35-75 et Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ?, dans Pierre NORA (Dir.), *Les lieux de mémoire, tome I, La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 195-225.

la municipal   de Dijon et le maire de l'  poque le radical Gaston G  rard — et aux relations avec les artistes pour ce chantier important ; le plus ambitieux programme de commande publique de l'entre-deux-guerres⁴⁴. Ce travail individuel a pu s'ins  rer dans une enqu  te collective anim  e par Annette Becker, et qui avait donn   lieu    une exposition    l'Arc de Triomphe de Paris et    un colloque aux Invalides⁴⁵.

La m  thode utilis  e pour approcher les comm  morations bernardines a   t   utilis  e pour analyser les comm  morations autour d'un autre homme d'Eglise : Bossuet. L'  tude visait    mieux comprendre les logiques de construction d'un panth  on local⁴⁶. Dans cette perspective, l'analyse de la rubrique « Les heures bourguignonnes » de l'hebdomadaire communiste c  te-d'orien,    l'heure du Front populaire, soulignait la construction de panth  ons sp  cifiques en fonction des inclinaisons partisans. De janvier 1937    ao  t 1939, *le Travailleur*, hebdomadaire r  gional du Parti communiste, consacre chaque semaine une notice    l'histoire bourguignonne. Cette relecture communiste de l'histoire locale s'inscrit dans un contexte g  n  ral de r  appropriation par les communistes de l'histoire nationale⁴⁷. L'  tude de ce contexte politico-culturel permettait de mieux comprendre les finalit  s et modalit  s d'application de l'initiative du journal communiste. Elle   clairait notamment sur les relations de pouvoir entre la direction centrale du parti et les instances r  gionales. De surcro  t, cette relecture de l'histoire bourguignonne poss  dait des vertus p  dagogiques et participait    un usage instrumental d'une histoire, mod  le mais surtout le  on pour le temps pr  sent. Front populaire et d  t  rioration des relations internationales, telles sont, en filigrane, les deux lignes de force qui donnaient un sens    ces « Heures bourguignonnes »⁴⁸.

L'article que nous avons publi   en 1995 sous le titre « La statuaire provinciale sous la IIIe R  publique cl  ture, et synth  tise, ce moment de nos recherches. R  dig   avec Lo  c Vadelorge qui achevait sa th  se sur la soci  t   culturelle rouennaise, ce texte avait l'ambition de d  cliner une approche comparative, et de proposer une relecture de l'histoire de la statuaire publique,   

⁴⁴ Philippe POIRRIER, Pouvoir municipal et comm  moration. L'exemple du monument aux morts de Dijon. 1919-1924, *Les Annales de Bourgogne*, 1989, t. LXI, p. 141-154.

⁴⁵ Voir notre contribution aux actes : Philippe POIRRIER, Dijon : Monument de la victoire et du souvenir dans, Philippe RIVE (Dir.), *Monuments de m  moire. Monuments aux morts de la Grande guerre*, Paris, Secr  tariat d'Etat aux Anciens combattants et aux victimes de guerre/La Documentation fran  aise, 1991. p. 82-89.

⁴⁶ Philippe POIRRIER, L'Edile, le Pr  lat et la m  moire. L'histoire mouvement  e de la statue de Bossuet    Dijon. *Pays de Bourgogne*, juin 1992, n   156, p. 1-6.

⁴⁷ Nous renvoyons    la th  se de Pascal Ory, soutenue en 1990, qui venait de souligner l'importance de cette appropriation.

l'aune des méthodes de l'histoire culturelle, à partir de la situation de deux villes : Rouen et Dijon. Par-delà la volonté de proposer une périodisation fine, il s'agissait non seulement de préciser les enjeux politiques sous-jacents, mais aussi de scruter la mise en forme de cette statuaire, son insertion dans l'espace urbain et d'analyser le rôle des acteurs culturels. Le versant esthétique du sujet n'était pas oublié. De surcroît, nous étions persuadés que l'approche comparative possédait dans ce cas une dimension heuristique qui permettait d'échapper pour une part aux apories de la monographie locale⁴⁹.

Ces recherches ont été également valorisées de différentes manières. La méthode a été présentée aux collègues du Secondaire en proposant une manière de l'insérer dans les programmes à partir de l'exemple de l'étude des monuments aux morts⁵⁰. Une étude de même type autour de la statue de Bonaparte, érigée à Auxonne sous le Second Empire, a été réalisée dans le cadre de l'option « Histoire des arts » du lycée de cette ville et a donné lieu à une publication réalisée avec les élèves de cette section⁵¹. Enfin, nous achevons, à la suite d'une commande du Service de la Conservation et de l'Animation du Patrimoine de la ville de Dijon, une brochure sur la statuaire publique aux XIXe et XXe siècles. Cette publication, qui sera tirée à 200 000 exemplaires, sera ensuite distribuée gratuitement, notamment aux touristes, aux élèves des écoles et à tous ceux qui s'intéressent au patrimoine local.

La commémoration du Bicentenaire de la Révolution française a fait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre d'une enquête collective de l'Institut d'histoire du temps présent, *La France des années 80 au miroir du Bicentenaire de la Révolution française*, animée par Nicolas Roussellier. Trois aspects principaux nous avaient plus particulièrement retenu : les formes prises par la commémoration, les enjeux et messages affichés par les principaux acteurs et enfin la présence de discours et pratiques opposés à la commémoration. Aussi, et au-delà des modalités de fonctionnement de la commémoration à l'échelon local, l'observation à cette échelle permettait de confronter deux représentations du Bicentenaire : à la vision d'en haut, largement privilégiée par la Mission du Bicentenaire comme par

⁴⁸ Philippe POIRRIER, "Les Heures Bourguignonnes" : une relecture communiste de l'histoire locale (1937-1939), *Sources, travaux historiques*, 1991, n° 27, p. 63-79.

⁴⁹ Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE, La statuaire provinciale sous la Troisième République. Une étude comparée : Rouen et Dijon, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1995, n° 2, p. 240-269.

⁵⁰ Philippe POIRRIER, L'œuvre d'art comme document en Histoire : l'exemple du monument aux morts de Dijon, dans G. GAUDIN et J. MARECHAL (Dir.), *Image et pédagogie en Histoire-Géographie*, Paris, CNDP, 1995, p. 17-36.

l'ensemble des médias nationaux (parisiens), nous estimions que la vision par le bas pouvait contribuer à nuancer à la fois les jugements d'ensemble et même les inflexions chronologiques. Ainsi, par exemple, le basculement de l'opinion publique (ou simplement des médias ?) après le succès du défilé du 14 juillet mis en scène par Jean-Paul Goude était ici peu pertinent. Alors qu'à Paris le mois de juin est marqué par l'échec de l'opération Tuileries 89, la commémoration bat ici son plein et rencontre un net succès public⁵².

C'est également sous le signe d'une lecture critique d'un cycle commémoratif que nous avons consacré une enquête collective à un militant du mouvement ouvrier : Lucien Hérard.

Lucien Hérard : du militant au médiateur culturel

En mai 1999, nous avons organisé une journée d'études autour de Lucien Hérard, figure de l'extrême gauche de la SFIO dans l'entre-deux-guerres, puis, après son retrait de l'engagement militant, médiateur culturel dans l'après 45. Cette journée venait conclure le séminaire annuel d'histoire contemporaine, dirigé par Serge Wolikow, organisé dans le cadre du Diplôme d'Etudes approfondies d'histoire de l'Université de Bourgogne. La publication, issue de cette journée, est également le fruit d'un travail mené en commun avec l'association ADIAMOS. Celle-ci, s'attache depuis plusieurs années à l'étude des différentes formes du militantisme syndical, politique et associatif en sauvegardant leurs archives spécifiques mais également en associant acteurs et chercheurs dans une réflexion conjointe⁵³.

Depuis quelques années, la biographie est sortie de l'enfer historiographique où elle était confinée depuis plusieurs décennies. Plusieurs éditeurs ne se sont plus seulement adressés à des plumes journalistiques ou académiques, mais ont mené de fructueuses collaborations avec des historiens issus de l'*Alma mater*. Cette réhabilitation contribue à (re)faire de la biographie une entrée possible pour parvenir à l'intelligence des situations historiques.

⁵¹ Philippe POIRRIER et Fanny MANCEAUX, *La statue de Bonaparte à Auxonne. Une commande publique sous le Second Empire*, Auxonne, Lycée Prieur de la Côte d'Or, 1995, 32 p.

⁵² Philippe POIRRIER, Le Bicentenaire dans l'agglomération dijonnaise, dans *La France des années 80 au miroir du Bicentenaire de la Révolution française. (Lettre d'information n° 8)*, Paris, IHTP-CNRS, 1993, p. 4-24. Une version plus synthétique a été ensuite publiée dans le bulletin de l'IHC dans le cadre d'un dossier sur le Bicentenaire : « Politiques culturelles » locales et commémorations : le bicentenaire dans l'agglomération dijonnaise, *Territoires contemporains. Bulletin de l'Institut d'Histoire Contemporaine de l'Université de Bourgogne. (UMR-CNRS 5605)*, 1996, n° 3, p. 49-64.

Ce « retour de la biographie » est aussi perceptible dans le champ de l'histoire du mouvement ouvrier⁵⁴. En réalité, et la belle aventure du *Maitron* le rappelle opportunément, la pratique de la biographie, individuelle ou collective, est aujourd'hui plus que trentenaire. Elle a permis d'enrichir notre connaissance du militantisme⁵⁵. Les Editions de l'Atelier et La Dispute ont également proposé pour un large public des biographies de militants ouvriers rédigées par des chercheurs et des universitaires. De même, la récente collection « Références/Facettes » des Presses de Sciences Po, dirigée par Nicolas Offenstadt, affiche comme ambition programmatique « Pour voir la biographie autrement ». Les trois premières livraisons comportent, outre un Charles Maurras et un Marc Bloch, un Maurice Thorez écrit par Stéphane Sirot⁵⁶. Enfin, et signe probant de cette réhabilitation, quelques chercheurs n'hésitent plus à faire de la biographie un sujet de thèse de doctorat⁵⁷.

Les textes réunis dans ce volume s'inscrivent pour une part dans cette perspective d'une approche biographique renouvelée. En s'interrogeant sur l'itinéraire militant de Lucien Hérard, il s'agissait moins de faire resurgir, sous une forme hagiographique colorée par le contexte commémoratif, la figure d'un militant oublié que de mieux comprendre les raisons de cet oubli. Alors que la société dijonnaise commémorait le centenaire de la naissance du notable culturel, il était sans doute opportun de ressaisir la complexité du personnage et son engagement à l'échelle d'une vie. Plusieurs chercheurs de l'IHC avaient croisé, dans le cadre de travaux de nature diverse, le militantisme de Lucien Hérard. Deux témoins – Maurice Voutey et Jean-François Bazin –, soucieux de la distance historique sans pour autant exclure un réel investissement affectif, acceptèrent de confronter leur témoignage à la reconstruction des historiens. L'ensemble permet de mieux comprendre les ressorts de l'engagement, et du désengagement. Dans l'entre-deux-guerres, Lucien Hérard traverse — et souvent en première ligne — les vicissitudes de l'histoire du mouvement ouvrier français, sous ses formes politiques et syndicales.

⁵³ Philippe POIRRIER (Dir.), *Lucien Hérard. Du syndicaliste enseignant au médiateur culturel. L'engagement à l'échelle d'une vie*, Chenôve, Les cahiers d'Adiamos, 2000, 126 p.

⁵⁴ L'Institut d'histoire contemporaine s'était déjà interrogé sur ce mouvement : Serge WOLIKOW (Dir.), Thomas BOUCHET et Jean VIGREUX (avec la collaboration), *Ecrire des vies. Biographie et mouvement ouvrier, XIXe-XXe siècles*, Dijon, Les Cahiers de l'IHC, n° 1, 1994, 125 p.

⁵⁵ Voir Michel DREYFUS, Claude PENNETIER et Nathalie VIET-DEPAULE (Dir.), *La part des militants, Biographie et mouvement ouvrier : autour du Maitron, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1996.

⁵⁶ Stéphane SIROT, *Maurice Thorez*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2000.

⁵⁷ Voir, entre autres, Jean VIGREUX, *Waldeck Rochet : du militant paysan au dirigeant ouvrier*, Institut d'études politiques de Paris, thèse d'histoire, 1997 ; Gilles CANDAR, *Jean Longuet, 1876-1938, SFIO et*

Les années 20 sont pour Lucien Hérard, membre de la « génération du feu », celles de l'adhésion puis de la rupture avec le mouvement communiste. L'évolution du régime soviétique constitue un arrière plan essentiel dans la construction de son identité de militant. Les textes de Claude Cuenot et de Jean Vigreux montrent combien l'exclusion et le départ du parti sont la résultante d'un jeu complexe où se mêlent rancœurs personnelles, divergences politiques et stratégie du parti communiste. Son passage dans la famille socialiste à partir de 1934 ouvre une nouvelle page de sa vie militante après l'éphémère expérience de la Fédération communiste indépendante de l'Est. La référence au modèle communiste est chez lui constante et alimente un débat virulent où sa plume excelle. Lucien Hérard ferraille contre ses détracteurs par l'intermédiaire de la tribune que constitue *Le Socialiste Côte-d'Orien*. Sa critique du stalinisme, analysée par Christian Beuvain, contribue à rendre difficile à l'échelle locale les relations entre la SFIO et le PCF. Au sein de la SFIO, Lucien Hérard s'impose localement, puis à l'échelle nationale, comme un dirigeant de la Gauche révolutionnaire. Thierry Hohl et Philippe Gumplowicz s'interrogent sur la figure du militant au sein de cette tendance révolutionnaire de la SFIO qui récuse le réformisme incarné par Léon Blum. Après le congrès de Royan de 1938, les militants de la Gauche révolutionnaire quittent la SFIO pour fonder le Parti Socialiste Ouvrier et Paysan. Lucien Hérard sera, avec Marceau Pivert, secrétaire national de la nouvelle formation. Son « dégageant » de la politique n'est alors plus qu'une question de mois.

La fin des années 30 enregistre en effet l'échec de l'ambition militante qui habite Lucien Hérard depuis le lendemain de la Grande guerre. La montée des totalitarismes, la Guerre d'Espagne, la guerre européenne qui apparaît bientôt comme inévitable sans oublier le pacte germano-soviétique conduisent le militant révolutionnaire vers un pessimisme radical. La lassitude gagne le militant professionnel. Le découragement conduit au désenchantement et, bientôt, au retrait pur et simple de l'engagement politique. « J'ai passé mon équateur intellectuel au printemps 1940. L'exode, d'optimisme que j'étais sur la nature des hommes m'a rendu pessimiste » confiera Lucien Hérard à Maurice Voutey⁵⁸. En réalité, l'année 1939 est centrale dans ce processus. Lucien Hérard démissionne de son poste de secrétaire du parti en mars 1939 et se désolidarise en avril 1940 des positions pacifistes du PSOP lors du

Deuxième Internationale, Université de Paris VIII, thèse d'histoire, 1995 et Guillaume PIKETTY, *Itinéraire intellectuel et politique de Pierre Brossolette*, Institut d'études politiques de Paris, thèse d'histoire, 1997.

⁵⁸ Maurice VOUTEY, *Lucien Hérard*, Précy-sous-Thil, Editions de l'Armançon, 1994. p. 64-65.

procès de Cherbourg. Lucien Hérard refusera ensuite de prendre part à une résistance fortement structurée par les communistes. Il reste que cette absence le discrédite sur la scène politique locale qui se reconstruit au lendemain de la Libération.

Cette sortie du politique n'est pourtant pas la clôture de son engagement. Sa reconversion passe par la médiation culturelle, au sein de l'Education nationale, évoquée par Maurice Voutey, même si sa formation lui interdit une carrière universitaire sans doute désirée. Lucien Hérard met alors sa plume au service de l'érudition locale puis dans une défense de tous les instants d'une identité bourguignonne en construction. Vincent Chambarlhac souligne combien le régionalisme affiché par Lucien Hérard traduit l'impossibilité du militantisme politique après 1939. Le polémiste politique de l'entre-deux-guerre excelle désormais dans l'art de la chronique régionale. Jean-François Bazin montre combien le journalisme fut pour Lucien Hérard une continuité qui transcende ses ruptures politiques. Son entrée au sein de l'étroit cénacle de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon — jusqu'à en occuper la présidence au début des années 70 — peut se lire comme un brevet de notabilité culturelle. Une certaine revanche sociale sans doute aussi. C'est bien cette figure-là que la société culturelle locale, et les réseaux qui la structurent souhaitent conserver et faire passer à la postérité : les modalités de la commémoration de l'automne 1998 le démontrent⁵⁹.

La longévité du personnage lui offre la possibilité de vivre l'écroulement du bloc soviétique. Le retour sur son passé, étudié par Jean Vigreux, montre un homme qui au soir de sa vie n'a pas renié ses engagements de jeunesse. La plaie reste ouverte : « Quitter le Parti, c'est être défroqué, presque ! Vous n'avez pas idée de ce que c'était ! Le divorce, ce n'est rien, c'était presque un exil, je ne dirais pas un décès, une sorte de mort quand même, à quelque chose... » confie-t-il devant les caméras de Mosco en 1991.

⁵⁹. Philippe POIRRIER, Tombeau pour Lucien Hérard. Le filtre de l'hommage : quand le médiateur culturel efface le militant dans Philippe POIRRIER (Dir.), *Lucien Hérard. Du syndicaliste enseignant au médiateur culturel. L'engagement à l'échelle d'une vie*, Chenôve, Les cahiers d'Adiamos, 2000, p. 111-120.

Patrimoine et musées

Le patrimoine est probablement l'une des formes majeures des usages culturels du passé. L'historiographie du patrimoine a enregistré, depuis trois décennies, une nette accélération. *Les Lieux de mémoire* de Pierre Nora, véritable « Laboratoire de recherches »⁶⁰, ont rendu davantage visible cette situation dans la seconde moitié des années 80.

Cette historiographie présentait — et présente toujours dans bien des cas — plusieurs caractéristiques qui gouvernent les modalités d'approche de ce thème : une présence massive de chercheurs qui dépendent directement des services patrimoniaux de l'Etat et qui sont fortement influencés par les catégories normatives portées par les normes étatiques, une posture d'essayiste plus ou moins assumée lorsque les chercheurs abordent les périodes les plus récentes, le plus souvent d'ailleurs pour stigmatiser l'élargissement de la notion de patrimoine et ses usages qui s'inscrivent de plus en plus dans un système marchand mondialisé⁶¹, une approche pluridisciplinaire de ce territoire de recherche qui peut susciter des incompréhensions réciproques⁶².

En 1989, la thèse de l'historien Dominique Poulot *Le passé en révolution. Essai sur les origines intellectuelles du patrimoine et la formation des musées 1774-1830* affichait l'ambition de récuser à la fois cette « histoire mémoire du patrimoine national » et la contre histoire portée par des réseaux associatifs, souvent prompts à dénoncer le « vandalisme » et les insuffisances des institutions patrimoniales d'Etat. Le refus d'une approche téléologique débouchait sur une histoire du patrimoine dans les savoirs et les pratiques historiques et archéologiques, au miroir des représentations de la citoyenneté et de la nation⁶³. La

⁶⁰ Nous empruntons la formule à Dominique Poulot. Intervention lors de l'émission « La Fabrique de l'Histoire », animée par Emmanuel Laurentin sur France Culture, le 8 mars 2004, consacrée à « La naissance de la notion de patrimoine ».

⁶¹ Voir notamment les postures de Françoise Choay et de Jean-Michel Leniaud que nous analysons dans : Philippe POIRRIER, Politique affichée/Politique discutée. Patrimoine versus tout culturel (1981-1993), dans Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE (Dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, p. 573-592.

⁶² « L'histoire du patrimoine semble ainsi au cœur de contradictions et d'impasses : entre une histoire de l'art qui refuse l'histoire culturelle, une histoire culturelle qui se cherche à côté d'une histoire politico-administrative, une sociologie qui rejette l'histoire, une ethnologie soucieuse de terrains » souligne l'historien Dominique POULOT : L'histoire du patrimoine : une discipline en construction, *L'Observatoire des politiques culturelles*, été 2004, n° 26, p. 64.

⁶³ Voir le texte de soutenance dans *Annales historiques de la Révolution française*, octobre-décembre 1989, n° 278, p. 487-493. Deux ouvrages en seront issus : Dominique POULOT : 'Surveiller et s'instruire' : la

perspective pouvait se lire aussi comme l'affirmation de la légitimité historique à arpenter un territoire de recherche parcouru essentiellement — à cette date — par les historiens de l'art et les praticiens de la restauration et des politiques du patrimoine. Depuis, les approches historiques se sont multipliées sur un territoire qui reste pluridisciplinaire. Quelques exemples récents en portent témoignage. Catherine Bertho-Lavenir s'est notamment penchée sur le rôle du tourisme dans la construction des références patrimoniales⁶⁴. Elle vient de diriger un ouvrage collectif sur le sens de la visite des monuments. Dans ce volume, historiens, conservateurs et spécialistes de l'architecture ont exploré les différentes dimensions de la question à partir d'exemples choisis dans un temps long, allant de l'Antiquité grecque à la période la plus contemporaine. Ils ont traité à la fois des recommandations édictant les règles de la « bonne visite » (portées, par exemple, par les guides de voyage) et des pratiques, telles que les Mémoires des contemporains, ou l'observation de l'utilisation d'Internet aujourd'hui, permettent de les reconstituer. Ce point de vue permet de renouveler la réflexion sur l'usage social du patrimoine⁶⁵. Issue de l'histoire urbaine, Isabelle Backouche examine le rôle de la Commission des abords, organe de l'administration des Monuments historiques, afin de s'interroger sur les temps de la ville et sur la question de la conservation et de la réinterprétation de ses différentes strates⁶⁶. L'historien du patrimoine et de l'architecture Jean-Michel Leniaud préconise aujourd'hui une perspective qui s'inscrit dans la longue durée, qui s'affiche largement ouverte à l'ensemble des sciences sociales, voire des sciences exactes, et qui défend une démarche « rétrospective » pour construire l'histoire de la notion de patrimoine⁶⁷. Les historiens de l'art — d'André Chastel à Roland Recht en dernier lieu⁶⁸ — ont d'ailleurs reconnu cette configuration plurielle, sans toujours prendre en considération la montée en puissance de l'histoire

Révolution française et l'intelligence de l'héritage historique, Oxford, Voltaire Foundation, 1996 et *Musée, nation, patrimoine. 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997. Nous renvoyons au chapitre 4 « Une histoire culturelle de la Révolution française » du second volume de ce dossier : *L'Histoire culturelle en France, 1958-2004. Une approche historiographique*.

⁶⁴ Catherine BERTHO-LAVENIR, *La roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Odile Jacob, 1999.

⁶⁵ Catherine BERTHO-LAVENIR (Dir.), *La visite du monument*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 2004.

⁶⁶ Isabelle BACKOUCHE, Ville et monument historique : la double expertise de Victor Hugo et de la Commission des abords, dans Roland RECHT (Dir.), *Victor Hugo et le débat patrimonial*, Paris, Somogy-Institut national du patrimoine, 2003, p. 279-290.

⁶⁷ Jean-Michel LENIAUD, *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002.

⁶⁸ Roland RECHT, *Penser le patrimoine. Mise en scène et mise en ordre de l'art*, Paris, Hazan, 1998. Voir aussi son appel à une alliance disciplinaire avec l'histoire lors de l'émission « La Fabrique de l'Histoire », animée par Emmanuel Laurentin sur France Culture, le 8 mars 2004, consacrée à « La naissance de la notion de patrimoine ».

culturelle. Les clôtures académiques perdurent, avec ses conflits de frontières, mais les affichages disciplinaires sont plus hasardeux que jadis⁶⁹.

Dans cette configuration historiographique, nos travaux sur le patrimoine prennent appui sur nos premières recherches sur les politiques culturelles des collectivités locales. Nous avons choisi de faire varier la focale, depuis la micro-histoire dans le cadre d'une monographie urbaine⁷⁰ jusqu'à des tentatives de synthèse sur les politiques du patrimoine sous la Ve République et sur l'histoire des musées⁷¹. Nous continuons d'approfondir nos recherches sur l'histoire des politiques du patrimoine des années 70 à nos jours. Un premier texte publié reposait sur une double lecture des politiques impulsée à parti de l'arrivée de la gauche au pouvoir. Une première partie vise à rendre compte de la politique publique du patrimoine menée au cours des années 80 en choisissant, non pas de restituer la politique du patrimoine telle qu'elle s'est matérialisée mais de présenter la manière dont l'Etat a souhaité qu'elle soit communiquée dans l'espace public. Une seconde partie envisage, comme un jeu de miroirs, de renvoyer cette « politique affichée » aux critiques adressées, par toute une série d'acteurs, aux discours et choix de l'Etat en matière de politiques du patrimoine. Cette « politique discutée » est ici approchée à partir des positions d'acteurs (ou anciens acteurs) culturels et d'intellectuels qui prennent position sur ces questions. Notre souci méthodologique n'a pas été celui de l'exhaustivité, mais celui de l'exemplarité. C'est donc essentiellement le dispositif discursif mobilisé par ces acteurs qui a retenu notre attention : étudier sa structure doit permettre non pas d'évaluer les politiques publiques du patrimoine, mais de comprendre l'argumentaire développé par ceux qui revendiquent une expertise intellectuelle et/ou professionnelle⁷². La méthode comparative a été utilisée pour proposer — sur une longue durée — l'histoire croisée

⁶⁹ A ce propos, voir la bibliographie mobilisée par Nathalie HEINICH, *La Sociologie de l'art*, Paris, La Découverte, 2001. Nous renvoyons également au chapitre 15 « Histoire culturelle et histoire des arts » » du second volume de ce dossier : *L'Histoire culturelle en France, 1958-2004. Une approche historiographique*.

⁷⁰ Philippe POIRRIER, Dijon : l'affirmation d'une politique patrimoniale, dans Philippe POIRRIER (Dir.), *L'Invention du patrimoine en Bourgogne*, Dijon, MSH de Dijon-Editions universitaires de Dijon, 2004, p. 50-68 ; Philippe POIRRIER, Le Musée des Beaux-Arts de Dijon et la politique culturelle de la ville, dans Loïc VADELORGE (Dir.), *Les musées de province dans leur environnement*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1996, p. 65-78.

⁷¹ Philippe POIRRIER, L'évolution de la notion de patrimoine dans les politiques culturelles menées en France sous la V^e République, dans Henry ROUSSO (Dir.), *Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France*, Paris, Fayard, 2003, p. 47-61 ; Philippe POIRRIER, Les musées des Beaux-Arts, les villes et l'Etat. Des années trente aux années quatre-vingt dans *L'art des collections. Bicentenaire du Musée des Beaux-Arts de Dijon*, Dijon, Musée des Beaux-Arts, 2000, p. 326-329 et Philippe POIRRIER, Les musées, dans Guy SAEZ (Dir.), *Institutions et vie culturelles*, Paris, La Documentation française, 2004 (à paraître).

⁷² Philippe POIRRIER, Politique affichée/Politique discutée. Patrimoine versus tout culturel (1981-1993) dans Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE (Dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, p. 573-592.

de deux institutions culturelles qui jouent un rôle essentiel dans l'histoire des politiques du patrimoine : les musées et les bibliothèques⁷³.

Sans exclusive historiographique, la méthode retenue consiste à convoquer différentes approches en fonction du questionnaire déployé au service d'une lecture historique des politiques publiques du patrimoine : histoire administrative et institutionnelle, socio-histoire des acteurs de ses politiques, histoire intellectuelle et approches anthropologiques. L'essentiel pour nous est de mobiliser, au sein d'une boîte à outils résolument pluridisciplinaire, les outils permettant d'analyser, sous toutes ses dimensions, l'évolution des politiques publiques du patrimoine depuis trente ans, en combinant éléments structuraux et conjoncturels, temps longs et temps courts.

De 1999 à 2003, cette réflexion sur les politiques du patrimoine s'est traduite par l'organisation de deux enquêtes collectives. L'Institut d'histoire contemporaine s'est associé à un projet de recherche consacré à « l'histoire des politiques du patrimoine », mené dans le cadre des activités impulsées par le Comité d'histoire du ministère de la culture, en association avec le Centre d'Histoire Culturelle des Sociétés contemporaines de l'Université de Versailles-Saint-Quentin (Loïc Vadelorge). En complément, l'Institut d'histoire contemporaine et la MSH de Dijon ont organisé, en janvier 2002, une journée d'études sur « L'Invention du patrimoine en Bourgogne ». Cette dernière journée est la reprise de la problématique générale, mais appliquée à des objets spécifiques et elle s'inscrit dans le souci de prendre en compte ce que peuvent être les interrogations « en région » en relation avec la Direction régionale des Affaires culturelles, les établissements culturels et leur public.

La perspective pluridisciplinaire a été validée dès le départ de ce projet collectif. L'ancrage institutionnel des intervenants — des historiens, des sociologues, des politistes et des historiens d'art — témoigne de ce souci constant. Il s'agit bien d'une perspective historique, et non pas uniquement de d'interventions d'historiens, au sens strictement académique du terme. Nous avons souhaité, avec Loïc Vadelorge, réunir l'ensemble des sensibilités historiographiques et disciplinaires sans pratiquer aucune excommunication académique. Cette partition plurielle affaiblit probablement la cohérence de l'ensemble, mais offre aussi, en creux, la possibilité de lire les actes avec les lunettes de l'historiographe. Il s'agissait aussi

⁷³ Philippe POIRRIER, Les politiques culturelles, dans *Le Musée et la bibliothèque : vrais parents ou faux amis*

de récuser toute forme d'histoire officielle — tendance toujours perceptible chez les historiens qui sont à la fois des praticiens des politiques étatiques du patrimoine. Les réunions se sont déroulées à la Maison des Sciences de l'Homme de Paris sous la forme de quatre journées d'études annuelles, ouvertes aux enseignants, aux chercheurs, jeunes ou confirmés, mais aussi aux professionnels du patrimoine.

La mutation, souvent brutale, des paysages ruraux et urbains depuis la Seconde Guerre mondiale a engendré, après maintes péripéties la redécouverte d'un patrimoine dont les limites ne cesseront de s'étendre de la fin des Trente Glorieuses au début des années quatre-vingt-dix. Cette évolution récente, qui mobilise depuis deux décennies d'assez nombreux acteurs de la vie culturelle (scientifiques, techniques, administratifs et politiques) s'inscrit dans une histoire complexe que ce groupe de travail avait l'ambition de comprendre.

La séquence chronologique couverte est relativement large — de la Restauration à nos jours. La période révolutionnaire, qui avait déjà fait l'objet de nombreux travaux, n'était pas reprise en tant que telle, même si son ombre plane sur un long XIXe siècle. Les contributeurs ont proposé des approches assez diverses, de la monographie à la tentative d'essais de synthèse sur un point particulier ou sur une période donnée. L'ouvrage apporte, nous semble-t-il, des éléments d'analyse essentiels sur des moments où l'historiographie restait lacunaire : l'entre-deux-guerres, la Seconde Guerre mondiale, et les vingt dernières années entre autres. Sur la période la plus récente, le travail empirique a été de mise afin de valider, ou non, des propositions quelquefois déjà avancées, mais souvent peu étayées. L'ethnologue Daniel Fabre a souligné, à juste titre, combien « on emprunte beaucoup au travail de réflexions des historiens [l'auteur ajoute en note qu'il s'agit de la référence aux *Lieux de mémoire*] et les références à « la société du spectacle » et à l'incessante recomposition « postmoderne » des appartenances servent trop souvent de liant à des mises en perspective dont les intuitions ne peuvent excuser la minceur documentaire »⁷⁴. Les contributions sur les écomusées, sur le patrimoine des villes nouvelles, sur les associations du patrimoine, sur le patrimoine industriel et sur les politiques du patrimoine des années 80, publiées dans les actes, ont le mérite premier de s'appuyer sur de véritables enquêtes qui mobilisent, certes, des formes diverses d'approches disciplinaires.

? Paris, Bibliothèque Publique d'Information du Centre Beaubourg, 1997, p. 41-56.

Histoire juridique de moyenne durée tout d'abord, s'étendant de la loi fondatrice de 1913 à nos jours, en passant par les lois du régime de Vichy. Le moment Malraux a fait l'objet d'une séance spécifique consacrée à l'étude de la création de l'Inventaire en 1964, des secteurs sauvegardés en 1962, et de la protection des édifices de Le Corbusier. L'histoire des trente dernières années, marquées par une meilleure institutionnalisation, un élargissement de la notion de patrimoine, et par de vives controverses a été abordée.

Histoire politique ensuite, qui marque le second vingtième siècle du double sceau de la fin du cycle des guerres et des conséquences culturelles de la décolonisation. Au même moment en effet, s'effacent les dépenses patrimoniales liées aux dommages des deux guerres mondiales, tandis que les ethnologues et les archéologues français se redéploient avec vigueur sur les territoires métropolitains.

Histoire économique enfin, qui redessine les paysages ruraux dans une mutation extraordinaire, sous le signe de la Politique agricole commune et d'une nouvelle décentralisation industrielle. L'émergence d'un véritable « émoi patrimonial », révélé en 1980, témoigne à la fois d'un craquement social et d'un désir de prise en charge de sa mémoire par la société française.

Les résultats des travaux de ce groupe de recherche ont confirmé le rôle initiateur de l'Etat dans la mise en œuvre d'une politique publique du patrimoine, sans ignorer des initiatives locales souvent anciennes. Ce système centralisé et normatif, issu d'une conception unitaire du patrimoine, est remis en cause au cours des années 70. Il est contesté à l'heure de l'affirmation de « mémoires singulières » au sein d'une « société plurielle », qui témoigne à la fois de la mutation de la République vers la démocratie, de l'évolution des Etats dans le cadre de l'Europe et de la diversification ethnique, culturelle et sociale de la société française. Cette évolution, qui marque les modalités et les critères de protection du patrimoine, est portée par de nouveaux « médiateurs », essentiellement les collectivités territoriales et les associations. Dès la fin des années soixante-dix, l'Etat accompagne l'élargissement du champ patrimonial, qui voit progressivement l'affirmation des lectures ethnologiques. Pourtant, le patrimoine —

⁷⁴ Daniel FABRE, *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Editions de la MSH, 2000, p. 19-20.

comme l'ensemble des secteurs culturels — est peu touché par les lois de décentralisation des années quatre-vingt.

Les collectivités locales mènent depuis ces années 80 de véritables politiques culturelles. Devenues les premiers financeurs des politiques publiques de la culture, elles se sont dotées de compétences reconnues, liées notamment à une professionnalisation accrue des acteurs locaux. La protection et la valorisation du patrimoine participent également à l'aménagement du territoire et aux politiques de développement local. Cette configuration est renforcée par le passage d'un Etat-tutélaire, fort sélectif dans ses soutiens et garant d'une vision nationale, à un Etat-partenaire qui encourage et institutionnalise peu à peu les formes du partenariat.

La journée organisée à Dijon a été l'occasion de souligner la « territorialisation » des politiques du patrimoine. Le choix d'une analyse localisée permet de mener des investigations au plus près des acteurs qui se mobilisent à l'échelle des territoires et des lieux. Il offre la possibilité d'échapper aux seuls discours et de restituer, dans toute leur complexité, les rapports de force qui ne manquent pas de gouverner et d'orienter les politiques du patrimoine. Par de là les singularités des lieux explorés, l'analyse localisée envisage le « local comme site de restitution de processus »⁷⁵. La perspective monographique n'est pas à considérer comme le retour d'une pratique ancienne, disqualifiée par une pratique empirique souvent peu problématisée, mais comme le terrain d'une mise à l'épreuve de processus qui associent étroitement le local au national, l'Etat aux collectivités territoriales. Dans cette perspective, la Région Bourgogne — au sens politico-administratif du terme — offre un véritable condensé des patrimoines, considérés comme légitimes, et faisant objet, à ce titre, de politiques publiques. Du monument historique consacré par l'histoire de l'art au patrimoine industriel, trace matérielle et mémorielle d'une activité aujourd'hui disparue ou sur le déclin, du centre ville historique à l'espace rural, les études de cas proposés dans cet ouvrage permettent de couvrir la majeure partie du champ patrimonial.

La présence de Viollet-le-Duc en Bourgogne, rappelé dans ce volume par Michel Huynh, son travail fondateur à Vézelay, illustre parfaitement les ambitions de la politique impulsée par la Monarchie de Juillet. Cette forte présence étatique, que renforce la mise en place des

⁷⁵ Vincent DUBOIS, *Institutions et politiques culturelles locales : éléments pour une recherche socio-historique*, Paris, La Documentation française, 1996.

conservations des monuments historiques au cours des années cinquante, puis deux décennies plus tard l'affirmation de la Direction régionale des Affaires culturelles, service déconcentré du ministère de la Culture, est perceptible lors de la mise en œuvre du chantier de l'Inventaire général, étudiée par Sylvie Le Clech-Charton. Les deux auteurs, acteurs des politiques de l'Etat, témoignent aussi, chacun à leur manière, des incertitudes ressenties face aux nouvelles règles du jeu territorial.

L'Inventaire s'appuie aussi sur les ressources locales, notamment les actives et nombreuses associations qui militent pour la défense du patrimoine. Ces associations contribuent également à la « patrimonialisation » du patrimoine culturel. Stéphane Dufour rappelle que la formation du patrimoine religieux s'est en grande partie réalisée en périphérie et en contrepoint de l'Eglise, sous l'impulsion des associations et de la collectivité publique. Ce sont ces instances associatives et publiques qui se sont saisies des biens matériels de l'Eglise catholique, comme reflet intelligible d'une histoire et d'une culture. Dans les villes, les associations et les sociétés savantes contribuent à sensibiliser les élus à la prise en compte du patrimoine. Cette démarche, initiée dès le XIXe siècle par les sociétés savantes, s'affirme au lendemain de la Grande Guerre. A Dijon, l'entre-deux-guerres est un moment décisif qui voit les municipalités Gaston-Gérard puis Jardillier mettre en œuvre les premiers éléments d'une politique cohérente de protection du patrimoine urbain.

Cette dialectique entre l'Etat et les sociétés culturelles locales, entre le national et les territoires, est au centre des relations que les services du ministère de la culture construisent avec les administrations locales. Les quatre derniers textes soulignent tous l'affirmation des collectivités locales et les inflexions contemporaines qui marquent les politiques du patrimoine. A Dijon, comme à Auxerre, les municipalités sont, depuis les années soixante-dix, des acteurs essentiels, qui ont su se saisir des opportunités offertes par l'Etat. La protection et la valorisation du patrimoine a été mise au service du cadre de vie, de l'image urbaine et du développement local. A Auxerre, une relation féconde avec les historiens conduit à une valorisation du patrimoine qui n'oublie pas la recherche scientifique. Georges Duby, professeur au Collège de France, joue un rôle moteur qui passe par une contractualisation avec la ville d'Auxerre.

Cette relation étroite entre le chercheur, acteur à part entière, se retrouve lors de la création des Ecomusées du Creusot et de la Bresse Bourguignonne. Françoise Fortunet et Patrice Notteghem montrent combien l'Ecomusée a développé en complémentarité recherche, action culturelle, production muséographique et prise en compte du patrimoine de son territoire. En Bresse, Annie Bleton-Ruget souligne comment l'écomusée a contribué à légitimer, au sein de la Bourgogne, l'appellation de Bresse bourguignonne. La structure muséale est désormais l'un des acteurs qui porte la naissance d'un « pays ». Le sens et les usages de la protection du patrimoine enregistrent là aussi une mutation essentielle : le patrimoine rural ethnographique laisse la place à un patrimoine rural du développement local⁷⁶. L'exemple du Creusot montre aussi combien une entreprise étroitement liée à un bassin industriel en crise a pu avoir des répercussions internationales. L'écomusée a été, un temps, une référence muséographique majeure à l'échelle internationale, alors même que la notion de « patrimoine industriel » trouvait sens et devenait opératoire.

Ces exemples, au-delà de leur diversité, permettent de mesurer une inflexion majeure. Depuis près de trente ans, l'Etat n'est plus le seul ordonnateur des politiques du patrimoine, même si son rôle normatif et ses capacités d'expertise demeurent importants. Les collectivités locales ont installé le patrimoine au cœur d'une redéfinition des identités locales. Les usages de celui-ci sont désormais multiples. Comme dans d'autres secteurs des politiques publiques de la culture, le partenariat entre les différents acteurs est en passe de s'imposer. Il nécessite de nouvelles manières de faire, des formes complexes et lourdes de négociation, des modalités d'expertise qui ne reposent plus sur les seuls services de l'Etat. Le patrimoine, longtemps au seul service de l'Etat-Nation, se décline de plus en plus en fonction des logiques des territoires. Les études de cas présentés dans cet ouvrage soulignent la haute portée symbolique, politique et économique du patrimoine pour les acteurs locaux. Cette nouvelle gouvernance s'invente tous les jours sur le terrain. « Ce qui signifie, souligne le politiste Guy Saez, que la conscience patrimoniale, les formes qu'elle prend et les usages qui en résultent ne sont, et de loin, plus réductibles à la problématique classique des monuments historiques et des musées mais doit se comprendre à travers le développement culturel territorialisé. Il se s'agit plus de communion nationale et républicaine à travers les grandioses témoins du passé, ni d'appartenance collective à travers une même histoire statocentrée, mais d'un "droit à

⁷⁶ Voir aussi Annie BLETON-RUGET : Les pays et l'écriture de la localité : l'histoire des lieux et l'aménagement du territoire, *Etudes sociales*, 2004.

transmettre" des valeurs, une mémoire, d'un "droit à construire" un territoire en élisant ses marques d'identité »⁷⁷.

Plusieurs auteurs ont peu ou prou contribué aux processus de patrimonialisation mis en évidence dans ce volume. Cette posture, contrôlée par une déontologie propre aux sciences sociales, permet probablement de mieux saisir la complexité des enjeux. Cette configuration, qui n'est pas entièrement nouvelle mais qui depuis quelques années se présente différemment, participe du rôle social que le chercheur choisit, ou non, d'assumer. Elle témoigne aussi de l'insertion des universitaires et des chercheurs en sciences sociales, des Universités et des centres de recherche au sein des territoires⁷⁸.

Les ouvrages issus de ces deux enquêtes ont été publiés respectivement en décembre 2003 et en mai 2004⁷⁹. Un effort de valorisation de cette recherche a été mené en direction des services déconcentrés de l'Etat en région, des collectivités locales⁸⁰ et des acteurs culturels⁸¹. Nous avons également présenté — à mi-parcours — un premier bilan aux « Entretiens du Patrimoine » organisés en novembre 2001 par la Direction du patrimoine du ministère de la Culture, et dirigés scientifiquement par Henry Roussso⁸². Une traduction anglaise de cette communication a été également publiée dans la revue britannique *International Journal of Cultural Policy*⁸³.

⁷⁷ Guy SAEZ, Les politiques culturelles des villes. Du triomphe du public à son effacement, dans Olivier DONNAT et Paul TOLILA (Dir.), *Les public(s) de la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 218.

⁷⁸ Olivier DUMOULIN, *Le rôle social de l'historien*, Paris, Albin Michel, 2003. Voir également les réflexions critiques de Loïc VADELORGE, Les affres de l'histoire locale, 1970-2003, Intervention au colloque « Les usages politiques du passé dans la France contemporaine, des années 70 à nos jours », Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, septembre 2003.

⁷⁹ Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE (Dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, 620 p. et Philippe POIRRIER (Dir.), *L'Invention du patrimoine en Bourgogne*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2004, 104 p.

⁸⁰ Philippe POIRRIER, Deux siècles d'appropriation du patrimoine, *Lettre culturelle de la ville de Nantes*, novembre 2003. Voir aussi, pour un plus large public, Philippe POIRRIER et Claudine NACHIN-POIRRIER, L'Etat et le patrimoine : deux siècles d'histoire, *Mémoire et patrimoine*, septembre-octobre 2002, n° 1, p. 20-25.

⁸¹ Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE : Histoire des politiques du patrimoine : une histoire à écrire, *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, 2002, n° 155, p. 32-34 ; Les politiques du patrimoine : une histoire à écrire, *Culture et Recherches*, mars-avril 2003, n° 95, p. 4-5.

⁸² Philippe POIRRIER, L'évolution de la notion de patrimoine dans les politiques culturelles menées en France sous la V^e République, dans Henry ROUSSO (Dir.), *Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France*, Paris, Fayard, 2003, p. 47-61.

⁸³ Philippe POIRRIER, Heritage and Cultural Policy in France under the Fifth Republic, *International Journal of Cultural Policy*, 2003, n° 9-2, p. 215-225.

Cette recherche a été, pour nous, l'occasion de mener une réflexion comparative entre les politiques du patrimoine et les politiques culturelles⁸⁴. Il s'agissait de la sorte de décroiser une historiographie du patrimoine qui a souvent tendance à épouser les catégories administratives de l'Etat. Ces catégories sont alors autant de clôtures intellectuelles qui nuisent à l'insertion de cette histoire dans un cadre plus large : celui des usages culturels du passé. Une façon de ne pas être piégé par cette configuration est de mener une socio-histoire de ces catégories administratives et d'étudier le rôle des chercheurs dans leur construction. Dès lors, l'histoire du patrimoine recoupe celle des usages des sciences sociales ; de leur instrumentalisation par les pouvoirs publics, à l'échelle de l'Etat mais aussi des collectivités locales. Cette manière d'arpenter ce territoire de recherche croise un autre terrain, qui a retenu notre attention ces dernières années : l'historiographie, non pas sous la forme de la défense de positions normatives, mais comme un jalon d'une histoire des sciences sociales.

⁸⁴ Philippe POIRRIER, Politiques du patrimoine et politique culturelle, dans Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE (Dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, p. 593-598.

Historiographie : une histoire de l'histoire culturelle

L'historiographie a été le troisième champ de recherches qui nous a mobilisé depuis la fin de notre thèse. Notre intérêt pour l'histoire de la discipline est ancien. Lors de notre formation initiale, les publications du *Dictionnaire des sciences historiques* (1986), de *l'Histoire en miettes* (1987) de François Dosse, des *Essais d'ego-histoire* édités par Pierre Nora (1987) offraient une alternative à des présentations bien lisses qui ordonnaient une histoire consensuelle de la construction de la discipline. *Les Ecoles historiques* de Guy Bourdieu et Hervé Martin (1983) constituait un manuel facilement accessible, et qui n'hésitait pas à aborder les inflexions les plus récentes de la recherche historique. Une large décennie plus tard, à l'heure de notre titularisation dans l'enseignement supérieur, l'essai de Gérard Noiriel *Sur la « crise » de l'histoire* a beaucoup compté pour notre réflexion.

Cet intérêt pour l'historiographie croisait aussi notre souci bibliographique. Aussi, c'est dans cette perspective que nous avons rédigé très régulièrement des comptes rendus pour différentes revues : *Sources, travaux historiques* d'abord, puis *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, *Revue historique*, *Le Bulletin des bibliothèques de France*, *Les Annales de Bourgogne*, *Contemporary French Civilization*, *La Revue suisse d'histoire...*⁸⁵ Depuis l'année dernière, nous collaborons au site *Parutions.com*, modéré par un jeune collègue historien, qui publie des recensions qui couvrent toutes les disciplines des sciences sociales. L'Internet offre deux atouts particulièrement précieux : la rapidité de la mise en ligne et une remarquable accessibilité pour le lecteur. Il s'agit là probablement d'un des domaines, mais ce n'est pas le seul, où cette innovation dans la sphère des communications révolutionne nos pratiques⁸⁶.

Ce souci de la diffusion de l'information nous a amené à accepter de reprendre, à partir d'octobre 2004, la rédaction de la Lettre électronique mensuelle de l'Association pour le développement de l'histoire culturelle. Il s'agit d'une veille documentaire sur l'histoire culturelle dont la méthode a été élaborée par Françoise Hache-Bissette. Il faut chercher et trouver l'information, avec une réactivité sur l'actualité, la trier, afin de ne retenir que ce qui

⁸⁵ La liste de ses comptes rendus est disponible, sous format Pdf, à l'adresse suivante : <http://tristan.u-bourgogne.fr/html/ihctotal/dossprof/fichesprof/poirrier/ppoirrier.html>

⁸⁶ Le retard français est ici patent, du moins en histoire. Aux Etats-Unis, les comptes rendus qui étaient précédemment publiés par la revue *French Historical Studies* sont désormais diffusés par la liste électronique H-

relève directement de l'histoire culturelle contemporaine et enfin la mettre en forme et la diffuser aux adhérents. Pour construire cette lettre, une réflexion préalable a été nécessaire afin de définir son architecture : à une classification thématique globale a été préféré, pour plus de lisibilité, un découpage en dix rubriques : « Séminaires, Colloques et journées d'études, Appels d'offres, Expositions et manifestations diverses, Publications, L'histoire culturelle sur le Web, Institutionnel, L'histoire culturelle dans les médias, Travaux universitaires, L'histoire culturelle, côté concours ».

Le volume de cette lettre mensuelle a varié de sept à vingt-trois pages, avec une moyenne de quinze pages. Pour ne pas l'alourdir davantage, le principe du « lien » a été préféré au rédactionnel. Il s'agit d'une lettre d'actualité qui n'est pas, a priori, destinée à un archivage pour un usage ultérieur. La réalisation de la lettre de l'ADHC passe par un dépouillement systématique des lettres d'information des différents médias.

C'est d'ailleurs sous la forme d'une note de lecture que nous avons publié dans la revue *Esprit* en 1997 une première réflexion sur l'histoire culturelle⁸⁷. Cette analyse a été élargie dans le cadre du colloque « Où en est l'histoire du temps présent ? » organisé par l'Institut d'histoire contemporaine en septembre de la même année⁸⁸.

En 1999, nous avons proposé aux éditions du Seuil de rédiger un manuel d'historiographie. Publié en 2000 dans la collection « Mémo », dirigée par l'économiste Jacques Généreux, sous le titre *Aborder l'histoire*, ce volume, conçu pour le lectorat étudiant, était structuré autour de deux parties : « une discipline en construction » qui présentait la succession des principales écoles historiques jusqu'à nos jours ; « Le métier d'historien : territoires et enjeux » qui nous permettait de brosser un état des lieux du paysage historiographique. Cet exercice de synthèse nous offrait l'opportunité de défendre une présentation de l'historiographie sous une forme non normative et qui ne néglige pas, au-delà des dimensions intellectuelles des travaux des historiens, les aspects institutionnels de la pratique historique.

France qui participe du réseau mondial H-Net. En France, encore très rares sont les revues à avoir adopté une mise en ligne systématique des comptes rendus : c'est notamment le cas de la *Revue d'histoire du XIXe siècle*.

⁸⁷ Philippe POIRRIER, L'embellie de l'histoire culturelle, *Esprit*, juillet 1997, p. 196-200.

⁸⁸ Philippe POIRRIER, Les défis de l'histoire culturelle du temps présent : un terrain, des regards pluriels, dans *Où en est l'histoire du temps présent ? Notions, problèmes et territoires. Actes du colloque transfrontalier-Cluse, 25 septembre 1997*, Dijon : Université de Bourgogne, 1998. p. 77-87.

Nos travaux qui suivront — et qui constituent le cœur de ce dossier d'habilitation — ont été directement liés à une commande éditoriale. Les éditions du Seuil souhaitaient, sous l'impulsion de Richard Figuière, qui venait de succéder à Michel Winock à la tête des collections historiques de l'éditeur de la rue Jacob, entouré des animateurs de la revue *EspacesTemps* — Christian Delacroix, François Dosse et Patrick Garcia — lancer une série dénommée « L'Histoire en débats », sous la forme d'anthologies consacrées soit à des périodes spécifiques, à des objets de recherches ou encore à des thématiques transversales. Nous avons accepté cette proposition. Les vicissitudes de l'édition ont transformé l'idée initiale en une collection d'essais diffusés en format de poche. L'investissement financier afin de couvrir les droits d'auteur et les coûts de traduction de textes issus d'historiographies étrangères, expliquait cet infléchissement qui changeait considérablement les attendus de ce projet éditorial⁸⁹. L'ambition était plus grande ; la masse de travail pour répondre honorablement à la commande aussi. L'éditeur nous a laissé une totale liberté au plan de la construction et de l'écriture de la démonstration ; il n'en a pas été de même au plan formel. Les historiens du livre, de Roger Chartier à Henri-Jean Martin, nous ont pourtant appris que la « mise en page » pesait fortement sur les modalités de la lecture, de l'appropriation et de la diffusion des textes⁹⁰.

Notre point de départ a été à la fois la visibilité grandissante de l'histoire culturelle au sein du paysage historiographique et le maintien de fortes réserves quant à la solidité intellectuelle présumé de ce segment de l'école historique française. La nouvelle génération des manuels accréditait cette manière de percevoir la montée en puissance de l'histoire culturelle. Dans *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, publié en 1998, Gérard Noiriel plaçait l'histoire culturelle sous le signe du « vagabondage » et de l'éclectisme⁹¹. Christian Delacroix, auteur du passage consacrée à l'histoire culturelle dans le volume *Les courants historiques en*

⁸⁹ Voir les premiers volumes de cette collection : Marcel GAUCHET, *Philosophie des sciences historiques, le moment romantique*, Paris, Seuil, 2001 (Réédition d'une anthologie publiée aux Presses universitaires de Lille en 1988) ; Robert DESCIMON et Fanny COSANDEY, *L'absolutisme en France : histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002 ; Antoine PROST et Jay WINTER, *Penser la Grande guerre, un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 2004.

⁹⁰ Le cœur du débat s'est cristallisé sur la présence de notes infrapaginales et sur le système de renvois à la bibliographie finale. Le choix de l'éditeur d'un système qui emprunte l'essentiel de son dispositif aux normes anglo-saxonnes pénalisera probablement le lecteur français, peu habitué à cette manière de faire. De plus, si la lecture est peu handicapante pour les hommes de l'art — des collègues qui ont déjà une connaissance fine du sujet —, elle est rendue bien difficile pour l'étudiant, à qui s'adresse pourtant prioritairement ce livre. Nous pensons avoir sauvé l'essentiel en obtenant, de haute lutte, le maintien des références aux articles en notes infrapaginales. Le volume 2 de ce dossier d'habilitation est présenté sous la forme que nous avons imaginée pour une édition imprimée.

⁹¹ Gérard NOIRIEL, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette, 1998.

France, publié en 1999, évoquait son hétérogénéité et soulignait d'emblée que « le foisonnement de l'histoire culturelle a de quoi décourager toute tentative pour l'ordonner »⁹².

Il est vrai que depuis quelques décennies, l'histoire culturelle s'affichait en tant que telle au sein du paysage historiographique français. Chapitre spécialisé au sein des bilans de la discipline historique, publication d'ouvrages manifestes, de numéros thématiques de revues, de synthèses également, créations de postes spécialisés au sein des universités témoignaient à la fois d'une réelle institutionnalisation et d'une meilleure visibilité. Cette incontestable montée en puissance s'accompagnait de réticences certaines, plus ou moins explicitement formulées. L'histoire culturelle souffrirait d'un manque de cohérence ; d'une pluralité de pratiques qui rendraient caduques son projet intellectuel. Le spectre du *Linguistic turn* nord-américain était également régulièrement déployé pour stigmatiser une forme d'histoire perçue comme une remise en cause radicale de l'histoire sociale.

En réalité, ces débats participent à la construction du paysage académique et ces disputes quelque peu nominalistes contribuent à le structurer. Ce constat orienta notre projet : prendre au sérieux les découpages disciplinaires, essayer d'en comprendre les logiques de construction et de redéploiement, cerner les glissements de frontière en termes d'objets de recherches appropriés, souligner les relations avec les disciplines des sciences sociales et des disciplines herméneutiques devaient permettre de relire les principales évolutions qui ordonnent les préoccupations des historiens en France depuis une trentaine d'années.

L'ouvrage que nous livrons au lecteur ne se veut ni un livre partisan, ni un livre manifeste ou programmatique. Notre ambition est tout autre : il s'agit d'esquisser une histoire de l'histoire culturelle en France. Cet essai — au sens de tentative provisoire de synthèse — adopte une posture historiographique. L'ambition de cette recherche est de dresser le tableau le plus fidèle possible, sans volonté d'ostracisme ou de mise en scène hagiographique. L'exhaustivité reste néanmoins un horizon théorique. Notre premier souci a été de restituer — dans leur diversité — des pratiques de recherches, qu'elles soient affichées de manière plus ou moins normative dans des textes programmatiques, ou, plus généralement, mises en œuvre dans des recherches empiriques.

⁹² Christian DELACROIX, *Pour une histoire culturelle ?*, dans Christian DELACROIX, François DOSSE et

Les propositions de Michel de Certeau, avancées dès le début des années 70, ont été pour nous une grille de lecture particulièrement suggestive. Analyser l'opération historique comme la combinaison d'un lieu social, de pratiques scientifiques et d'une écriture constitue un programme de recherches particulièrement opératoire qui permet à la fois d'éviter de pratiquer l'historiographie comme une pratique normative ou comme une forme récusée de l'ancienne histoire des idées⁹³.

Notre ambition est de contribuer à la construction d'une « histoire culturelle de l'histoire culturelle » qui soit sensible non pas seulement à la production intellectuelle de l'histoire (en tant que discipline), mais aussi au cadre institutionnel qui rend possible l'autonomisation progressive de cette histoire culturelle. Il convient également d'être attentif à la circulation et à la réception des catégories et des pratiques avancées par les historiens. Cette manière d'envisager l'histoire de la discipline participe plus largement d'une histoire des sciences de l'homme et de la société, vaste chantier ouvert depuis quelques années en privilégiant des perspectives le plus souvent pluridisciplinaires⁹⁴.

Nous avons choisi d'analyser les enjeux de l'histoire culturelle à l'aune de la situation française. Est-ce seulement une solution de facilité ou un tropisme d'une historiographie souvent stigmatisée pour son caractère franco-français ? Le questionnement mérite un léger déplacement : est-il légitime d'analyser une forme auto-proclamée d'histoire à l'échelle internationale ?

La notion de paysage historiographique mondiale est-elle réellement pertinente alors que bien des travaux soulignent — du moins pour l'Europe occidentale — le poids des critères nationaux dans la construction des historiographies nationales. Un regard sur les synthèses issues d'autres historiographies montre à la fois le caractère national des constructions généalogiques, l'importance de la structure nationale des marchés universitaires dans la cristallisation des débats, et l'affirmation croissante des transferts culturels d'une

Patrick GARCIA (Dir.), *Les courants historiques en France*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 283.

⁹³ Michel de CERTEAU, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975. Le texte essentiel, repris dans ce recueil, avait ouvert en 1974 la trilogie *Faire de l'Histoire*, dirigée par Jacques Le Goff et Pierre Nora, sous le titre « l'opération historique ». En 1974, les éditions Gallimard annonçaient ce volume sous un titre, qui ne sera finalement pas retenu, mais peut-être plus explicite : *La Production de l'histoire*.

⁹⁴ Voir par exemple : Claude BLANCKAERT (Dir.), *L'histoire des sciences de l'homme. Trajectoires, enjeux et questions vives*, Paris, L'Harmattan, 1999 et Laurent MUCCHIELLI, *Mythes et histoire des sciences humaines*, Paris, La Découverte, 2004.

historiographie à l'autre. Certes, l'affirmation de l'histoire culturelle au sein de l'historiographie française participe peu ou prou d'une tendance générale, du moins à l'échelle du monde occidental, qualifiée de *Cultural turn* ou encore de *New cultural history*. Il conviendra de préciser la place qu'occupe l'historiographie française au sein de ses courants qui affichent pour une part une ambition transnationale⁹⁵.

Il est cependant indéniable que l'histoire culturelle française — comme la plupart des autres formes d'histoire — s'inscrit de plus en plus au sein d'échanges internationaux. La multiplication des dispositifs institutionnels — notamment au sein de l'Union européenne —, les médiations mises en œuvre par les organismes internationaux et les associations transnationales de spécialistes, les progrès des transports et des communications expliquent cette situation. Aussi, est-ce sous la forme des transferts culturels d'une historiographie nationale à une autre que nous aborderons dans un chapitre les autres historiographies. Cette perspective présente l'avantage de s'interroger en termes de réception, de circulation et d'appropriation des modèles historiographiques ; de ne pas s'arrêter seulement aux proclamations d'intention, mais de s'attarder sur les pratiques réelles de recherches.

L'historien, dont la spécificité demeure l'analyse de l'évolution des sociétés dans le temps, travaille à partir des « traces » du passé qu'il cherche à comprendre. Quelles « traces » mobilisées pour répondre à cette ambition de construire une histoire de l'histoire culturelle ? La notion de « source » a connu, depuis la révolution annaliste, une extension considérable. Tout peut être considéré comme une source pour l'historien ; cette affirmation est encore plus vraie pour l'historien culturaliste.

Le corpus ici mobilisé est constitué de la production écrite qui relève, plus ou moins explicitement, de l'histoire culturelle. L'écrit demeure dans cette seconde moitié du XXe siècle le support principal de diffusion des travaux des historiens. La bibliographie finale de ce mémoire, qui compte 800 numéros, récapitule l'ensemble des écrits mobilisés pour

⁹⁵ Lynn HUNT (Dir.), *The New Cultural History*, Berkeley, University of California Press, 1989 ; Victoria BONNEL et Lynn HUNT (Dir.), *Beyond the cultural turn : new directions in the study of society and culture*, Berkeley, University of California Press, 1999 ; Herman LEBOVICS, Une « nouvelle histoire culturelle » ? La politique de la différence chez les historiens américains, *Genèses. Sciences sociales et histoire*, septembre 1995, p. 116-125 ; « Histoire culturelle », *Revue germanique internationale*, 1998, n° 10 ; Ute DANIEL, *Kompendium Kulturgeschichte. Theorien, Praxis, Schlüsselwörter*, Frankfurt, Suhrkamp, 2001. Voir aussi Olivier DUMOULIN, « Le style national de l'historiographie », *EspacesTemps*, n° 59-61, 1995, p. 176-183 et Jean

répondre à notre questionnement historiographique. Il convient néanmoins de préciser la nature de ce corpus et la manière dont nous avons envisagé de l'utiliser.

Les écrits mobilisés, considérés comme sources, relèvent de plusieurs catégories : thèses et ouvrages imprimés issus de thèses, ouvrages collectifs, manuels du supérieur, bilans historiographiques, manifestes épistémologiques, essais d'ego-histoire, articles de revues scientifiques et de revues de vulgarisation, articles de presse, comptes rendus publiés dans des revues scientifiques, annuaires professionnels... C'est l'ensemble de la production historique, sous ses formes diverses, qui a été convoqué pour construire cette recherche.

Nous avons été particulièrement sensible aux indices qui pouvaient permettre de construire une histoire culturelle de l'histoire culturelle, qui ne relève pas seulement de l'histoire des idées, mais puisse tenir compte de l'environnement institutionnel, ainsi que des modalités de diffusion, de circulation et de réception des modèles historiographiques. A ce titre, l'analyse du para-texte — remerciements, notes infrapaginales, bibliographie, quatrième de couverture... — a fait l'objet d'une attention particulière de notre part.

Notre tentative relève également de la pratique d'une « histoire du temps présent », pratique aujourd'hui considérée comme légitime, et qu'il ne semble plus nécessaire de justifier. Cette histoire qui se construit sous le contrôle des témoins — ceux-ci étant ici les propres collègues du chercheur — demande néanmoins une déontologie particulière. Elle nécessite aussi une forme d'écriture sans doute plus lissée, plus prudente, sans pour autant abdiquer les règles essentielles qui fondent la scientificité de la pratique historique. Nous reviendrons sur ce point dans un autre paragraphe de ce volume de synthèse.

Pourtant, cette recherche ne repose pas sur la mise en œuvre systématique de sources orales. Il ne s'agit pas pour nous de récuser sur le plan théorique cette manière de faire — que nous avons d'ailleurs mobilisé lors de nos premiers travaux sur les politiques culturelles des collectivités locales —, mais les modalités pratiques qui ont présidé à ce travail ne permettraient pas d'y souscrire pleinement. En revanche, de nombreux échanges, plus ou moins informels, développés avec des collègues ont contribué à valider, ou à infléchir, notre questionnement et nos hypothèses. Ajoutons que les progrès techniques — du téléphone à

BOUTIER, Les outils des historiens sont-ils universels ?, dans Jean-Louis FABIANI (Dir.), *Le goût de*

l'Internet — et les évolutions des pratiques épistolaires ne permettent plus d'espérer recourir à des types de sources, en premier lieu les correspondances, que les historiens qui travaillent sur le premier XXe siècle ont su mobiliser⁹⁶. Il faut également souligner que l'accès aux archives des centres de recherches des universités et des grands établissements scientifiques demeure problématique. La conservation de ses archives, lorsqu'elles existent, demeure aléatoire.

Il est urgent que la communauté historique se mobilise pour conserver la mémoire de sa propre histoire. Il est quelque peu paradoxal que les historiens soient, sauf exception, si peu sensibles à la conservation des sources qui permettront — et permettent déjà — l'écriture de l'histoire de leur propre discipline. Cette prise de conscience est d'autant plus essentielle que le second vingtième siècle se caractérise par l'accélération de la professionnalisation du métier. L'historien est de moins en moins un artisan isolé et s'inscrit désormais dans un cadre institutionnel davantage prégnant.

Trois temps structure notre démonstration. Une première partie a l'ambition, dans une perspective généalogique, de restituer les modalités d'émergence de la notion d'histoire culturelle. Deux modes d'approche sont privilégiés. Les deux premiers chapitres ouvrent la focale à l'échelle de la discipline. Les deux suivants choisissent une entrée thématique : à partir d'objets appropriés (le livre) pour le premier, d'une période spécifique (la Révolution française) pour le second. Ces regards multiples, mais complémentaires, permettent de mieux rendre compte de la complexité des évolutions qui travaillent la discipline. Ils mettent en relief l'existence de temporalités propres selon les périodes, les thématiques et les objets de recherches choisis par les historiens même si la montée en puissance de l'histoire culturelle semble indéniable.

La seconde partie tente d'évaluer quelques « territoires de l'histoire culturelle ». Ceux-ci ont été choisis par leur relative autonomie, leur position institutionnelle déclarée, et par leur propension à éclairer des glissements significatifs ou représentatifs de l'histoire culturelle. Là encore, point de volonté d'exhaustivité, mais la tentative de rendre compte d'une indéniable diversité qui caractérise, nous semble-t-il, la configuration du paysage académique.

l'enquête. Pour Jean-Claude Passeron, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 81-83.

⁹⁶ Nous renvoyons notamment aux travaux de Bertrand Müller et d'Olivier Dumoulin sur les années trente.

Enfin, et de manière transversale, nous examinons quelques enjeux posés par l'affirmation de l'histoire culturelle : les modalités de son institutionnalisation, les points de convergences ou de tensions avec les autres sous-disciplines constituées de l'histoire, les relations que ces praticiens construisent avec les disciplines proches, la manière dont sont envisagées et menées les relations avec les autres historiographies nationales.

Cette recherche visait à rendre compte des pratiques qui depuis deux ou trois décennies se reconnaissent sous le label d'histoire culturelle. Ces pratiques ne sont pas univoques. L'une des caractéristiques majeures de l'histoire culturelle est, nous semble-t-il, la pluralité des pratiques historiennes qui se déploient sous ce vocable. Nous avons souligné à plusieurs reprises combien la prégnance des périodes de spécialité, des aires culturelles, et des sensibilités d'école interdisait de décliner l'histoire culturelle au singulier. Néanmoins, sa présence au sein de l'historiographie française est une réalité incontestable, particulièrement visible depuis deux décennies.

L'affirmation de l'histoire culturelle relève probablement moins d'une spécialisation nouvelle, que de la continuation du processus d'élargissement du territoire de l'historien. Les propositions avancées par Marcel Gauchet nous semblent particulièrement pertinentes lorsqu'il dégage une dynamique de la discipline qui repose sur la recherche d'un élargissement de l'objet historique et des sources à interroger⁹⁷. Le sociologue Philippe Urfalino perçoit « l'histoire culturelle comme le nom provisoire d'un vaste chantier de fouilles, ouvert par le déclin des grands modèles explicatifs et l'enrichissement de la boîte à outils de l'historien »⁹⁸. L'institutionnalisation est également perceptible et alimente en retour ce processus d'affirmation. Cette logique est inhérente au fonctionnement du marché universitaire, mais n'induit pas une coupure recherchée par rapport aux autres formes instituées de découpage de la discipline, et ne s'affiche jamais, sinon rarement, comme un nouveau paradigme à l'ambition totalisante ou hégémonique.

Des raisons endogènes expliquent la cristallisation de cette forme de pratique historique. L'affirmation de l'histoire culturelle a été — dès les années soixante-dix — pour certains historiens une stratégie visant à sortir des paradigmes d'une l'histoire économique et sociale

⁹⁷. Marcel GAUCHET, « L'élargissement de l'objet historique », *Le Débat*, janvier-février 1999, n° 103, p. 131-147.

fortement colorée par des approches quantitativistes. Le déclin du marxisme, comme théorie scientifique et horizon politique, et des pensées du déterminisme socio-économique en général, a accéléré ce processus. La situation est probablement assez différente aujourd'hui pour les nouvelles générations d'historiens qui n'ont pas à se positionner par rapport à un débat ancien qui ne rend plus compte de l'état du paysage historiographique. L'organisation des principes d'intelligibilité qui gouvernent les productions historiennes a profondément évolué. Le couple infrastructure/superstructure ne paraît plus opérant — du moins dans la priorité explicative qui lui était accordée — après avoir permis des acquis considérables. Cette articulation s'est estompée au profit d'un « éloge de la complexité » (Jean-François Sirinelli)⁹⁹. Dans cette nouvelle conjoncture, l'histoire culturelle s'affiche comme une histoire renouvelée des institutions, des cadres et des objets de la culture. Elle permet de réintégrer au sein du questionnaire historien les expressions les plus élaborées de la culture et des savoirs sans pour autant négliger les pratiques du plus grand nombre. L'attention portée aux phénomènes de médiation, de circulation et de réception des biens et objets culturels témoigne de la volonté largement partagée d'échapper aux apories de l'ancienne histoire des idées. « Le projet fondamental, avance Roger Chartier, entend repérer comment, dans des contextes divers et pour des pratiques différentes, s'établit le croisement paradoxal entre contraintes débordées et libertés bridées »¹⁰⁰.

L'histoire culturelle permet également de reprendre sur d'autres bases la question de l'articulation entre l'histoire générale et les disciplines herméneutiques (histoire de l'art, de la littérature, des idées ou de la philosophie)¹⁰¹. Ces dernières avaient le plus souvent, depuis la mise en place des champs académiques à la fin du XIXe siècle, privilégié des approches internalistes qui pouvaient déboucher, dans certains cas limites, sur des perspectives antihistoriques. Il ne s'agit pas ici de défendre un nouvel hégémonisme, mais de constater que les découpages disciplinaires, historiquement datés, ne correspondent plus aux pratiques d'un grand nombre de praticiens des sciences sociales. Dès lors, chaque historien, en fonction de ses appétences et de ses objets de recherche, pratique une forme de pluridisciplinarité sans

⁹⁸. Philippe URFALINO, L'histoire culturelle. Programme de recherche ou grand chantier ?, *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1998, n° 57, p. 115-120

⁹⁹. Jean-François SIRINELLI, Eloge de la complexité, dans Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRNELLI (Dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 433-442.

¹⁰⁰ Roger CHARTIER, Histoire, littérature et pratiques. Entre contraintes transgressées et libertés bridées, *Le Débat*, janvier-février 1999, n° 103, p. 162-168.

¹⁰¹ Voir les remarques de Krzysztof POMIAN, L'histoire au XXe siècle : de la science morale à l'ordinateur, *Diogenes*, 1999, n° 185, p. 41-60 ; repris dans *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, 1999, p. 345-385.

s'attarder sur les clôtures disciplinaires ardemment défendues par quelques gardiens du temple pour des raisons essentiellement académiques. Ajoutons que les phénomènes culturels apparaissent comme des facteurs essentiels à la compréhension des situations historiques, et l'on ne voit pas bien pourquoi les historiens se verraient refuser d'intégrer à leur problématique ces questions au nom d'un découpage académique codifié à une époque où l'histoire, dite « positiviste », se réduisait le plus souvent à une histoire essentiellement politique. Cela n'enlève rien aux savoir-faire déployés par les disciplines herméneutiques, mais la défense du pré-carré ne repose sur aucunes bases épistémologiques solides.

Cette histoire culturelle participe pleinement des échanges internationaux qui se sont accélérés depuis les années soixante. A ce titre, elle partage certaines des problématiques habituellement rangées sous la rubrique de *New cultural history*. Quelques historiens français — somme toute peu nombreux — ont contribué à la formulation de ce courant transnational. Pourtant, il nous semble que l'histoire culturelle telle qu'elle est pratiquée en France reste encore largement comprise comme une modalité de l'histoire sociale. A ce titre, ces praticiens demeurent, sauf exception, plutôt réticents face aux courants marqués par le *linguistic turn* et les théories « post-modernes » très présentes au sein des universités nord-américaines.

Des raisons exogènes au champ disciplinaire peuvent être avancées. Il s'agit de les sérier avec prudence : la concomitance chronologique entre l'évolution du questionnaire historien et les grandes évolutions qui travaillent la société ne suffit pas à rendre compte de liens de causes à effets. Il reste vrai que le glissement opéré par l'historiographie française, de l'économique au social, puis du social vers le culturel, s'est réalisé — non sans décalages à l'échelle des périodes étudiées et des trajectoires individuelles des chercheurs — dans le même temps où le volontarisme économique n'avait plus valeur de *credo* et où une plus large place était faite, au sein de la société française, aux interrogations sur la « mémoire » et le « patrimoine ». Ajoutons que l'autonomie croissante du culturel, et de ses acteurs, dans nos sociétés, le rôle majeur des industries culturelles, la place revendiquée de nouveaux usages du temps dans le cadre des loisirs ne peuvent qu'interpeller les historiens et peser sur le choix et le découpage des objets de recherche. Au final, l'histoire culturelle se présente surtout, selon l'expression de Jean-Yves Mollier, comme une « discipline carrefour »¹⁰².

De l'histoire culturelle à l'histoire des sciences sociales

Cette histoire de l'histoire culturelle se veut aussi une contribution à l'histoire des sciences sociales du second XXe siècle. Nous avons déjà croisé cet objet de recherche à plusieurs reprises et nous pensons, dans les mois qui viennent développer davantage nos investigations dans cette voie-là.

Nos recherches sur les Rencontres d'Avignon nous avaient permis de nous pencher sur l'état des sciences sociales au cours des années soixante et notamment sur le rôle de la commande publique sur l'institutionnalisation naissante d'une sociologie de la culture. Deux versants de la sociologie française, d'un côté la sociologie pragmatique et militante de Joffre Dumazedier, de l'autre la sociologie critique de Pierre Bourdieu se font alors concurrence — la seconde va bientôt durablement l'emporter sur la première —, et répondent de façon opposée à la demande institutionnelle. Joffre Dumazedier contribue à forger le concept de « développement culturel » et participe aux commissions du Plan. Le Service des études et de la prospective du ministère des Affaires culturelles adhère à cette conception issue de l'éducation populaire et de l'utopie qu'elle véhicule : la possible démocratisation de la culture¹⁰³. Pierre Bourdieu, dont *L'amour de l'art* publié en 1966 est le résultat d'une commande institutionnelle, est beaucoup plus critique ; souligne très tôt les apories de la politique impulsée par le ministère¹⁰⁴. Pourtant, la sociologie de Pierre Bourdieu est mobilisée par les études sur les pratiques culturelles menées par le Service des études et des recherches à partir des années soixante-dix. Lors du colloque consacré à « Culture et action chez Georges Pompidou et la culture », organisé en 1998 par Jean-Claude Grohens et Jean-François Sirinelli, nous avons choisi de présenter notre contribution sur les pratiques culturelles en

¹⁰² Jean-Yves MOLLIER, « Histoire culturelle » dans Paul ARON, Denis SAINT-JACQUES et Alain VIALA (Dir.), *Dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF, 2002, p. 266-267.

¹⁰³ Philippe POIRRIER, Etudes et recherches, dans Emmanuel de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 262-263.

¹⁰⁴ Voir notamment le texte que Pierre Bourdieu présente au colloque de Bourges en 1964, et que nous avons édité : Pierre BOURDIEU, Les musées et leur public, dans Philippe POIRRIER et Geneviève GENTIL, La politique culturelle en débat. Quelques références, dans E. de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 631. Voir aussi l'analyse de Jeremy AHEARNE, *Between Cultural Theory and Policy : The Cultural Policy Thinking of Pierre Bourdieu, Michel de Certeau and Régis Debray*, University of Warwick, Centre for Cultural Policy Studies, 2004.

insistant sur la manière dont les sciences sociales avaient contribué à construire cette notion de « pratiques culturelles »¹⁰⁵.

Nos recherches sur le patrimoine nous ont également permis de prendre conscience combien « sciences et conscience du patrimoine » (Pierre Nora) sont dans ce domaine étroitement liées. C'est particulièrement vrai lors de la mise en place de l'Inventaire général par l'historien de l'art André Chastel au cours des années soixante ou encore lors de la mise en place d'une « ethnologie patrimoniale » à la fin de la décennie suivante. Nous travaillons actuellement, avec Isac Chiva, à la publication d'un ouvrage qui vise à proposer une socio-histoire de la mission du patrimoine ethnologique du ministère de la Culture. Ce volume, qui devrait paraître à la fin de l'année 2005, associera une analyse historique, un texte égo-historique de Chiva issu d'un entretien que nous avons recueilli, la publication de différents textes du même auteur et de documents à caractère de source.

Cette recherche s'inscrit dans un ensemble de travaux sur l'histoire et les archives de sciences sociales impulsés par la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon. Comme pour la plupart de nos recherches, notre intérêt individuel s'inscrit dans le cadre d'une recherche collective.

¹⁰⁵ Philippe POIRRIER, Les pratiques culturelles au cours des années 1960 et 1970, dans Jean-Claude GROHENS et Jean-François SIRINELLI (Dir.), *Culture et action chez Georges Pompidou*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 123-138.

De l'individuel au collectif

La recherche en histoire reste avant tout une entreprise individuelle. Il s'agit probablement là de l'une des caractéristiques, liée aux formes de l'investigation et de l'écriture historique qui la différencie de la recherche en « sciences dures ». Les notions de « laboratoire » et de « centre de recherche » ont d'ailleurs longtemps été étrangères à la discipline historique. L'université de Bourgogne n'échappait pas à cette configuration. Elle accusait même un sérieux retard. Jusqu'à l'aube des années 90, les enseignants déployaient une carrière essentiellement fondée sur des travaux individuels. Aucune structure collective ne réunissait les contemporanéistes autour de projets clairement identifiés. Les colloques se faisaient rares. Les instances d'évaluation n'avaient d'ailleurs pas renouvelé l'habilitation du DEA d'histoire.

A l'heure de notre nomination en tant que titulaire, les choses étaient en train de connaître des évolutions significatives¹⁰⁶. Serge Wolikow avait créé, dès 1992, un Institut d'histoire contemporaine. L'organisation régulière de séminaires et de colloques, la publication d'un bulletin intitulé *Territoires contemporains*, à partir de 1994, d'une collection régulière — *Les Cahiers de l'IHC* — et d'ouvrages concrétisaient la mise en place progressive de recherches collectives. Une équipe de jeunes chercheurs se constituait autour du directeur de l'Institut d'histoire contemporaine. Le DEA « Ordre et désordre dans les sociétés occidentales de l'époque médiévale à l'époque contemporaine » avait suscité l'organisation, à partir de l'année universitaire 1993-1994, de séminaires animés par Serge Wolikow et Francis Ronsin. A partir de 1995, l'Institut d'histoire contemporaine, tout en conservant une relative autonomie, a constitué l'une des équipes du Centre Georges Chevrier, unité mixte de recherche qui dépend de l'université de Bourgogne et du CNRS (UMR 5605). Ce centre regroupe des historiens, des historiens du droit et des sociologues ; ce qui a renforcé le travail pluridisciplinaire. En quelques années, les bases renouvelées de la recherche en histoire contemporaine étaient posées. Serge Wolikow nous a associé à la mise en place de ces structures de recherches, et nous avons participé régulièrement, en fonction des axes de recherches développés, aux activités de l'Institut d'histoire contemporaine.

¹⁰⁶ Voir l'état des lieux que nous avons dressé au début des années 90 : Philippe POIRRIER, L'Histoire en Bourgogne : (quelques) lieux et institutions, *Sources, travaux historiques*, 1991, n° 27, p. 81-83.

Plusieurs des textes que nous avons publiés ont trouvé leur inscription scientifique et/ou éditoriale au sein de manifestations organisées par l'Institut d'histoire contemporaine : « Les Fronts populaires à l'épreuve de la question nationale » (1996)¹⁰⁷, « Producteurs de territoires » (2000)¹⁰⁸, « Le temps des sciences humaines, Gaston Roupnel et les années trente » (2001)¹⁰⁹, « Les autres lieux du politique » (2002)¹¹⁰, « Les siècles des socialismes » (2003)¹¹¹.

Dans le cadre de l'Institut d'histoire contemporaine, nous avons pris en charge plus directement l'organisation de journées d'études, déjà signalées plus haut : « Où en est l'histoire du temps présent » (1997), « L'engagement à l'échelle d'une vie. Lucien Hérard, du syndicaliste enseignant au médiateur culturel » (1999) et « L'Invention du patrimoine en Bourgogne » (2002). De surcroît, l'Institut d'histoire contemporaine a été associé à certaines manifestations que nous avons co-organisé dans le cadre des activités du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication.

Au tournant du siècle, la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, dirigée par Serge Wolikow, a accueilli une partie de nos activités de recherche. Il faut souligner que l'équipe scientifique et technique de l'IHC a été l'un des moteurs de la montée en puissance de la MSH, depuis la phase de préfiguration jusqu'à la concrétisation institutionnelle de ce projet et son intégration au réseau national des MSH en mars 2002.

¹⁰⁷ Philippe POIRRIER, Culture nationale et antifascisme au sein de la gauche française (1934-1939), dans Serge WOLIKOW et Annie BLETON-RUGET (Dir.), *Antifascisme et nation. Les gauches européennes au temps du Front populaire*. Dijon : EUD, 1998. p. 239-247. Voir aussi le compte rendu de ce colloque : Philippe POIRRIER et Jean VIGREUX, Les Fronts populaires à l'épreuve de la question nationale. *Territoires contemporains. Bulletin de l'Institut d'histoire contemporaine de l'Université de Bourgogne*, 1997, n° 4. p. 11-13 ; repris sous le titre Les Fronts populaires et la question nationale, *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, 1997, n° 55, p. 140-142.

¹⁰⁸ Philippe POIRRIER, Politiques culturelles et territoires : la contractualisation à l'épreuve. Les relations entre la ville de Dijon et l'Etat, des années soixante-dix à nos jours, dans Annie BLETON-RUGET, Benoît CARITEY et Françoise FORTUNET (Dir.), *Producteurs de territoires. Conjonctures, acteurs, institutions, XIXe-XXe siècles*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2003, p. 114-132.

¹⁰⁹ Philippe POIRRIER, L'oubli historiographique : la postérité historique de *Histoire et destin* de Gaston Roupnel, dans Annie BLETON-RUGET (Dir.), *Le temps des sciences humaines, Gaston Roupnel et les années trente*, Actes du colloque international de Dijon, Dijon, Société des Annales de Bourgogne, 2004. (à paraître).

¹¹⁰ Une version de cette contribution a été publiée : Philippe POIRRIER, La culture en campagne : de l'atonie à la mobilisation antifasciste. Politique culturelle et débat public en France lors des élections de 2002, *French Cultural Studies*, juin 2004, n° 15-2, p. 174-189.

¹¹¹ Philippe POIRRIER, Les projets culturels et leurs réalisations : le cas du PS français, dans Serge WOLIKOW et Jean VIGREUX (Dir.), *Les siècles des socialismes*, Dijon, IHC, 2005 (à paraître).

Au printemps 2004, nous avons accepté de prendre la responsabilité de l'un des pôles thématiques de cette structure, conçue comme un outil chargé de favoriser la recherche et de susciter des synergies autour de programmes par définition pluridisciplinaires. Le pôle thématique *Patrimoines* de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon s'inscrit dans une perspective qui souligne les spécificités des démarches de recherche des équipes ayant pris comme objet d'étude la gestion de « l'héritage culturel » par les sociétés contemporaines. Une attention particulière est en effet portée, dans cette thématique, aux processus de « patrimonialisation ». La perspective pluridisciplinaire est clairement recherchée et mobilise des chercheurs issus de l'ensemble des sciences sociales : histoire, histoire des arts, histoire du droit, droit du patrimoine, sociologie, ethnologie, sciences politiques...

Plusieurs axes de recherche seront développés :

1. Le rôle des politiques publiques
2. Associations et mobilisation patrimoniale
3. Les acteurs du patrimoine : approche socio-historique.
4. L'impact économique du patrimoine
5. Patrimoine et identités territoriales
6. Les usages du patrimoine

Le pôle thématique avait déjà impulsé, depuis 2002, un ensemble de conférences, d'ateliers de travail et de séminaires pluridisciplinaires qui ont rassemblé des chercheurs issus de plusieurs équipes de l'Université de Bourgogne, et des acteurs culturels issus des institutions chargées de la conservation et de la restauration des biens culturels. Une publication collective *L'Invention du patrimoine en Bourgogne* (EUD, 2004) — déjà signalée dans ce volume — avait traduit cette première étape. Un séminaire de recherche « Le patrimoine en débat », que nous animons, initié depuis juin 2004, a l'ambition d'être un lieu de dialogues et de réflexions entre chercheurs et acteurs culturels. Une première séance, organisée le 11 juin 2004, autour d'un dialogue entre le sociologue Serge Chaumier — auteur de l'ouvrage *Des musées en quête d'identité. Ecomusée versus technomusée* (2003) — et l'historienne Annie Bleton-Ruget a été l'occasion de réunir l'ensemble des responsables des écomusées bourguignons et franc-comtois, ainsi que des représentants de la fédération nationale des écomusées et des musées de société.

Un autre pan de notre travail collectif a trouvé comme lieu institutionnel de développement le Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication. Nous avons co-dirigé trois enquêtes collectives, associant séminaires, journées d'études et colloques : « Histoire des politiques culturelles locales » dirigée avec le politiste Vincent Dubois (1996-1997 et 1997-1998), « Affaires culturelles et territoires » avec Jean-Pierre Rioux (1998-1999) et le soutien du CHEVS de l'Institut d'études politiques de Paris, « Histoire des politiques publiques du patrimoine » avec Loïc Vadelorge et le soutien du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (2000-2001 et 2001-2002). Chercheur associé à ce centre de recherches, nous avons eu l'occasion de présenter et discuter nos travaux dans le cadre des séminaires dirigés par Pascal Ory et Jean-Yves Mollier.

Au final, ce travail d'animation et de direction de recherches collectives a été, dans la continuité, un pan de plus en plus important de notre activité de recherche. Il a aussi constitué une pratique qui nous a plus directement conduit à nous interroger — et surtout à mettre en œuvre sous la forme de publications diverses — sur la question de l'édition dans les domaines des sciences de l'homme et de la société.

De l'édition en SHS

La diffusion de nos travaux et l'animation de recherches collectives nous ont conduit à pratiquer des formes diverses d'édition, et à nous interroger sur les modalités de l'édition dans le secteur des sciences de l'homme et de la société. Cette réflexion n'a pas été seulement individuelle, mais participait d'une question très largement débattue, voire récurrente, au sein de l'Institut d'histoire contemporaine.

Le point le plus crucial concernait — et concerne toujours — le moyen de diffuser les résultats des recherches collectives. Il ne s'agit pas d'une question périphérique puisqu'elle repose, en creux, la question essentielle de l'évaluation du travail de l'historien et de l'équilibre à trouver entre recherches collectives et recherches individuelles. En filigrane, elle questionne l'existence même d'un centre de recherches qui doit, par-delà même les recherches qu'il abrite, permettre la diffusion des résultats. Dans nos disciplines, la question de l'édition occupe une place essentielle. Cette singularité n'est pas toujours bien comprise par nos collègues issus des « sciences dures » qui ont l'habitude d'utiliser d'autres canaux de diffusion pour valoriser leur recherche.

Depuis le milieu des années 90, nous avons privilégié l'édition d'ouvrages aux dépens de la publication d'articles, sans pour autant négliger totalement cette forme de diffusion qui conserve un rôle de validation auprès de la communauté des historiens.

Un travail rédactionnel s'est déroulé dans le cadre de la revue des *Annales de Bourgogne*. Cette revue, née en 1929, est longtemps restée marquée par les liens étroits que ses responsables souhaitaient conserver avec la société culturelle locale¹¹². Sa politique rédactionnelle a été fortement influencée par celui qui dirigea la revue des années 50 au milieu des années 90 : ancien directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or, cet archiviste-paléographe a également occupé la chaire d'Histoire de la Bourgogne de l'université de Dijon de 1956 à 1988¹¹³. Nous entrons au comité de rédaction de la revue en 1992, mais cette structure rédactionnelle n'a joué véritablement son rôle qu'à partir de 1998, et la mise en place d'une nouvelle direction. Le fonctionnement des *Annales de Bourgogne* est désormais identique à celui des revues équivalentes comme *Les Annales du Midi* ou *La revue du Nord*... La professionnalisation, désormais acquise, demeure néanmoins fragilisée par le statut associatif de la revue et par un équilibre financier toujours précaire. Un rapprochement plus marqué vers les centres de recherches de l'université est sans doute l'une des solutions pour préserver ce type de revue. Au plan rédactionnel, nous nous efforçons de défendre la place de l'histoire contemporaine au sein d'une revue qui accorde une large place à l'histoire médiévale et moderne. Plusieurs étudiants ont pu publier en son sein des articles issus de leur mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine.

Nous avons édité des ouvrages dans des cadres très divers : éditeur institutionnel lié à un comité d'histoire ministériel, éditeur universitaire, éditeur associatif porté par une logique militante, éditeur commercial. Un trait commun traverse ses diverses expériences éditoriales : la généralisation de la micro-informatique fait que l'auteur assume désormais une part du travail qui jadis était pris en charge par les éditeurs. Il n'est plus rare de voir des éditeurs commerciaux exiger lors de la signature d'un contrat d'édition le respect d'une charte

¹¹² Voir le mémoire que nous avons dirigé : Coralie BRODT-VILAIN, *Les Annales de Bourgogne. Une revue d'histoire régionale entre érudition et professionnalisation, 1929-1999*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1999.

¹¹³ Nous renvoyons à l'analyse du rôle de Jean Richard au sein de la société culturelle locale que nous avons proposée dans notre thèse : *Municipalité et culture au XXe siècle : des Beaux-Arts à la Politique culturelle. L'intervention de la municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels. (1919-1995)*, Université de Bourgogne, thèse d'histoire, 1995, p. 205-207.

éditoriale extrêmement précise. La confection de l'index des ouvrages est désormais du ressort des auteurs. Quant aux éditeurs universitaires, ils reçoivent le plus souvent des ouvrages clefs en main, mis en pages et dont le financement doit être assuré par le centre de recherches qui porte le projet éditorial. Cette évolution présente assurément une face positive : les enseignants chercheurs ont acquis des compétences qui leur permettent de plus, par une implication plus directe, de mieux contrôler le processus d'édition depuis la mise au point du manuscrit jusqu'à l'élaboration du dossier financier nécessaire à la concrétisation du projet éditorial. La face négative n'est pour autant pas négligeable : l'investissement en temps et en travail est somme toute considérable, alors même que le rythme de publication s'est accéléré, et que le personnel technique des centres de recherche ne s'est guère renforcé tout en confortant, lui aussi, ses compétences dans ce domaine. De surcroît, la montée en puissance de l'édition électronique pose aujourd'hui de nouvelles questions qui remettent en cause non seulement les modalités de diffusion des travaux, mais aussi les formes d'évaluation des recherches, qu'elles soient menées individuellement ou sous la forme d'enquêtes collectives.

La situation des éditions universitaires nous a interpellé à plusieurs reprises¹¹⁴. Nous regrettons pour notre part la tendance générale des éditions universitaires à s'aligner sur les usages des éditeurs commerciaux. A poursuivre dans cette voie, les éditions universitaires risquent de perdre leur singularité, voire leur mission de service public. Dès lors, il sera de plus en plus difficile de faire éditer les travaux collectifs qui jouent pourtant un rôle moteur au sein des centres de recherche.

L'évolution des éditeurs commerciaux est également inquiétante dans un contexte général de crise de l'édition dans le secteur des sciences humaines. Ce qui nous a le plus frappé est l'accentuation des exigences éditoriales alors même que les modalités de rétribution des auteurs demeurent très faibles par rapport au travail effectué et à d'autres segments du monde de l'édition. De plus, dans le cadre de commandes, notamment pour la rédaction de manuels, le délai qui est imparti aux auteurs s'est très nettement raccourci par rapport aux usages en cours deux ou trois décennies en arrière.

La visibilité de notre discipline demeure liée aux modalités de diffusion des recherches, auprès de la communauté des historiens, mais aussi auprès d'un plus large public. Le rôle

social de l'historien au sein de la société est donc en partie lié au maintien d'une édition historique de qualité qui ne soit pas uniquement gouvernée par des logiques financières et commerciales. La question est aujourd'hui ouvertement discutée¹¹⁵ ; ce qui nous semble indispensable à l'heure des évolutions technologiques qui travaillent le monde des communications.

Une histoire du temps présent

Lors de notre formation initiale, de 1982 à 1988, l'histoire du temps présent n'était pas au cœur de la formation que nous avons reçue. Elle n'était cependant pas totalement absente même si les contemporanéistes de l'université de Bourgogne étaient, à cette date-là, tous des spécialistes du XIXe siècle.

Ces contemporanéistes, ruralistes labroussiens pour la plupart, professaient une histoire essentiellement économique et sociale¹¹⁶. Cependant, la « nouvelle histoire politique » était déjà bien ancrée et les ouvrages de René Rémond nous étaient présentés comme des lectures obligatoires¹¹⁷. La série de « La nouvelle histoire de la France contemporaine » des éditions du Seuil, dont les 16 premiers numéros étaient alors disponibles, constituait la collection de référence. Quant à l'histoire culturelle, elle était peu mobilisée par nos maîtres, si ce n'est sous la forme d'une approche par les « sociabilités » telle que l'entendait à cette date Maurice Agulhon.

En première année, Pierre Lévêque assurait un cours sur la France pendant la Seconde Guerre mondiale. *La France de Vichy* de Robert Paxton et *De Munich à la Libération* de Jean-Pierre Azéma furent nos premiers livres de chevet... En licence, nous avons suivi un cours de Jean-René Suratteau consacré à la vie politique en France, de 1958 à 1974. Personnage haut en couleur, ce spécialiste de la Révolution française — qu'il n'enseignait pas car à Dijon cette période était la « propriété » du moderniste Daniel Ligou — proposait une

¹¹⁴ Voir le mémoire que nous avons dirigé : Lucie BLAISE, *Les presses d'université : un vecteur d'édition de recherche*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2001.

¹¹⁵ Véronique ODUL, *Editer l'histoire aujourd'hui, Vingtième siècle, Revue d'histoire*, juillet-septembre 2004, n° 83, p. 191-192.

¹¹⁶ Pour une présentation de ses recherches : Annie BLETON-RUGET, *Les sociétés rurales bourguignonnes au XIXe siècle. Autour des travaux de Pierre Goujon, Pierre Lévêque et Marcel Vigreux, Histoire & sociétés rurales*, 1996, n° 5, p. 48-61.

¹¹⁷ En 1986, Pierre Lévêque est d'ailleurs l'auteur de l'entrée « histoire politique » du *Dictionnaire des sciences historiques* dirigé par André Burguière.

démonstration où se mêlaient analyses historiennes et témoignages d'un acteur engagé¹¹⁸. Jean-René Suratteau, ancien résistant et membre du Comité d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale, avait par ailleurs créé, en 1976, un Centre d'études et de recherches sur l'occupation et la Résistance dans le Morvan, reconnu l'année suivante en tant qu'Institut de Recherches par l'UFR des Sciences humaines de l'Université de Dijon. Jean-René Suratteau et Marcel Vigreux avaient mis en place en 1983 un Musée de la Résistance en Morvan, installé à la Maison du Parc naturel régional du Morvan. La démarche était en grande partie citoyenne et relevait d'une historiographie militante qui accordait une grande place à la conservation de la mémoire et au dialogue avec les associations d'anciens résistants¹¹⁹.

Nous puisions également d'autres références ailleurs : les publications de l'encore jeune Institut d'histoire du temps présent du CNRS étaient disponibles à la bibliothèque de section du département d'histoire. De même, la revue de vulgarisation *L'Histoire*, n'hésitait pas, souvent sous la plume de Michel Winock et de Jean-Pierre Rioux¹²⁰, à aborder les périodes les plus récentes. Surtout, le lancement, en 1984, de *Vingtième siècle. Revue d'histoire* soulignait la légitimité désormais acquise par une histoire du temps présent.

Faire une histoire du temps présent était l'une des ambitions affichées de notre thèse qui couvrait l'ensemble du XXe siècle, des lendemains de la Grande Guerre à 1995. Les dernières sources convoquées étaient datées de septembre 1995, pour une soutenance qui devait se dérouler en décembre — mais qui fut déplacée en janvier 1996 à la suite de mouvements sociaux qui rendaient difficiles la mobilité des membres du jury. Cette pratique de l'histoire du temps présent s'est, depuis ce milieu des années 90, encore davantage banalisée¹²¹.

L'Institut d'histoire contemporaine avait participé à la réflexion autour de cette pratique en organisant un colloque intitulé « Où en est l'histoire du temps présent ? » en septembre 1997. Cette rencontre scientifique résultait de l'activité du réseau Cluse (Convention Liant des

¹¹⁸ Voir le témoignage de notre condisciple Jean VIGREUX, Un professeur d'histoire contemporaine : Jean-René Suratteau, *Annales historiques de la Révolution française*, décembre 1999, n° 316, p. 241-242.

¹¹⁹ Marcel VIGREUX, *Le Morvan pendant la Seconde Guerre Mondiale. Témoignages et études*, Saint-Brisson, Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan, 1998.

¹²⁰ Voir le recueil qui reprend certains de ses articles : Jean-Pierre RIOUX, *Au bonheur la France. Des Impressionnistes à de Gaulle, comment nous avons su être heureux*, Paris, Perrin, 2004, 449 p.

¹²¹ « L'histoire du temps présent : hier et aujourd'hui », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, juin 2000, n° 75 ; « L'histoire du temps présent », *Revue pour l'histoire du CNRS*, 2003, n° 9 et Christian DELACROIX, Demande sociale et histoire du temps présent : une normalisation épistémologique ? ,

Universités Suisses et de l'Est de la France) mis en place en janvier 1993 avec l'université de Franche-Comté et les universités cantonales suisses de Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, auxquelles l'université de Genève s'était jointe en décembre 1994. Son but est de promouvoir la coopération dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en s'appuyant sur les points forts des universités partenaires afin de parvenir à une cohérence interrégionale et transfrontalière et faciliter, à terme, la libre circulation des étudiants de troisième cycle. Ce colloque a permis de présenter à un auditoire de jeunes chercheurs la diversité des approches historiennes dans le domaine de l'histoire la plus contemporaine. Nous en avons édité les actes avec Serge Wolikow¹²².

A partir de 1995, l'essentiel de nos recherches s'inscrit dans cette perspective d'une histoire du temps présent. En revanche, les recherches collectives que nous animerons concernent souvent les XIXe et XXe siècles. Il faut ajouter que nos sujets de prédilection — les politiques culturelles, le patrimoine, l'historiographie — sont moins sensibles que d'autres sujets, comme la Seconde Guerre mondiale et les guerres de décolonisation, qui continuent à susciter un large débat, qui dépassent la seule communauté historique. Ce débat a pu, à certains moments, contribuer à émettre des doutes sur les vertus d'une histoire du temps présent.

Deux de nos articles, entre autres, peuvent se lire comme une mise à l'épreuve d'une histoire du temps présent qui n'hésite pas à interroger la période la plus récente avec une déontologie et une pratique historiennes.

En 1993, nous publions dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, un article consacré aux polémiques qui se sont fait jour à l'occasion de l'inauguration du Musée d'art moderne et contemporain de Nice¹²³. La question, analysée en historien, concerne un « événement » récent puisque cette inauguration s'est déroulée trois ans plus tôt, en 1990. En avril 1990, le sculpteur franco-américain Arman, avait annoncé l'annulation de la rétrospective de l'artiste prévue pour l'inauguration, fin juin, du Musée d'art moderne et d'art contemporain de Nice à

EspacesTemps, 2004, n° 84-86, p. 106-119. Voir aussi le recueil des textes de François BEDARIDA, *Histoire, critique et responsabilité*, Bruxelles, Complexe, 2003.

¹²² Serge WOLIKOW et Philippe POIRRIER (Dir.), *Où en est l'histoire du temps présent ? Notions, problèmes et territoires. Actes du colloque transfrontalier-Cluse, 25 septembre 1997*, Dijon, Université de Bourgogne, 1998, 102 p. (*Territoires contemporains*, n° 5, hors série).

¹²³ Philippe POIRRIER, L'inauguration du Musée d'art moderne et d'art contemporain de Nice en 1990, *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 1993, n° 38, p. 62-72.

la suite de la réception par le maire de Nice de Jean-Marie Le Pen et de l'ancien Waffen SS Schœnhuber. Ce refus de l'artiste avait suscité un vaste débat auquel participèrent les principaux acteurs d'une politique culturelle : le ministre de la Culture (Jack Lang), l'édile (Jacques Médecin) et les milieux culturels parisiens et niçois.

L'étude, sur trois mois, de cette polémique nous permettait de mieux comprendre la place qu'occupait, à la fin des années quatre-vingt, la culture dans le discours des élus. Elle renseignait sur le rôle, singularité française, du Ministère de la Culture et de celui qui matérialisait et symbolisait l'action culturelle de l'Etat : le ministre. De surcroît, cette approche mettait en évidence l'évolution du système politico-administratif depuis les lois de décentralisation. Enfin l'analyse de la perception, où plutôt des perceptions, d'un « boycott », qui par ses répercussions dans l'espace public donnait sens à un geste initialement individuel, apportait des éléments sur la construction et la diffusion d'un « événement » dans une société désormais fortement marquée par l'omniprésence de la médiatisation

L'article « La culture en campagne », publié en juin 2004, dans la revue britannique *French Cultural Studies*, a la même ambition méthodologique¹²⁴. Cet article part de l'absence de débat sur la politique culturelle au cours de la campagne électorale des élections présidentielles et législatives du printemps 2002. Il montre les ressorts de cette atonie, avant d'expliquer le réflexe anti-fasciste qui marque les semaines qui suivent le premier tour des présidentielles et la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour. L'analyse de la défaite du candidat socialiste est aussi un moment de remise en cause du modèle français de politique culturelle. Le débat s'estompe vite et ne débouche pas sur la mise en place d'une politique culturelle « refondée ».

Il s'agit dans cet article d'analyser la place que la politique culturelle occupe dans les discours mobilisés par les principaux acteurs de la campagne électorale¹²⁵. Deux constats ont orienté nos investigations. Le premier, placé sous le signe de l'atonie, renvoie à l'absence, souvent soulignée par les contemporains, de débats sur la question au cours de la campagne électorale. Le second est lié à la forte mobilisation des mondes de l'art et de la culture, à la suite des résultats du premier tour des élections présidentielles. C'est le poids de

¹²⁴ Philippe POIRRIER, La culture en campagne : de l'atonie à la mobilisation antifasciste. Politique culturelle et débat public en France lors des élections de 2002, *French Cultural Studies*, juin 2004, n° 15-2, p. 174-189.

¹²⁵ Sur ce « séisme » politique, une première réflexion animée par des historiens : Vincent DUCLERT, Christophe PROCHASSON et Perrine SIMON-NAHUM (Dir.), *Il s'est passé quelque chose... le 21 avril 2002*, Paris, Denoël, 2003.

« l'événement » — ici des résultats électoraux — sur la mise en discours, la mise en scène et la mise en agenda d'une politique publique qui a retenu notre attention.

Le corpus de sources mobilisé est divers — presses généralistes et professionnelles, ouvrages publiés par les acteurs politiques, programmes électoraux... — au service de la mise en évidence des évolutions sur une durée relativement courte, celle d'une campagne électorale, tout en inscrivant notre démonstration dans différentes temporalités : histoire de la politique culturelle des pouvoirs publics depuis la fin des années 80 ; formalisation d'un discours culturel par le Front national depuis une décennie ; remise en cause de la politique culturelle par les intellectuels depuis une vingtaine d'années.

Faire une histoire culturelle du temps présent est aujourd'hui une pratique de recherche partagée par plusieurs chercheurs¹²⁶. Cette volonté de pratiquer, de manière sereine, une histoire du temps présent fait de la rencontre avec les autres sciences sociales une question de premier plan que nous avons rencontrée dès nos premières recherches, et qui n'a jamais cessé d'interroger nos propres pratiques de recherche.

Pour une approche pluridisciplinaire

Nous avons évoqué à plusieurs reprises la question de la pluridisciplinarité. Nous souhaitons dans ce paragraphe reprendre cette question, non pas au plan théorique, mais sous la forme d'une expérience vécue, ou pour le dire autrement, en questionnement une pratique de recherche.

Cette question s'est vite posée à nous, et ceci pour plusieurs raisons complémentaires. La première doit être soulignée : travailler sur l'histoire du temps présent nous a conduit à être directement confronté aux travaux des autres sciences sociales sur le même objet de recherche, ici les politiques publiques de la culture. Cette première configuration a été renforcée par la montée en puissance, dans cette conjoncture historiographique, d'approches « socio-historiques », assez diverses en réalité dans leur filiation intellectuelle, mais qui engageaient *de facto* le dialogue avec l'histoire sur des bases nouvelles¹²⁷. Il ne s'agissait plus

¹²⁶ Deux exemples récents d'ouvrages issus de thèse d'histoire : Bernard BRILLANT, *Les clercs de 68*, Paris, PUF, 2003 et Pascale GOETSCHÉL, *Renouveau et décentralisation du théâtre, 1945-1981*, Paris, PUF, 2004.

¹²⁷ Une sélection : Evelyne RITAINE, *L'action culturelle comme discours engagé : généalogie*, Université de Bordeaux I, thèse d'Etat de science politique, 1981 ; Jean CAUNE, *L'action culturelle : communication sociale*

pour nous seulement de « s'approprier » des méthodes et de puiser dans la boîte à outil des sociologues ou des politistes. Nous avons ensuite élargi notre palette pluridisciplinaire du côté des ethnologues dans le cadre de nos recherches sur le patrimoine. Certains d'entre eux — nous pensons notamment à Daniel Fabre — mobilisent des problématiques et des méthodes qui ne sont guère éloignées de celles des historiens de la culture.

Aussi, les différences méthodologiques qui caractérisaient traditionnellement les sciences sociales, par-delà leur unité épistémologique clairement établie par Jean-Claude Passeron¹²⁸, étaient pour nous moins nettes que jadis. Les archives pour l'historien, l'enquête par questionnaire pour la sociologie, le terrain pour l'ethnologue : ces trois modes de productions de données empiriques répondaient de moins en moins à la réalité des pratiques des uns et des autres. En revanche, chaque discipline conserve son dispositif institutionnel et ses propres « configurations culturelles » (Jean-Pierre Olivier de Sardan) que constituent sa culture savante, sa bibliothèque idéale, son système de références... Ajoutons que les formes d'écriture continuent à différencier très nettement l'historien du sociologue, ou du politiste.

Nous souscrivons à la position d'Alain Corbin qui stigmatise « les terribles frontières disciplinaires aux justifications désormais très fragiles »¹²⁹ Ajoutons, avec Pascal Ory, « que l'œcuménisme, de plus en plus fréquent dans la pratique, n'est pas le syncrétisme »¹³⁰. Si les objets et les méthodes sont désormais largement en situation de co-partage avec les autres sciences sociales, l'historien conserve un regard qui lui est singulier : l'analyse dans le temps des évolutions des phénomènes sociaux et culturels.

et phénomène artistique, Université de Grenoble III-Stendhal, thèse d'Etat en sciences de la communication, 1989 ; Guy SAEZ, *L'Etat, la ville, la culture*, Université de Grenoble II, thèse de science politique, 1993 ; Anne VEITL, *Politiques de la musique contemporaine*, Institut d'études politiques de Grenoble, thèse de science politique, 1993 ; Vincent DUBOIS, *La culture comme catégorie d'intervention publique. Genèses et mises en forme d'une politique*, Université Lyon II-Lumière, thèse de science politique, 1994 ; Marine de LASSALLE, *L'impuissance publique. La politique de la lecture publique en France (1945-1993)*, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, thèse de science politique, 1996 ; Philippe URFALINO, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, La Documentation française, 1996 ; Yves SUREL, *L'Etat et le livre. Les politiques publiques du livre en France (1957-1995)*, Institut d'Etudes politiques de Paris, thèse de science politique, 1996 ; David CASCARO, *La politique des arts plastiques sous la Ve République*, Université de Paris II-Assas, thèse de science politique, 1998 ; Laurent FLEURY Laurent, *Le TNP et le Centre Pompidou : deux institutions culturelles entre l'Etat et le public. Contribution à une sociologie des politiques publiques de la culture en France après 1945*, Université de Paris IX-Dauphine, thèse de sciences politiques, 1999 et Jean-Miguel PIRE, *Les origines du volontarisme culturel français. Sociologie de la politique culturelle sous la monarchie de Juillet*, Université de Paris VII, thèse de sociologie, 1999.

¹²⁸ Jean-Claude PASSERON, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.

¹²⁹ Alain CORBIN, Intervention au colloque de New York University, *French Politics, Culture & Society*, summer 2004, n° 22-2, p. 112.

Cette nécessaire pluridisciplinarité a été, au-delà de nos recherches personnelles, une pratique que nous avons choisi de privilégier dans le cadre des recherches collectives que nous avons animées depuis le début des années 90. La table ronde « Gothiques. Le Moyen Age bourguignon et ses relectures modernes et contemporaines », organisée en janvier 1992 avec l'historien de l'architecture Laurent Baridon, dans le cadre des activités de la section locale de l'association Histoire au Présent, avaient réuni des historiens de la culture, des historiens de l'art et des archéologues. La Chartreuse de Champmol, nécropole des Ducs de Bourgogne, constituait le pôle majeur de cette journée. Deux types d'approches avaient été mobilisés : d'une part des études archéologiques mettent en œuvre des méthodes nouvelles, d'autre part des recherches sur sa postérité moderne ou contemporaine. D'autres contributions examinaient les perceptions modernes et contemporaines d'un édifice gothique et un cas de relecture politique contemporaine du Moyen Age bourguignon¹³¹.

De même, le colloque « Vie et légende de Saint Bernard », que nous avons organisé en 1991 avec Patrick Arabeyre et Jacques Berlioz, avait déjà réuni des historiens, des historiens de l'art et des historiens de la littérature. Ajoutons que la majorité des médiévistes présents — Alain Guerreau, Alain Boureau, Marie-Anne Polo de Beaulieu... — s'inscrivaient dans une démarche d'anthropologie historique ou d'une histoire des institutions culturelles, ouverte vers les autres sciences sociales (Jacques Paul, Jacques Verger...)¹³².

Nous avons systématisé cette démarche dans le cadre des enquêtes collectives menées sur l'histoire des politiques culturelles¹³³ et l'histoire du patrimoine¹³⁴. La face positive l'a

¹³⁰ Pascal ORY, *L'histoire culturelle*, Paris, PUF, 2004, p. 25.

¹³¹ Laurent BARIDON et Philippe POIRRIER (Dir.), *Gothiques. Le Moyen-Age bourguignon et ses relectures modernes et contemporaines*, Dijon-Paris, Editions Universitaires de Dijon/Histoire au Présent, 1992, 96 p. [*Sources, travaux historiques*, 1991, n° 27].

¹³² Patrick ARABEYRE, Jacques BERLIOZ et Philippe POIRRIER (Dir.), *Vies et légendes de Saint Bernard : création, diffusion, réception*. *Actes des rencontres de Dijon. 6 et 7 juin 1991*, Cîteaux, Cîteaux, commentarii cisterciensens, 1993, 384 p.

¹³³ Philippe POIRRIER, Serge RENEAU, Sylvie RAB et Loïc VADELORGE (Dir.), *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, La Documentation française-Comité d'Histoire du Ministère de la culture, 1995, 238 p. ; Vincent DUBOIS et Philippe POIRRIER. *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture-La Documentation française, 1998, 456 p. ; Philippe POIRRIER et Jean-Pierre RIOUX (Dir.), *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La Documentation française, 2000, 250 p. et Philippe POIRRIER et Vincent DUBOIS (Dir.), *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIXe-XXe siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture-La Documentation française, 2002, 431 p.

¹³⁴ Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE (Dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, 620 p. et Philippe POIRRIER (Dir.), *L'Invention du patrimoine en Bourgogne*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2004, 104 p.

toujours emporté même si des tensions ont quelquefois été perceptibles entre les tenants des diverses disciplines convoquées.

Nous avons été étroitement associé à une déclinaison pédagogique de cette pratique pluridisciplinaire en devenant, à partir de l'année universitaire 1999-2000, responsable pédagogique d'une « licence pluridisciplinaire », dont la maquette proposait des enseignements d'histoire contemporaine, de philosophie politique, de sociologie et de sciences politiques. L'équipe des contemporanéistes a été à l'initiative de ce projet qui a pu se matérialiser non sans rencontrer quelques résistances. Les philosophes, qui voyaient fondre leurs étudiants comme neige au soleil, comprirent assez vite l'intérêt stratégique de cette formation. Ce projet permettait aussi de contourner les faiblesses de la structure universitaire locale dans le domaine des sciences de l'homme et de la société : un département de sociologie longtemps réduit au premier cycle¹³⁵ ; des politistes administrativement rattachés à l'UFR de droit et qui n'avaient pas réussi (ou voulu) créer, comme l'on réalisé d'autres universités de province, un institut d'études politiques ; l'absence d'enseignement en ethnologie et en anthropologie. Cette situation avait par ailleurs des effets désastreux au plan documentaire ; les collections de la bibliothèque universitaire étant particulièrement déficientes dans certains de ces domaines des sciences sociales.

Il s'agissait surtout de proposer une alternative crédible aux étudiants qui ne souhaitent pas s'engager dans les métiers de l'enseignement. La formation était conçue afin de répondre à des débouchés : préparation à l'Institut d'études politiques de Paris et aux instituts d'études politiques de province, aux Écoles de Journalisme, préparation aux carrières administratives de haut niveau, États et collectivités locales. Les étudiants avaient également la possibilité de poursuivre un cursus universitaire sous la forme d'une maîtrise d'histoire contemporaine, de sociologie ou de philosophie. L'appropriation du dispositif par les étudiants a été diverse au-delà des parcours envisagés par les concepteurs de cette formation : renforcement d'une culture générale en sciences sociales pour des étudiants déjà titulaires d'une licence ou d'une maîtrise, année de transition pour des étudiants souhaitent changer de discipline, passerelle vers l'enseignement supérieur long dans le cadre de validation des acquis pour des étudiants titulaires de DUT.

¹³⁵ L'habilitation de la licence de sociologie ne sera effective qu'en 2000-2001 ; la maîtrise l'année suivante.

Une première évaluation de cette filière a eu lieu en mai 2001 à partir d'un questionnaire d'évaluation élaboré par la commission de pédagogie de l'UFR des Sciences humaines. Cette nouvelle filière — c'est la seconde promotion qui est ici concernée — semble, sur l'essentiel, correspondre aux attentes des étudiants. La motivation de l'équipe pédagogique est perçue très positivement. La réunion d'étudiants issus de formations initiales différentes est vécue comme une richesse et une singularité de cette formation. La confrontation des cultures disciplinaires demande certes un effort d'adaptation, mais se révèle pertinente et formatrice. Au total, les motifs de satisfaction l'emportent très largement. Cette filière semble bien adaptée pour les étudiants qui ne souhaitent pas s'orienter vers les concours de recrutement de l'enseignement.

Les résistances, plus ou moins ouvertes, que nous avons rencontrées dans la mise en place de cette formation pluridisciplinaire provenaient essentiellement de nos collègues historiens, spécialistes des périodes plus anciennes. Par-delà des seules questions de personnes — toujours présentes dans la gestion des affaires universitaires —, ces débats soulignaient deux conceptions assez différentes de la place de la discipline historique et des alliances disciplinaires à privilégier. Les uns, dont nous faisons partie, considèrent que l'histoire s'inscrit au cœur des sciences de l'homme et de la société ; les autres semblaient nostalgiques d'une discipline appartenant aux humanités et trouvant toute sa place au sein des Facultés des Lettres de l'avant-68. Pour ces derniers, l'alliance avec la géographie était vécue comme une nécessité car l'objectif premier de la formation en histoire restait la préparation aux concours de recrutement des enseignants du secondaire. Tout autre alliance avec les sciences sociales était vécue par quelques collègues comme un risque de dilution d'une identité historique mise à mal.

Cette expérience pédagogique nous a convaincu qu'il était urgent que la formation des futurs historiens dépasse les seules connaissances de l'histoire et de la géographie. Une approche plus large des autres sciences sociales, de la sociologie à l'ethnologie, nous semble devoir s'imposer. Elle a été aussi l'occasion de remettre en cause des pratiques pédagogiques traditionnelles, essentiellement conçues en vue de la préparation des concours de recrutement

des enseignants du secondaire, et de s'inspirer de pratiques en vigueur au sein d'autres disciplines des sciences sociales¹³⁶.

Par-delà cette ligne de fracture entre deux conceptions de la discipline, c'est aussi le rôle social de l'historien qui se trouve questionné. Nous demeurons persuadé que le rôle social de l'historien dépasse la seule formation des étudiants, et que la plus large diffusion des acquis de la recherche est essentielle.

Le rôle social de l'historien

Cette question du rôle social de l'historien est, depuis quelques années, de nouveau au premier plan de la réflexion historique¹³⁷.

Le maintien de liens avec l'enseignement secondaire est resté une préoccupation constante, en partie institutionnalisée sous la forme d'un partenariat noué entre l'Institut d'histoire contemporaine et le service de formation des personnels enseignants de l'Académie de Dijon. Nous avons par exemple, pendant plusieurs années, proposé une formation sur l'histoire du temps présent¹³⁸. Des liens, plus ténus cependant, existent aussi avec la régionale de l'Association des historiens et géographes. C'est par exemple dans ce cadre que nous avons organisé, en décembre 2003, une journée de conférences sur le thème « Société et culture en France depuis 1945 », avec des interventions sur les politiques culturelles, les intellectuels (Stéphane Gacon), la culture de masse (Bertrand Lemonnier) et les courants artistiques (Valérie Dupont)¹³⁹.

De même, nous avons conservé des liens étroits avec les responsables de l'enseignement d'histoire des arts du ministère de l'Éducation nationale — notamment l'Inspection générale

¹³⁶ Sur ce point, voir les résultats d'une enquête particulièrement édifiante : Régine BOYER et Charles CORDIAN, Transmission des savoirs disciplinaires dans l'enseignement universitaire. Une comparaison histoire/sociologie, *Sociétés contemporaines*, 2002, n° 43, p. 41-61.

¹³⁷ Voir la mise au point d'Olivier DUMOULIN, *Le rôle social de l'historien*, Paris, Albin Michel, 2003. Voir aussi les réflexions critiques de Loïc VADELORGE, Les affres de l'histoire locale, 1970-2003, Intervention au colloque « Les usages politiques du passé dans la France contemporaine, des années 70 à nos jours, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, septembre 2003 (actes à paraître). Nous renvoyons à notre note de lecture : Philippe POIRRIER, Le rôle social des historiens en France, *Les Cahiers d'histoire* [Université de Montréal], automne 2004 (à paraître).

¹³⁸ Notre contribution est en ligne sur le serveur académique : <http://webpublic.ac-dijon.fr/pedago/histgeo/Enseigner/Sequences/Lyceetpspresent/tempsp.htm>

des Arts plastiques chargée de piloter cette formation. Cet enseignement représente une véritable innovation par rapport à la manière dont l'éducation nationale avait envisagé jusque-là la forme des enseignements artistiques. Préparé par Pierre Baqué et le recteur Philippe Joutard sous le ministère Lang, le dossier aboutit en 1993 sous le ministère Bayrou. Pour la première fois, une formation artistique substantielle (3 à 4 heures par semaine) prend en compte les éléments essentiels du secteur artistique et culturel dans une perspective qui vise à renforcer la culture générale des élèves : « L'histoire des arts est plus particulièrement destinée à ceux des élèves que les arts intéressent mais qui, n'éprouvent pas le besoin de passer par une pratique créatrice, souhaitent une formation leur permettant d'accéder, en public averti, au rang d'amateur éclairé » souligne la note de service du 19 novembre 1993. Le champ artistique dépasse les seuls arts plastiques et s'ouvre aux arts appliqués, au cinéma, à la danse, à la musique, au théâtre. L'approche historique n'est pas réductrice et s'alimente, entre autres, aux méthodes de l'histoire culturelle. Les textes officiels établissent quatre objectifs principaux : avoir un contact sensible, approfondi et, autant que possible, direct avec les œuvres ; les analyser en les situant dans leur contexte historique (politique, religieux, idéologique, économique, social) ; mettre en évidence leur dimension technologique (matériaux mis en œuvre, savoir-faire). ; les replacer dans le cadre d'une réflexion esthétique. Cet enseignement est mis en œuvre par une équipe dont les membres sont issus des différentes disciplines présentes dans l'enseignement secondaire. Les professeurs d'histoire-géographie sont toujours présents. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans des stages de formation destinés aux collègues du secondaire qui interviennent dans cette option dont les attendus ne sont guère éloignés de l'histoire culturelle. En juin 2004, le sujet de dissertation proposé au Baccalauréat a porté, pour la première fois, sur la question du rôle des politiques culturelles des collectivités locales¹⁴⁰.

Nos recherches nous ont placé à plusieurs reprises dans une position de dialogues avec les acteurs des politiques culturelles contemporaines. Nous avons toujours récusé une posture d'expert — récusation somme toute plus facile à tenir pour l'historien que pour le sociologue ou le politiste. De même, afin de conserver une position de neutralité par rapport à des acteurs

¹³⁹ Voir le dossier documentaire mis en ligne sur le serveur académique à la suite de cette journée : <http://webpublic.ac-dijon.fr/pedago/histgeo/Former/seform1.htm>

¹⁴⁰ Présentation du dispositif : Marie LAVIN, *L'histoire des arts. Emergence d'un enseignement*, Paris, Hachette, 1998. Voir aussi notre plaidoyer destiné à sensibiliser nos collègues : Philippe POIRRIER, Des enseignements artistiques à l'éducation culturelle, *Revue des Instituts de Recherche pour l'Enseignement de l'Histoire Géographie*, automne 1998, n° 6, p. 143-147.

qui étaient aussi des témoins, nous nous sommes toujours abstenu de participer au débat sur les politiques culturelles¹⁴¹.

En revanche, nous avons accepté à de maintes reprises d'éclairer, sous la forme de conférences et de participation à des tables rondes, des débats contemporains à la suite de demandes formulées par des institutions culturelles et des associations de professionnels ou d'acteurs culturels. Nous avons ressenti une nette montée en puissance du besoin d'histoire de la part des acteurs culturels. La professionnalisation croissante des mondes des arts et de la culture et le déclin concomitant des formes de militantismes culturels ont suscité une dilution des mémoires professionnelles et ont contribué à cristalliser cette revendication du recours à l'histoire¹⁴². Nous partageons une posture défendue par Gérard Noiriel : « le désir d'énoncer des vérités utiles »¹⁴³. Cette conviction, qui fonde la manière dont nous concevons la place de l'historien dans la cité, conduit à la récusation de deux pratiques : celle de « l'intellectuel universel » et celle de l'historien isolé dans sa tour d'ivoire, dont le seul souci est le regard de ses pairs.

Cette forme de participation de l'historien à la vie sociale, au-delà des clôtures académiques, s'est traduite par la publication régulière de comptes rendus dans les colonnes du *Bulletin des bibliothèques de France*. Cette revue professionnelle suit avec attention la production dans les domaines de l'histoire culturelle. De même, la revue de *L'Observatoire des politiques culturelles* publie régulièrement des recensions qui couvrent le domaine des politiques culturelles et du patrimoine. A ce titre, la réception des ouvrages d'histoire culturelle est quelquefois plus grande chez les professionnels des secteurs concernés que chez les historiens, spécialistes d'autres domaines.

Nous avons pérennisé cette posture de « passeur » entre le monde universitaire et les mondes de l'art et de la culture en acceptant, en 2000, la responsabilité de la rubrique « notes de lecture » de la revue mensuelle *Policultures. La Lettre des politiques culturelles et artistiques*. Cette rubrique nous offre l'opportunité de présenter à un lectorat, constitué de

¹⁴¹ Une seule entorse à cette règle déontologique que nous nous étions fixé : la signature, en décembre 1997, de la pétition « Pour un service public de la culture » lancée par la revue *Politis*.

¹⁴² Un exemple dans le domaine du spectacle vivant : *Mémoires vives*, à l'usage des jeunes générations, *Cassandra*, juillet-août 2002, n° 48, 59 p. Voir aussi les judicieuses remarques de Jean-Claude RICHEZ, La mémoire légendaire de l'éducation populaire, *Pour*, mars 2004, p. 106-114.

¹⁴³ Gérard NOIRIEL, *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin, 2003, p. 6.

professionnels des secteurs culturels et d'élus locaux, des publications qui relèvent de l'ensemble des disciplines des sciences de l'homme et de la société.

Dans un cadre plus académique, nous avons accepté, à la demande de Jean-François Chougnat, directeur général de l'Établissement public de La Villette et maître de conférences à Sciences Po, de participer à la formation « Les politiques culturelles » organisée par la direction de la formation continue de Sciences Po. Cette formation s'adresse aux acteurs culturels et aux élus locaux¹⁴⁴. Dans le même esprit, nous avons mis en place, à partir de 2002, une formation intitulée « Politiques et pratiques culturelles : les nouveaux enjeux » dans le cadre de l'offre proposée par le Service universitaire de formation continue de l'université de Bourgogne. Cette formation associe interventions de chercheurs en sciences sociales — historiens, sociologues, ethnologues... — et témoignages d'acteurs culturels, responsables d'institutions culturelles et élus locaux. De même, nous assurons régulièrement des formations sur les politiques culturelles dans le cadre de Bibliest, centre de formation des bibliothèques, fonctionnement pour la Bourgogne et la Franche-Comté. Ces interventions nous ont conduits à participer au jury des concours organisés par le CNFPT dans le cadre du recrutement de la filière culturelle territoriale.

L'historien et la commande publique

Nos travaux ne se sont pas exclusivement déroulés dans le cadre des structures universitaires. Les recherches collectives, que nous avons animées à partir du milieu des années 90, se sont souvent inscrites au sein des activités du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication.

Précédemment, la question ne s'était guère posée pour nous : notre thèse demeurait avant tout un travail individuel, dont le choix du sujet n'avait en rien été piloté par une commande institutionnelle. Comme beaucoup de jeunes historiens — probablement la majorité — ce sont nos propres deniers qui avaient financé cette recherche. De surcroît, nous n'avions pas été instrumentalisé par les élus locaux qui n'avaient prêté qu'une attention fort lointaine à nos travaux. Cela a d'ailleurs été le cas de la société culturelle dijonnaise qui est restée somme

¹⁴⁴ Thèmes de nos interventions : « Les rapports des collectivités territoriales et de la culture » (2002) ; « Collectivités territoriales et politiques culturelles. Une lecture historique » (2003) ; « Les politiques culturelles des collectivités locales : histoire et enjeux actuels » (2004).

toute peu sensible à notre regard historique. Seule une association de protection du patrimoine nous sollicita pour une conférence¹⁴⁵. Un changement d'attitude de la société culturelle est néanmoins perceptible depuis trois ou quatre ans¹⁴⁶.

Il est sans doute hasardeux de généraliser à partir de sa seule expérience. Pourtant, cette situation témoigne assez bien de la coupure entre l'université et la vie intellectuelle locale. Les universitaires, repliés sur un campus extérieur, sont pour une large part responsables de cette configuration. Ajoutons que les notables culturels, qui peuplent l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon et qui demeurent influents auprès des édiles, défendent une vision de l'histoire qui accorde une faible place à l'histoire contemporaine. Les modalités de la commémoration du 60^e anniversaire de la libération de la ville, en septembre 2004, illustrent parfaitement cette configuration qui ne repose pas, ou si peu, sur la couleur partisane de l'équipe municipale en place. Aux yeux du grand public, et des éditeurs locaux, les historiens reconnus sont principalement issus du monde politique. Les nombreux ouvrages de Jean-Philippe Lecat, Jean-François Bazin et de Jean-Pierre Soisson traduisent au plan éditorial cette réalité culturelle.

Une collaboration, que nous menons depuis 1995, avec le Comité d'histoire du ministère de la Culture offre l'opportunité de s'interroger sur la question du poids de la commande publique sur le pilotage de la recherche. Le Comité d'histoire du ministère de la culture et des institutions culturelles est né, en mars 1993, de la conviction que toute administration se doit de réfléchir sur elle-même, sur son passé, et à cette fin de se tourner vers la recherche socio-historique. L'évolution très rapide des technologies de la vie culturelle, de la culture d'appartement, de la durée de travail et des modes de consommation obligent un ministère chargé d'une politique publique qui vise à assurer le développement culturel de la population à reconsidérer ses stratégies et même ses finalités. C'est dès 1984 que Jacques Sallois, directeur de cabinet de Jack Lang, suggéra la création d'un Comité d'histoire au ministère de

¹⁴⁵ Philippe POIRRIER, La politique culturelle de la municipalité de Dijon au XX^e siècle, *Bulletin de l'Association pour le Renouveau du Vieux-Dijon*, 1996, n° 17, p. 12-15.

¹⁴⁶ Cela s'est traduit par des coopérations avec certaines institutions culturelles : Philippe POIRRIER, Les musées des Beaux-Arts, les villes et l'Etat. Des années trente aux années quatre-vingt dans *L'art des collections. Bicentenaire du Musée des Beaux-Arts de Dijon*, Dijon, Musée des Beaux-Arts, 2000, p. 326-329 ; Philippe POIRRIER, Le paysage culturel de l'agglomération dijonnaise : un siècle de mutations dans *Dijon et la Côte d'Or. Un regard de l'Académie des sciences arts et belles-lettres sur le 20^e siècle*, Dijon, Editions du Bien Public, 2003, p. 164-166. En mai 2004, la Commission de folklore et d'ethnologie de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon nous a également sollicité pour une conférence sur « Les enjeux des politiques du patrimoine ».

la culture. Deux rapports furent successivement confiés à Jean-Pierre Rioux, directeur de recherche à l'Institut d'histoire du temps présent du CNRS. Le premier, en 1987, portait sur « l'histoire culturelle de la France contemporaine, bilan et perspectives » ; le second en 1990, avec Jean-François Sirinelli, avait pour titre « histoire des politiques et des institutions culturelles en France de 1940 à nos jours : un programme de recherches ». Ces deux rapports concluaient à l'utilité d'un Comité d'histoire siégeant au ministère chargé de la culture. De son côté, Pascal Ory avait également signalé aux responsables du ministère de la Culture les avantages à créer une telle structure qui puisse jouer un rôle d'interface entre le monde de la recherche et l'administration du ministère. Entre-temps, en décembre 1989, à l'occasion du trentième anniversaire du ministère de la culture, des journées d'étude avaient été organisées par le ministère à la diligence du chef du département des études et de la prospective – Augustin Girard. Ces journées avaient suscité un vif intérêt tant de la part des responsables actuels ou anciens du ministère que de la part des chercheurs, historiens ou sociologues des institutions culturelles, qui travaillaient désormais de plus en plus nombreux sur les origines et le fonctionnement des institutions culturelles françaises. Une des conclusions de ces journées était également de voir se créer au ministère un « Comité d'histoire ». Il fallut encore trois ans et un nouveau directeur de cabinet pour que la décision soit prise de créer un Comité d'histoire au ministère chargé de mener une politique publique en faveur de la politique culturelle.

Le Comité s'est donné pour missions de : rassembler et faire connaître les travaux existant sur l'histoire du ministère de la culture et des institutions qui sont placées sous sa tutelle ; susciter des recherches, des études, des travaux bibliographiques et des guides de sources, les publier et assurer leur promotion auprès du public ; organiser des séminaires, colloques et toutes autres manifestations dans ce domaine ; promouvoir la coordination des efforts des institutions et personnes qui effectuent des études et recherches dans ce domaine ; favoriser le rassemblement et la conservation des documents et matériaux utiles à cette histoire ; enfin conseiller le ministre et les directeurs sur toute question ressortissant à l'histoire du ministère. Ces missions impliquent une composition équilibrée du Comité : selon l'arrêté fondateur du 11 mars 1993, elle est tripartite : dix membres sont des fonctionnaires en exercice du ministère, dix autres membres sont d'anciens fonctionnaires du ministère, et enfin dix membres sont des historiens, chercheurs ou universitaires. Ces membres sont choisis non en fonction de leur rang administratif, mais en raison de leur volonté de faire l'histoire d'une politique publique toute jeune, et parce qu'ils sont convaincus qu'ils doivent contribuer à

constituer, sur ce sujet, la mémoire du futur. Le Comité fonctionne grâce à la participation bénévole et volontaire de ses membres et de son secrétariat permanent et à travers des groupes de travail où se retrouvent membres du Comité, chercheurs extérieurs et témoins de tel ou tel moment ou secteur de la vie du ministère. Le Comité exerce un tutorat auprès des étudiants — de plus en plus nombreux — qui souhaitent travailler sur l’histoire des politiques et des institutions culturelles publiques. Il facilite l’accès des doctorants aux archives et aux fonds documentaires. Le Comité travaille en liaison étroite avec la Direction des Archives Nationales. Ces publications — une vingtaine publiée de 1993 à 2004 —, auxquelles le Secrétariat général du Comité, animé par Geneviève Gentil, s’attache comme à la seule trace qu’il laissera après lui, sont souvent issues de journées d’études qui se déroulent dans une atmosphère conviviale et pluridisciplinaire, entre universitaires et anciens acteurs des politiques publiques de la culture¹⁴⁷.

L’une des autres singularités du Comité d’histoire est son action dans la constitution d’archives orales. L’administration française s’intéresse depuis peu, mais très vivement, à cette nouvelle méthode pour retrouver ses sources et constituer son histoire. Ainsi, le Comité d’histoire du ministère de la Culture et des Institutions culturelles a aussitôt inscrit dans ses priorités le recueil du témoignage des personnalités ayant œuvré au ministère de la Culture. Il s’est inspiré de la méthode de recueil d’archives orales qui a été théorisée par Florence Descamps, maître de conférences à l’Ecole pratique des hautes études, et ancienne secrétaire générale du Comité d’histoire des Finances¹⁴⁸. Le premier chantier concerna le rôle novateur que les anciens administrateurs de la France d’outremer ont joué lors de la création du ministère des Affaires culturelles. Un deuxième chantier a permis de recueillir les témoignages d’une dizaine de jeunes chercheurs qui ont été les « pionniers » des « Commissions régionales de l’Inventaire » dès 1964. L’exploitation historique de ces témoignages a donné lieu à une journée d’étude organisée en mai 2003 à la Bibliothèque nationale de France sur le thème « André Malraux et l’Inventaire général de la France »¹⁴⁹. Un troisième chantier d’archives orales, un peu différent dans sa méthode, a porté sur l’histoire de la direction de l’architecture. Il a été mené par Éric Lengereau, architecte D.P.L.G., docteur en histoire de l’art. Il a interrogé les cinquante hauts fonctionnaires qui ont exercé les principales

¹⁴⁷ La liste des publications est présentée sur le site du Comité d’histoire : <http://www.culture.fr/culture/comite-histoire.htm>

¹⁴⁸ Florence DESCAMPS, *L’historien, l’archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l’histoire économique et financière de la France, 2001.

responsabilités dans ce domaine de 1958 à 1981. Le Comité d'histoire a joué un rôle moteur dans l'institutionnalisation de l'histoire des politiques et des institutions culturelles¹⁵⁰

Les travaux d'Olivier Dumoulin permettent de mieux comprendre la place qu'occupent, depuis quelques années, les Comités d'histoire dans le soutien de la recherche en France. Un détour par les Etats-Unis et le Canada souligne à la fois des interrogations communes de part et d'autre de l'Atlantique, mais aussi des différences profondes liées aux structures des marchés universitaires, aux modes de fonctionnement des systèmes judiciaires et aux conceptions du métier. La très faible réception de la *public history* en France et sa découverte tardive à l'aube des années quatre-vingt, la marginalité persistante de l'« ingénierie historique » préconisée par Guy Thuillier confirment que la définition du métier demeure avant tout fixée par l'Université. Quelques rares collègues, praticiens de l'histoire culturelle, affichent ouvertement leur volonté de participer à la construction d'une « ingénierie historique »¹⁵¹. Certes, la multiplication des Comités d'histoire au sein des structures publiques peut s'inscrire dans ce cadre-là.

Nous avons pu mesurer à la fois les effets positifs de ces structures et les limites inhérentes à cette forme de dialogue entre le chercheur et le commanditaire. La face positive l'emporte assurément à nos yeux : l'accès facilité aux sources, la confrontation fructueuse avec les témoins et la constitution d'« archives orales », des moyens financiers supérieurs aux budgets de recherche des laboratoires des universités, des capacités d'édition et de diffusion des recherches effectuées. Ajoutons que certains Comités d'histoire, dont celui du ministère de la Culture, ont choisi de s'appuyer sur de jeunes chercheurs ; configuration que le fonctionnement hiérarchique du monde académique n'encourage pas toujours au sein des universités françaises.

¹⁴⁹ Voir la publication issue de cette journée : Malraux et l'Inventaire général, *Présence d'André Malraux. Cahiers de l'Association Amitiés Internationales André Malraux*, Hors série, 2004, 105 p.

¹⁵⁰ Augustin GIRARD, entretien réalisé avec Philippe POIRRIER, Quand le ministère de la culture engrange avec soin son histoire, *Policultures. La Lettre des politiques culturelles et artistiques*, mars-avril 2003, n° 76, p. 12-13. Voir aussi le chapitre cinq du second volume de ce dossier d'habilitation : *L'histoire culturelle en France, 1958-2004. Une approche historiographique*.

¹⁵¹ Voir par exemple l'intervention de Marie-Claude Genet-Delacroix au colloque *Les urbanistes et le patrimoine*, Reims, Presses Universitaires de Reims, 2002, p. 338-340. L'auteur s'appuie sur sa propre expérience menée notamment dans le cadre du DESS « Histoire et Gestion du Patrimoine culturel Français et Européen » de l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne, qu'elle dirige depuis 2001. Voir aussi « Histoire de l'art, musée et patrimoine », *Les Lundis de la Sorbonne*, avril 2004, n° 3.

La tension entre le commanditaire et le chercheur demeure certes perceptible, et demande des ajustements qui, nous semble-t-il, ne remettent pas en cause la déontologie de l'historien. Le vif débat qui divise les ethnologues à propos de la construction de la notion de « patrimoine rural » montre que cette question n'interpelle pas seulement les historiens¹⁵². Notre position a toujours été claire : refus à la fois de l'expertise et de la prospective. A chacun ensuite de s'approprier les résultats d'une recherche qui repose sur un protocole scientifique afin de l'utiliser en fonction de ses attentes. Le président du Comité d'histoire, planificateur prospectiviste convaincu, a souvent été déçu de notre refus d'outrepasser cette règle que nous nous étions fixée.

La place à accorder aux témoins par rapport à la reconstruction historique a été quelquefois un point de désaccord avec le président du Comité d'histoire. Le croisement de sources multiples — dont les sources orales — a toujours été pour nous un impératif, et nous avons toujours refusé d'accorder une priorité à l'aspect « charnel [des] archives orales, par opposition à la sécheresse des archives écrites » (Augustin Girard¹⁵³). Vincent Dubois a souligné, dans un texte récent, les risques encourus pour le chercheur en science sociale dont la recherche se déroule dans le cadre d'un comité d'histoire ministériel : moins le danger de contribuer à la construction d'une « histoire officielle » que de se voir imposé un « découpage institutionnel des objets, au détriment d'approches transversales ou de constructions problématiques propres aux chercheurs »¹⁵⁴. Plus largement, la question de l'autonomie du chercheur mérite d'être posée. A ce titre, l'historien a tout intérêt à ne pas totalement dépendre du commanditaire. Le statut universitaire confère dès lors une autonomie indispensable dans cette relation. C'est pour cette raison que nous avons refusé, à plusieurs reprises, une proposition de détachement auprès du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication. L'Université offre justement cette liberté et cette autonomie indispensables à une pratique de l'histoire qui réponde aux règles déontologiques acceptées par la communauté historique. Il faut ajouter que les deux animateurs du Comité d'histoire,

¹⁵² Débat restitué dans une livraison récente de *L'Homme* (2003 : n° 166) : Gilles Laferté et Nicolas Renahy : "Campagnes de tous nos désirs" d'ethnologues, p. 225-234. Réponse d'André Micoud, Laurence Bérard, Philippe Marchenay et Michel Rautenberg, Et si nous prenions nos désirs en compte ?, p. 235-238. Réponse à la réponse : Gilles Laferté et Nicolas Renahy, L'ethnologue face aux usages de l'ethnologie, p. 239-240.

¹⁵³ Augustin GIRARD, Introduction à la journée d'étude dans Malraux et l'Inventaire général, *Présence d'André Malraux. Cahiers de l'Association Amitiés Internationales André Malraux*, Hors série, 2004, p. 7. Cette question a d'ailleurs donné lieu à un débat lors de la dernière assemblée générale du Comité d'histoire, le 23 avril 2004.

¹⁵⁴ Vincent DUBOIS, Socio-histoire et usages sociaux de l'histoire dans l'analyse de l'action publique. Réflexions à partir de la politique culturelle en France, dans Yves DELOYE et Bernard VOUTAT (Dir.), *Faire de la science politique*, Belin, Paris, 2002, p. 155-165, citation p. 164.

anciens responsables du Département des études et de la prospective du ministère de la Culture, avaient une longue expérience de la relation entre les chercheurs et un commanditaire public¹⁵⁵. La qualité de cette relation dépend aussi — au-delà des positions institutionnelles des uns et des autres — de la qualité humaine des différents protagonistes. A ce titre, il nous est agréable, dans le cadre de cet exercice académique, de souligner l’immensité de notre dette envers Geneviève Gentil et Augustin Girard. Notre liberté de chercheur a toujours été préservée dans le cadre du Comité d’histoire du ministère de la Culture et de la Communication. La question s’est davantage posée dans le cadre de deux commandes issues de services gouvernementaux.

En 2001, le Cabinet du Premier ministre nous a sollicité afin de rédiger une fiche consacrée à « L’Etat et la politique culturelle » pour la série « Images de la France ». Cinq grands secteurs sont couverts : les institutions ; l’économie ; la société ; le cadre de vie, la France dans le monde. Destinées à présenter la France à un lectorat étranger, elles sont rédigées par des hauts fonctionnaires ou des scientifiques, dont quelques historiens¹⁵⁶. Ces fiches de quatre pages sont directement accessibles sur le site Internet du Premier ministre¹⁵⁷. Elles sont également en ligne, traduites en une dizaine de langues, sur les sites des réseaux diplomatiques et culturels français à l’étranger. Nous avons accepté cette proposition car cela nous semblait permettre une plus large diffusion des acquis de la recherche. Une entière liberté de rédaction nous a été laissée. Cette fiche a été mise en ligne en décembre 2001. Au printemps 2002, le Cabinet du nouveau Premier ministre souhaita une actualisation de cette fiche¹⁵⁸. Deux points de notre démonstration semblaient poser problème aux responsables éditoriaux de cette série. La notion d’« années Lang » agaçait, et l’on nous demanda si la mention du passage aux affaires de Jacques Toubon s’imposait vraiment. Il fallut batailler ferme, accepter quelques changements d’écriture — somme toute mineurs et qui ne remettaient pas à cause notre interprétation — pour faire admettre qu’il nous était bien

¹⁵⁵ Voir Raymonde MOULIN, Augustin Girard, acteur privilégié de la recherche sur la culture et les arts, dans *Trente ans d’études au service de la vie culturelle*, Paris, Dep, 1993, p. 68-71 et Philippe URFALINO, laboratoires d’idées et utopies créatrices, dans *Trente ans d’études au service de la vie culturelle*, Paris, Dep, 1993, p. 77-82.

¹⁵⁶ « La République française et ses symboles » par Maurice Agulhon ; « La laïcité » par Jean Baubérot ; « L’aménagement du territoire : une approche historique » par Pierre Deyon

¹⁵⁷ A l’adresse suivante : www.premier-ministre.gouv.fr

¹⁵⁸ La première version est toujours disponible sur le site intitulé : « archives du site du gouvernement de Lionel Jospin » :

www.archives.premier-ministre.gouv.fr/jospin_version3/fr/ie4/contenu/31282.htm

difficile de transiger avec la réalité historique. Ce fut la seule fois où nous vécûmes directement une pression politique et une tentative de censure de la part d'un commanditaire.

Une autre situation mérite d'être signalée. Nous avons accepté, en 2003, de rédiger le chapitre « Culture » de la nouvelle édition du volume intitulé *France* édité par le ministère des Affaires étrangères ; la Documentation française se chargeant de la direction éditoriale de cette publication destinée elle aussi à un lectorat étranger. Nous avons accepté une forme d'écriture assez lisse, caractéristique de ce type de publication qui relève pour une part de la communication institutionnelle¹⁵⁹. Cela étant, nous avons pu faire passer dans notre contribution l'essentiel des conclusions de nos propres recherches ; notamment une vision moins jacobine de l'histoire des politiques culturelles. Une bibliographie indicative permet d'orienter le lecteur vers les synthèses les plus récentes, publiées par l'école historique française¹⁶⁰. Il nous a donc semblé qu'il nous était possible de répondre favorablement à des commandes publiques tant que notre liberté n'était pas entravée.

L'horizon de la synthèse

La question de la synthèse est également au cœur de notre pratique de chercheur et d'enseignant. Nous ne nous reconnaissons guère dans cette pratique qui consiste à faire de l'histoire comme on fait de « l'art pour l'art ». La forte croissance numérique du monde des historiens depuis quatre décennies, le cloisonnement des spécialités par période et par thèmes, l'abandon des grands systèmes explicatifs, les modalités d'évolution des carrières par les instances compétentes ont, parmi d'autres explications, contribué à renforcer cette tendance aujourd'hui pleinement assumée par certains collègues.

¹⁵⁹ Formulation de la commande : « Ainsi, le contenu et le style doivent s'adapter à une présentation vivante et synthétique tout en gardant à l'esprit que celle-ci doit rester objective, il s'agit de présenter des informations et non un point de vue donné sur les questions traitées. Les points suivants peuvent notamment être abordés : Les acteurs, la création, les différents domaines, les pratiques culturelles, les lieux de culture, l'accès à la culture, les fêtes de la culture, les relations avec les cultures du monde, les cultures régionales.... Ces thèmes, dont la liste n'est qu'indicative, ne constituent en aucun cas un plan. Ils seront abordés selon l'ordre et la forme (texte, encadré, représentation graphique...) qui vous paraîtront les plus appropriés. Votre texte doit présenter les grandes lignes de la question sans prétendre à l'exhaustivité. Des comparaisons avec l'étranger et l'Europe sont également les bienvenues lorsque cela vous semblera utile ».

¹⁶⁰ Philippe POIRRIER, *Culture*, dans *France*, Paris, Ministère des Affaires étrangères-La Documentation française, 2004. Le texte est également en ligne sur le site du ministère des Affaires étrangères. Distribué gratuitement par le ministère des Affaires étrangères et ses ambassades à l'étranger, ce livre fait également l'objet de traduction en plusieurs langues dont l'anglais, l'espagnol et l'allemand.

L'enseignant-chercheur est un « passeur » qui s'adresse à des étudiants, aux profils et aux parcours hétérogènes, aujourd'hui davantage qu'hier, et qui sont, le plus souvent éloignés des seules considérations scientifiques qui gouvernent le monde des chercheurs. Inscrire ses recherches, aussi spécialisées soient-elles, dans un cadre plus large a toujours été pour nous un horizon intellectuel. Notre enseignement dans le secondaire puis dans un département d'histoire d'une université de taille moyenne, sise en Région, a indiscutablement renforcé cette posture intellectuelle. Nos enseignements en Deug et en Concours nous ont conforté dans cette manière de faire.

Ce souci de la synthèse s'est matérialisé dans l'écriture de « manuels » destinés à des lectorats divers : acteurs des mondes de l'art et de la culture pour *L'Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine* (1996), étudiants du supérieur pour *Société et culture en France depuis 1945* (1998) et *Aborder l'histoire* (2000), plus large public pour *L'Etat et la culture en France au XXe siècle* (2000). Ce type d'écriture, aujourd'hui largement méprisé par une partie de la communauté historienne, nous semble pourtant essentiel à plus d'un titre. La production d'outils de travail faisant le point sur une question à une date donnée est l'une des conditions nécessaires à une plus large diffusion — et en premier lieu auprès de nos étudiants — des derniers acquis de la recherche. La réussite d'une université de masse — ce qu'est l'université française depuis la fin des années 80 — passe, nous en sommes convaincu, par l'investissement des enseignants-chercheurs dans ce type de segment éditorial.

De surcroît, ces manuels ont toujours été l'occasion de mettre en relief certaines conclusions de nos propres recherches. Ainsi par exemple, le volume *L'Etat et la culture en France au XXe siècle*, publié en 2000 dans la collection « La France contemporaine » du Livre de Poche (LGF-Hachette), se présente comme une synthèse qui intègre, dans une perspective diachronique, les acquis de la recherche menée depuis deux décennies par les historiens (Marie-Claude Genet-Delacroix, Charles-Louis Foulon, Emmanuelle Loyer, Pascal Ory, Jean-Pierre Rioux), les sociologues (Pierre-Michel Menger, Philippe Urfalino) et les politistes (Vincent Dubois, Guy Saez). De surcroît, ce volume accorde une attention soutenue au rôle des collectivités locales et permet une première prise en compte des travaux que nous avons impulsés, depuis le milieu des années 90, dans le cadre du Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication.

Cette synthèse sera ensuite régulièrement actualisée sous la forme d'articles et de contributions à des ouvrages collectifs. L'écriture et la mise en forme dépendront du lectorat visé : les étudiants pour des contributions à une livraison des *Cahiers français*¹⁶¹ et à l'actualisation du volume de la collection « Les notices » intitulé *Institutions et vie culturelles*¹⁶² ; la communauté des pairs pour une contribution au colloque *André Malraux et le rayonnement culturel de la France* organisé par le Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines¹⁶³.

Notre contribution à l'ouvrage *After the Deluge, New Perspectives on Postwar French Intellectual and Cultural History*, publié en novembre 2004 aux Etats-Unis par Julian Bourg, combine mise au point et valorisation de nos recherches les plus récentes. Ce volume, qui réunit des historiens américains (surtout), britanniques, italiens et français, a l'ambition de faire le bilan de la manière dont l'historiographie aborde désormais l'histoire intellectuelle et culturelle de la France. La majorité des contributeurs s'inscrivent dans des thématiques fortement influencées par les courants postmodernes, tout en insistant sur la nécessité historique de contextualiser des analyses fondées sur un travail sur archives, et en récusant les approches univoques placées sous le signe de la *French Theory*¹⁶⁴. Ce volume collectif se veut aussi, plus ou moins explicitement selon la sensibilité des contributeurs, une réponse argumentée à une historiographie nord-américaine néo-libérale, particulièrement influente au cours de la dernière décennie, qui stigmatise le rôle tenu par les intellectuels dans la vie politique française au XXe siècle¹⁶⁵.

Dans ce volume, notre texte vise à proposer au lectorat des Nouveaux mondes une mise au point sur le rôle de la politique culturelle dans l'évolution de la vie culturelle française depuis le début des années 80. La mise en évidence de la politique socialiste passe par un retour sur

¹⁶¹ Philippe POIRRIER, L'Etat et la dimension culturelle, *Les Cahiers français : Culture, Etat et marché*, janvier-février 2003, n° 312, p. 3-11.

¹⁶² Philippe POIRRIER, Le ministère de la Culture : entre « refondation » et désenchantement, 1993-2004, dans Guy SAEZ (Dir.), *Institutions et vie culturelles*, Paris, La Documentation française, 2004 (à paraître).

¹⁶³ Philippe POIRRIER, La notion de politique culturelle en France, dans Charles-Louis FOULON (Dir.), *André Malraux et le rayonnement culturel de la France*, Bruxelles, Complexe, 2004, p. 303-313.

¹⁶⁴ La place de la *French Theory* est l'objet du livre récent de François CUSSET : *French Theory. Foucault, Derrida, Deleuze & Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux Etats-Unis*, Paris, La Découverte, 2003

¹⁶⁵ Ce sont les travaux de Tony Judt qui incarnent le mieux cette posture dénonciatrice au cours des années 90 au sein du paysage académique nord-américain : Tony Judt, *Past Imperfect: French Intellectuals, 1944-1956*, Berkeley, University of California Press, 1992 et *The Burden of Responsibility: Blum, Camus, Aron, and the French Twentieth Century*, Chicago, The University of Chicago Press, 1998. Britannique d'origine, Tony Judt enseigne à l'Université de New York depuis une vingtaine d'années, et joue, de par sa collaboration régulière à

les fondements posés par André Malraux. La présentation des polémiques — du pessimisme culturel caractéristique de *L'Etat culturel* de Marc Fumaroli aux débats sur la « crise » de l'art contemporain — débouche sur une analyse des infléchissements qui marquent, depuis le début des années 90, les finalités affichées de la politique culturelle. Cette approche permet de mieux comprendre le rôle joué, du moins dans le discours, par la thématique de « l'exception culturelle » depuis une décennie. La publication de ce texte a aussi été l'occasion de mesurer la difficulté de se comprendre d'une historiographie nationale à l'autre. Le dialogue mené avec Julian Bourg nous a ainsi montré les malentendus, voire les incompréhensions, qui peuvent se nouer autour de concepts et de notions « naturellement » mobilisés par les historiens français, et pourtant peu compréhensibles pour des historiens américains spécialistes de la France contemporaine...¹⁶⁶.

Notre participation au *Dictionnaire des politiques culturelles*, publié en 2001, a permis de diffuser sous la forme de notices, plus ou moins longues, les acquis des recherches que nous avons menées depuis le milieu des années 90¹⁶⁷. Ce projet encyclopédique est directement lié à une initiative d'un ancien ministre de la Culture qui avait fortement marqué de son empreinte les politiques publiques de la culture au cours des années 80. Le cabinet du député-maire de Blois avait, dans un premier temps, pris des contacts avec des chercheurs en sciences sociales pour diriger cette ambitieuse entreprise éditoriale. Finalement, le directeur de la publication sera l'un des responsables de collection des Editions Larousse. Emmanuel de Waresquiel, historien spécialiste de la Restauration¹⁶⁸, venait de réussir un « joli coup » commercial avec la publication du *Siècle rebelle*, édités chez ce même éditeur¹⁶⁹. Le soutien — au reste symbolique — du Département des SHS du CNRS et celui financier des éditions du CNRS conféraient à l'entreprise un caractère hybride. Dès lors, la collaboration avec le Comité d'histoire du ministère de la Culture a été pour le moins décisive. Le comité a su mobiliser un large réseau de chercheurs en sciences sociales, spécialistes des politiques

The New York Review of Books, un rôle d'intellectuel médiatique. Rapidement traduits en France, respectivement en 1992 et en 2001, ces ouvrages de Tony Judt susciteront la controverse.

¹⁶⁶ Philippe POIRRIER, French Cultural Policy in Question, 1981-2003, dans Julian BOURG (Dir.), *After the Deluge, New Perspectives on Postwar French Intellectual and Cultural History*, Lanham Md., Lexington Books, 2004, p. 301-323.

¹⁶⁷ Les notices que nous avons rédigées : Continuité culturelle, 1935-1958 (p. 167-170) ; Etudes et recherches (p. 262-263) ; Rencontres d'Avignon (p. 547-548) ; Politique culturelle nationale/politiques locales (p. 503-509) ; Douste-Blazy (p. 214-215) et Chartes culturelles et conventions de développement culturel (p. 116-118).

¹⁶⁸ Emmanuel de WARESQUIEL, *Histoire de la Restauration, 1814-1830. Naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 1996.

¹⁶⁹ Emmanuel de WARESQUIEL (Dir.), *Le Siècle rebelle : dictionnaire de la contestation au XXe siècle*, Paris, Larousse, 1999.

culturelles, autour de ce projet. Le caractère scientifique de l'ouvrage et le traitement pluridisciplinaire du sujet en seront renforcés. En étroite collaboration avec Augustin Girard et Geneviève Gentil, nous avons participé à la constitution de cette équipe — près de la moitié des contributeurs du dictionnaire. Nous sommes également arrivé à convaincre l'éditeur de soigner les annexes du dictionnaire afin d'en conforter le caractère d'outil de travail. Nous avons assuré — nous l'avons déjà évoqué plus haut — la constitution d'une anthologie et la rédaction d'une bibliographie indicative¹⁷⁰.

C'est ce même souci de diffusion et d'inscription de nos recherches dans un cadre plus large qui nous fit accepter la proposition des Editions Belin de l'écriture d'une synthèse sur *l'Histoire culturelle de la France au XXe siècle*. Ce segment éditorial demeure encore peu encombré ; le « cursus » d'Emmanuelle Loyer et de Pascale Goetschel (1994) et le dernier volume de *l'Histoire de la France culturelle (Le temps des masses, 1998)* pris en charge par Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli occupant à eux seuls, et dans des formes d'écriture et des formes d'édition bien différentes, ce créneau de la vulgarisation de qualité. Ce volume, dont nous achevons la rédaction, prendra place dans la collection « Belin Sup ». Le cahier des charges de ladite collection permet de bénéficier d'un large espace rédactionnel, de déployer des formes de présentation pédagogique (Encarts, extraits de documents, dossiers thématiques...), sans pour autant sacrifier la qualité scientifique de la démonstration et la mise en perspective de la preuve (orientation bibliographique, notes en fin de volume, index...).

Un métier : enseignant-chercheur

Cet itinéraire de recherche s'inscrit dans un cadre institutionnel qui conditionne pour une large part les modalités de notre pratique : celui du métier d'enseignant-chercheur au sein d'une université. La remarque peut sembler un truisme, mais force est de constater que la pratique de chercheur à l'université ne répond pas aux mêmes règles, qu'elles soient avantageuses ou contraignantes, que les pratiques de recherches effectuées par un historien en poste au CNRS ou au sein d'un grand établissement scientifique.

L'enseignant-chercheur est un véritable Janus, dont l'une des faces — celle qui probablement mobilise l'essentiel de son temps — est très faiblement valorisée, alors que

¹⁷⁰ Emmanuel de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris,

l'autre, qui lui confère prestige et notoriété, et sur laquelle est fondée l'évolution de sa carrière, semble évaluée sans vraiment tenir compte de la première. Cette réalité pèse fortement sur le sentiment de « crise » qu'un récent appel, rédigé par quelques collègues, signale à la communauté historique¹⁷¹. La situation est d'autant plus exacerbée que l'université française a enregistré au début des années 90 une montée en puissance des flux d'étudiants sans pour autant que les moyens en personnels enseignants et administratifs suivent ce mouvement à la hauteur des enjeux que posent une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur. Nous ne pouvons que constater — et regretter pour notre part — que l'actuel reflux du nombre des étudiants ne s'accompagne pas d'une amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique mais soit l'occasion d'une régulation strictement gestionnaire du fonctionnement des départements.

Nous étions un enseignant heureux dans l'enseignement secondaire ; nous le sommes resté dans l'enseignement supérieur, même si les faiblesses du système universitaire français sont quotidiennement palpables. Nous restons, pour notre part, fortement attaché à un statut qui permet une dialectique entre le chercheur et l'enseignant. Enseigner, tout en poursuivant des activités de chercheur, permet d'éviter une hyperspécialisation qui, nous en restons persuadé, peut être fortement préjudiciable au chercheur qui ne dialogue plus qu'avec une petite communauté de pairs. De surcroît, l'horizon de la synthèse est une nécessité lorsqu'il s'agit de transmettre des connaissances et des savoir-faire dans le cadre d'un parcours de formation.

En poste au sein d'un département d'histoire de taille moyenne d'une université sise en région¹⁷², notre service d'enseignement est obligatoirement large. La période couverte concerne l'ensemble de la période contemporaine de la Révolution française à nos jours. Nos enseignements, cours magistraux et travaux dirigés, sont destinés aux différents niveaux depuis le Deug histoire jusqu'à la préparation des programmes des concours de recrutement des enseignants du secondaire.

Larousse-CNRS Editions, 2001, 657 p.

¹⁷¹ Sauver aussi les sciences humaines et sociales à l'Université, *Vingtième siècle, revue d'histoire*, juillet-septembre 2004, n° 83, p. 185-189.

¹⁷² L'équipe des contemporanéistes compte deux professeurs et cinq maîtres de conférences. A titre de comparaison, la structure des universités parisiennes — Paris I : 16 prof. et 25 mc ; Paris IV : 8 prof. et 12 mc — et des principaux centres en région : Aix-Marseille : 5 prof. et 6 mc , Lille 3 : 6 prof et 11 mc ; Lyon 2 : 10 prof et 6 mc. A ce titre, la situation dijonnaise est proche de celle de Metz, Besançon ou Angers (chiffres 2002-2003).

Nous avons progressivement eu l'opportunité de proposer des enseignements directement liés à notre spécialité de recherche, d'abord dans le cadre d'options, puis en Deug sous la forme d'un cours sur l'histoire culturelle de la France au XXe siècle. La mise en place du LMD à la rentrée 2004 a permis d'élargir l'offre en Master avec un cours, destiné aux historiens, historiens de l'art et musicologues, sur l'« Histoire des politiques et des institutions culturelles ». De plus, l'ouverture d'un Master professionnalisant, dirigé par Jean Vigreux, sur les « Archives des XXe et XXIe siècles européens : du papier au numérique » est l'occasion de proposer un enseignement sur les « Patrimoines du XXe siècle ».

Depuis 1996, nous avons dirigé des étudiants en maîtrise d'histoire contemporaine — de trois à cinq mémoires chaque année universitaire¹⁷³. Une concertation menée au sein de l'équipe des contemporanéistes permet un choix des sujets en fonction des souhaits des étudiants, des spécialités des enseignants-chercheurs et des programmes de recherches menés au sein de l'Institut d'histoire contemporaine. Depuis l'année universitaire 2003-2004, nous assurons, en co-direction, la direction de mémoires de DEA. Nous avons également été sollicité pour participer à des jurys de thèse, dans différentes disciplines des sciences de l'homme et de la société, quand les sujets croisaient nos domaines de recherche¹⁷⁴.

Ce mémoire de synthèse visait à présenter quinze ans de recherches. « L'histoire culturelle » a été le fil conducteur d'un parcours qui s'est efforcé d'équilibrer recherche et enseignement ; travaux individuels et enquêtes collectives ; recherches inédites et synthèses. Notre souci de diffusion a été constant, de même que la nécessité de ne pas s'enfermer dans les seules logiques disciplinaire et académique. Une autre tendance s'est affirmée : l'animation de recherches collectives nous a davantage mobilisée à partir du second versant des années 90. Le temps de soutenir une Habilitation à diriger des recherches nous semblait venu.

¹⁷³ Voir en annexe la liste des mémoires que nous avons dirigés.

¹⁷⁴ Michel FABIEN, *La querelle des Indystes et des Debussystes*, Université de Bourgogne, thèse de musicologie, 2000 (sous la direction de Daniel Durney) ; Xavier LAURENT, *La politique du patrimoine monumental d'André Malraux à Michel Guy (1958-1974)*, Ecole nationale des Chartres, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 2002 (sous la direction de Jean-Michel Leniaud) ; Stéphane DUFOUR, *La mise en valeur culturelle des lieux de culte catholique et de leur mobilier liturgique. Un paradigme de l'ambivalence entre culte et culture*, Université d'Avignon, thèse des sciences de l'information et de la Communication, 2003 (sous la direction de Daniel Jacobi).

ANNEXE N° 1

Liste des travaux dirigés

1-DURAND Isabelle, *Les MJC de Dijon et celle de Quétigny, de leurs origines à nos jours*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1997.

2-MULLER Pierre-Emmanuel, *La Sept - Arte GEIE, 1984-1998. Histoire, image et débat*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire 1998.

3-LEPAGE Hélène, *Le cinéma américain dans le quotidien "l'Humanité", 1966-1979. La critique communiste : aspects culturels et idéologies*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire 1998.

4-DUFOUR Stéphane, *Les gaullistes et la politique culturelle de l'Etat, 1969-1995*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1998.

5-HOUPLINE Marie, *La déconcentration culturelle : jalons pour l'histoire des Directions régionales des Affaires culturelles (1959-1977)*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1998.

6-VILTARD Virginie, *La décentralisation culturelle à Auxerre (1977-1990)*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1998. [en co-direction avec Annie Bleton-Ruget]

7-BRODT-VILAIN Coralie, *Les Annales de Bourgogne. Une revue d'histoire régionale entre érudition et professionnalisation, 1929-1999*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1999.

8-CALLAMAND Bruno, *Des images de la Nièvre de 1945 à nos jours. Représentations et perceptions d'une notion nivernaise*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1999.

9-VOIRIN Marie-Josée, *Les dénominations des voies publiques à Dijon de 1789 à 1915*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1999.

10-GAUDILLAT Olivier, *L'écomusée de la Bresse bourguignonne : une institution culturelle à vocations multiples, 1980-1998*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1999.

11-MAGNIEN Cédric, *L'évolution de la situation des auteurs dans le cinéma américain entre 1978 et 1997 à travers les articles des Cahiers du Cinéma*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1999.

12-PETIT Alexandra, *Les spectacles à Dijon au temps des Années folles, 1919-1929*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 1999.

13-LAMALLE Cécile, *La Maison de la culture de Chalon-sur-Saône (1960-1984)*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2000.

- 14-COULON Guillaume, *La politique culturelle de la municipalité de Chalon-sur-Saône de 1983 à 1995*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2000.
- 15-DENIS Denis, *Le Front national et la culture en Bourgogne*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2000.
- 16-DUMONT Stéphane, *"Pepi et Marina : du pop à l'amour conjugal" ou mentalités et modes de vie de la société espagnole à travers l'étude des films de Pedro Almadovar (1980-1990)*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2000.
- 17-TCHOU Amandine, *La prise de parole de la presse française face à la dissidence tchécoslovaque de 1968 à 1990. Étude de presse*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire 2000.
- 18-BELTRAMO Juliette, *Les politiques culturelles des villes de la banlieue dijonnaise : étude comparée de Quétigny et de Chenôve entre 1977 et 1995*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2001.
- 19-BLAISE Lucie, *Les presses d'université : un vecteur d'édition de recherche*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2001.
- 20-CHABAUD Sébastien, *Les étudiants des années 70 : une génération oubliée ? L'exemple de l'université de Paris XIII-Villetaneuse*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2001.
- 21-RAVRY Delphine, *L'engagement des intellectuels français dans le débat politique de la guerre d'Indochine : l'exemple du journal Franc-Tireur ; affirmation d'une certaine idéologie anticolonialiste et impérialiste*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine 2001.
- 22-MAILLARD Mathilde, *Les Rolling Stones, miroirs d'une société en évolution.*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2001.
- 23-DURAND Nathalie, *La réception critique du Néorealisme italien dans les Cahiers du cinéma et Positif de 1951 au début des années 1960*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2001.
- 24-VANEL Brice, *La contre culture à Troyes de Beuark à la Taupe 1968-1976*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2002.
- 25-BOFFFY Vincent, *La découverte du cinéma Japonais en France à travers les cahiers du cinéma*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2002.
- 26-GROS Marie-Béatrice, *Créer et animer une bibliothèque : le choix des communes de Marsannay-la-Côte, Saint-Appolinaire et Talant, 1968-2002*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2002.
- 27-LEVEQUE Solenne, *Les représentations de la pédophilie dans la presse écrite, 1970-2001*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2002.

- 28-LIEVAUX Claire, *Les critiques de la société de consommation en France, 1956-1974*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2002.
- 29-PONTAILLER François, *Ville, culture et lien social. Les volets culturels des procédures de développement social urbain mis en œuvre au sein du quartier des Grésilles à Dijon. De la procédure Habitat et Vie Sociale au Contrat de Ville, 1982-1999*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2003.
- 30-FERRAND Gaëlle, *La musique Pop/rock anglo-saxonne en France (1966-1974). Histoire d'un phénomène culturel importé*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2003.
- 31-LAUVERNIER Julie, *Archives, archivistes et archivistique. Les Archives de la Ville de Dijon et le développement des sciences historiques, 1833-1899*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2003.
- 32-GROSSIOR Marion, *Des réalisations plastiques au titre du 1 % à un patrimoine artistique d'établissement : l'exemple de l'Université de Bourgogne, 1974-2003*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire contemporaine, 2003.
- 33-MICHOT Frédéric, *Regards sur les premiers contacts franco-japonais et les débuts du cinéma japonais en France, 1895-1939*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2004.
- 34-BLANC Jean-Baptiste, *Le carnaval de Chalon-sur-Saône (1907-2004)*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2004.
- 35-ROY Thibault, « *Il n' a pas de censure en France !* » : *les grandes provocations d'un journal bête et méchant. L'expérience Hara-Kiri, 1960-1982*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2004.
- 36-HADIDA Stéphanie, *Les musées cantonaux dans l'Yonne, 1877-1895. Des musées au service de l'unité nationale*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2004.
- 37-BIARD Claire, *Jacques Copeau et l'expérience des Copiaus*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2004.
- 38-MACE Aude, *Dijon à la fin du XIX^e siècle : l'aménagement de la place Darcy, 1870-1880*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2004.
- 39-GAILLARD Marie-Lise, *Charles Oursel, conservateur de la bibliothèque municipale de Dijon. Esquisse biographique*, Université de Bourgogne, maîtrise d'histoire, 2004.
- 40-LAUVERNIER Julie, *Jalons pour une histoire des pratiques et des méthodes d'un archiviste dijonnais, Joseph Garnier 1815-1903*, Université de Bourgogne, DEA d'histoire, 2004. [en co-direction avec Annie Bleton-Ruget]

ANNEXE N° 2

Liste des travaux et publications

(les textes signalés par un astérisque figurent dans le volume 3 du dossier *L'Histoire culturelle en France*)

Travaux universitaires non publiés

1-*Municipalité et culture au XXe siècle : des Beaux-Arts à la Politique culturelle. L'intervention de la municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels. (1919-1995)*, Université de Bourgogne, thèse d'histoire, 1995, 1016 p., sous la direction de Pierre Lévêque.

Ouvrages

2. *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, Dijon, Bibliest-Université de Bourgogne, 1996. 129 p. [deuxième édition, revue et augmentée en 1998]
3. *La naissance des politiques culturelles et les « Rencontres d'Avignon » (1964-1970)*, Paris, La Documentation française-Comité d'Histoire du Ministère de la culture, 1997. 576 p.
4. *Société et culture en France depuis 1945*, Paris, Editions du Seuil, 1998. 96 p. collection « memo ».
5. *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles. France, XIXe-XXe siècles*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1999, 221 p.
6. *L'Etat et la culture en France au XXe siècle*, Paris, Le Livre de Poche, 2000, 250 p. collection « références »
7. *Aborder l'histoire*, Paris, Editions du Seuil, 2000, 96 p. collection « memo ».
8. *Les politiques culturelles en France*, Paris, La Documentation française, 2002, 640 p. collection « Retour aux textes »
9. *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004, 436 p. ; collection « Points-Histoire ». Série « L'Histoire en débats ». (à paraître).

Editions et directions d'ouvrages :

1. [avec Laurent Baridon]. *Gothiques. Le Moyen-Age bourguignon et ses relectures modernes et contemporaines*, Dijon-Paris, Editions Universitaires de Dijon/Histoire au Présent, 1992. 96 p. [*Sources, travaux historiques*, 1991, n° 27].
2. [avec Jacques Berlioz et Patrick Arabeyre]. *Vies et légendes de Saint Bernard : création, diffusion, réception*". Actes des rencontres de Dijon. 6 et 7 juin 1991, Cîteaux, Cîteaux, commentarii cistercienses, 1993, 384 p.
3. [avec Serge Reneau, Sylvie Rab et Loïc Vadelorge]. *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Paris, La Documentation française-Comité d'Histoire du Ministère de la culture, 1995, 238 p.
4. [avec Fanny Manceaux]. *La statue de Bonaparte à Auxonne. Une commande publique sous le Second Empire*, Auxonne, Lycée Prieur de la Côte d'Or, 1995, 32 p.
5. [avec Vincent Dubois]. *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture-La Documentation française, 1998, 456 p.
6. [avec Serge Wolikow]. *Où en est l'histoire du temps présent ? Notions, problèmes et territoires. Actes du colloque transfrontalier-Cluse, 25 septembre 1997*, Dijon, Université de Bourgogne, 1998, 102 p. (*Territoires contemporains*, n° 5, hors série).
7. *Lucien Hérard. Du syndicaliste enseignant au médiateur culturel. L'engagement à l'échelle d'une vie*, Chenôve, Les cahiers d'Adiamos, 2000, 126 p.
8. [avec Jean-Pierre Rioux], *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La Documentation française, 2000, 250 p.
9. [avec Vincent Dubois]. *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIXe-XXe siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture-La Documentation française, 2002, 431 p.
10. [avec Loïc Vadelorge], *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, 620 p.
11. *L'Invention du patrimoine en Bourgogne*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2004, 104 p.

Articles et contributions à des ouvrages collectifs :

1. Pouvoir municipal et commémoration. L'exemple du monument aux morts de Dijon. 1919-1924. *Les Annales de Bourgogne*. 1989. t. LXI. p. 141-154.
2. Plaidoyer pour une approche historique des "politiques culturelles municipales" (1884 à nos jours). *Sources, Travaux Historiques*. 1990. n°21. p. 31-45.

3. La place Saint-Bernard à Dijon. Lieu de mémoire ou enjeu politique ? XIXe-XXe siècles dans Jacques Berlioz. (dir.). *Saint Bernard en Bourgogne. Lieux et mémoire*. Dijon : Ed. du Bien Public, 1990. p. 156-160.
4. "Politique culturelle" et municipalité : un discours explicite ? L'exemple de Dijon. 1919-1989 dans J.-P. Rioux et J.-F. Sirinelli. (dir.). *Les Politiques culturelles municipales. Eléments pour une approche historique. Les Cahiers de l'IHTP*. septembre 1990. n°16. p. 11-40.
5. Une "politique culturelle" de Front Populaire ? La Municipalité Jardillier à Dijon. 1935-1940 dans *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui*. Paris : Ed. du CTHS, 1991. p. 355-369.
6. Dijon : Monument de la victoire et du souvenir dans *Monuments de mémoire. Monuments aux morts de la Grande guerre*. Paris : Secrétariat d'Etat aux Anciens combattants et aux victimes de guerre/La Documentation française, 1991. p. 82-89.
7. En marge d'un centenaire : Saint Bernard et la Municipalité de Dijon. Du héros à l'anti-héros. XIXe-XXe siècles. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*. 1991. n° 199. p. 385-395.
8. * "Les Heures Bourguignonnes" : une relecture communiste de l'histoire locale (1937-1939). *Sources, travaux historiques*. 1991. n° 27. p. 63-79.
9. * L'Edile, le Prélat et la mémoire. L'histoire mouvementée de la statue de Bossuet à Dijon. *Pays de Bourgogne*. juin 1992. n° 156 p. 1-6.
10. « La ville aux bourgeois sympathiques ». Le Dijon de Flora Tristan en 1844. *Pays de Bourgogne*. 1992. n° 158. p. 14-18.
11. * Saint Bernard : enjeu politique et idéologique ? Deux siècles de commémorations à Dijon. XIXe-XXe siècles dans P. Arabeyre, J. Berlioz et P. Poirrier. (Edité par). *Vies et légendes de Saint Bernard : création, diffusion, réception*. Actes des rencontres de Dijon. 6 et 7 juin 1991. Cîteaux : Cîteaux, commentarii cistercienses, 1993. p. 346-370.
12. * L'inauguration du Musée d'art moderne et d'art contemporain de Nice en 1990. *Vingtième siècle, revue d'histoire*. avril-juin 1993. n° 38. p. 62-72.
13. *Le Bicentenaire dans l'agglomération dijonnaise dans *La France des années 80 au miroir du Bicentenaire de la Révolution française. (lettre d'information n° 8)*. Paris : IHTP-CNRS, 1993. p. 4-24.
14. [avec Patrick Arabeyre]. Vies et légendes de Saint Bernard du XIIe siècle à nos jours. *Pays de Bourgogne*. mars 1994. n° 163. p. 27-29.
15. Le retour de la "Mère folle" et des fêtes carnavalesques à Dijon (1935-1939). Politique sociale, économique, culturelle ? dans A. Corbin, N. Gérome et D. Tartakowski. (dir.). *Les usages politiques des fêtes aux XIXe-XXe siècles*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1994. p. 377-389.

16. Le monument Pompon à Dijon (1937). *Pays de Bourgogne*. juin 1994. n° 164. p. 17.
17. Les politiques culturelles municipales des années soixante à nos jours : essai de périodisation. *Bulletin des bibliothèques de France*. 1994. n° 5. p. 8-15.
18. Une mémoire éclatée : la commémoration monumentale de la Seconde guerre mondiale à Dijon. *Pays de Bourgogne*. septembre 1994. n° 165. p. 21-25.
19. La genèse des politiques publiques en matière culturelle et le développement des relations contractuelles entre l'Etat et les collectivités territoriales dans *La mise en œuvre de la politique des conventions de développement culturel en Ile-de-France*. Paris/Bezons : DRAC Ile-de-France/Ville de Bezons, 1994. p. 15-27.
20. * [avec Loïc Vadelorge], La statuaire provinciale sous la Troisième République. Une étude comparée : Rouen et Dijon, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1995, n° 2, p. 240-269.
21. * Histoire du « Théâtre de Bourgogne ». Acte premier : sous le signe de Copeau (1955-1960). *Pays de Bourgogne*. juin 1995. n° 168. p. 1-6.
22. L'œuvre d'art comme document en Histoire : l'exemple du monument aux morts de Dijon dans G. Gaudin et J. Maréchal. (dir.). *Image et pédagogie en Histoire-Géographie*. Paris : CNDP, 1995. p. 17-36.
23. * Histoire du « Théâtre de Bourgogne ». Acte II : à la recherche d'une maison de la culture. (1961-1971). *Pays de Bourgogne*. septembre 1995. n° 169. p. 1-6.
24. La politique du livre et de la lecture en Bourgogne. Un paysage culturel renouvelé. *Bourgogne Côté Livre*. janvier 1996. n° 3. p. 4-5.
25. * Histoire du « Théâtre de Bourgogne ». Dernier acte : l'implantation dijonnaise. (1971-1995). *Pays de Bourgogne*. mars 1996. n° 171. p. 1-8.
26. « Politiques culturelles » locales et commémorations : le bicentenaire dans l'agglomération dijonnaise, *Territoires contemporains. Bulletin de l'Institut d'Histoire Contemporaine de l'Université de Bourgogne. (UMR-CNRS 5605)*, 1996, n° 3, p. 49-64.
27. * Le Musée des Beaux-Arts de Dijon et la politique culturelle de la ville dans Loïc VADELORGE. (Dir.), *Les musées de province dans leur environnement*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1996. p. 65-78.
28. From the Fine Arts to a Cultural Policy. The example of a regional capital in France : Dijon 1919 to 1995, *The european journal of cultural policy*, 1996, n° 2, p. 341-358.
29. Débats sur le ministère de la culture. 1987-1993 dans Michel WINOCK et Jacques JULLIARD (Dir.), *Dictionnaire des Intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996, p. 787-790. [Version actualisée dans l'édition de 2002, p. 954-958]
30. Changements de paradigmes dans les politiques culturelles des villes, *Hermès*, 1996, n° 20, p. 85-91.

31. L'histoire des politiques culturelles des villes. *Vingtième siècle, revue d'histoire*. janvier-mars 1997. n° 53. p. 129-146.
32. Les politiques culturelles dans *Le Musée et la bibliothèque : vrais parents ou faux amis ?* Paris, Bibliothèque Publique d'Information du Centre Beaubourg, 1997, p. 41-56. [traduction japonaise en 2003 : Tamagawa University Press]
33. Municipalité et culture au XXe siècle : des Beaux-Arts à la politique culturelle. (texte de la soutenance de thèse). *Territoires contemporains. Bulletin de l'Institut d'Histoire Contemporaine de l'Université de Bourgogne. (UMR-CNRS 5605)*. 1997. n° 4. p. 55-64 ; repris dans *Annuaire des collectivités locales. L'année de la recherche sur l'administration locale en France*, Paris, Litec, 1997, p. 757-766.
34. L'embellie de l'histoire culturelle, *Esprit*, juillet 1997, p. 196-200.
35. * Culture nationale et antifascisme au sein de la gauche française (1934-1939) dans S. Wolikow et A. Bleton-Ruget. (dir.). *Antifascisme et nation. Les gauches européennes au temps du Front populaire*. Dijon : EUD, 1998. p. 239-247.
36. * Les défis de l'histoire culturelle du temps présent : un terrain, des regards pluriels dans *Où en est l'histoire du temps présent ? Notions, problèmes et territoires. Actes du colloque transfrontalier-Cluse, 25 septembre 1997*, Dijon, Université de Bourgogne, 1998, p. 77-87.
37. Jean Vilar and the "Avignon Encounters". The birth of cultural Policies, 1964-1970, *The International Journal of Cultural Policy*, 1998, n° 1, p. 75-97.
38. * De l'expérience à l'exemplarité. Les élus locaux aux Rencontres d'Avignon (1964-1970) dans V. DUBOIS et P. POIRRIER. (dir.). *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*. Paris : La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1998. p. 255-279.
39. L'histoire des politiques culturelles locales. Une recension des travaux récents dans V. DUBOIS et P. POIRRIER. (dir.). *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècles*. Paris : La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1998. p. 413-433.
40. Des enseignements artistiques à l'éducation culturelle, *Revue IREG*, automne 1998, n° 6. p. 143-147.
41. Les territoires des affaires culturelles. Le développement du partenariat entre l'Etat et les villes, 1959-1999, *La Revue historique*, 1999, n° 612, p. 859-880.
42. L'histoire des politiques culturelles, *Bulletin d'information de l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche*, automne 1999, n° 19, p. 21-24.
43. La politique culturelle de la ville de Dijon de 1919 à 1995, *Les Annales de Bourgogne*, 1999, n° 1-2, p. 225-240.

44. * Tombeau pour Lucien Hérard. Le filtre de l'hommage : quand le médiateur culturel efface le militant dans P. POIRRIER (Dir.), *Lucien Hérard. Du syndicaliste enseignant au médiateur culturel. L'engagement à l'échelle d'une vie*, Chenôve, Les cahiers d'Adiamos, 2000, p. 111-120.
45. * Les pratiques culturelles au cours des années 1960 et 1970 dans J.-C. GROHENS et J.-F. SIRINELLI (Dir.), *Culture et action chez Georges Pompidou*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 123-138.
46. * Les musées des Beaux-Arts, les villes et l'Etat. Des années trente aux années quatre-vingt dans *L'art des collections. Bicentenaire du Musée des Beaux-Arts de Dijon*, Dijon, Musée des Beaux-Arts, 2000, p. 326-329.
47. * Le développement du partenariat entre l'Etat et les villes dans *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La Documentation française, 2000, p. 65-89.
48. Continuité culturelle, 1935-1958 dans E. de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 167-170.
49. Etudes et recherches dans E. de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 262-263.
50. Rencontres d'Avignon (1964-1970) dans E. de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 547-548.
51. Politique culturelle nationale/politiques locales dans E. de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 503-509.
52. Douste-Blazy (ministère) dans E. de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 214-215.
53. Chartes culturelles et conventions de développement culturel dans E. de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 116-118.
54. [avec Geneviève Gentil], La politique culturelle en débat. Quelques références dans E. de WARESQUIEL (Dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse-CNRS Editions, 2001, p. 627-647.
55. [avec Claudine Nachin-Poirrier], L'Etat et le patrimoine : deux siècles d'histoire, *Mémoire et patrimoine*, septembre-octobre 2002, n° 1, p. 20-25.
56. Le mythe de la décentralisation culturelle, *Connaissances des Arts*, novembre 2002, n° 599, p. 16.

57. [avec Loic Vadelorge], Histoire des politiques du patrimoine : une histoire à écrire, *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, 2002, n° 155, p. 32-34.
58. L'Etat et la dimension culturelle, *Les Cahiers français : Culture, Etat et marché*, janvier-février 2003, n° 312, p. 3-11.
59. [avec Loic Vadelorge], Les politiques du patrimoine : une histoire à écrire, *Culture et Recherches*, mars-avril 2003, n° 95, p. 4-5. [version actualisée du n° 56 ; téléchargeable à l'adresse : <http://www.culture.fr/culture/editions/r-cr/cr95.pdf>]
60. Heritage and Cultural Policy in France under the Fifth Republic, *International Journal of Cultural Policy*, 2003, n° 9-2, p. 215-225.
61. * L'évolution de la notion de patrimoine dans les politiques culturelles menées en France sous la V^e République dans H. ROUSSO (Dir.), *Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France*, Paris, Fayard, 2003, p. 47-61.
62. * Politiques culturelles et territoires : la contractualisation à l'épreuve. Les relations entre la ville de Dijon et l'Etat, des années soixante-dix à nos jours dans A. BLETON-RUGET, B. CARITEY et F. FORTUNET (Dir.), *Producteurs de territoires. Conjonctures, acteurs, institutions, XIX^e-XX^e siècles*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2003, p. 114-132.
63. Le paysage culturel de l'agglomération dijonnaise : un siècle de mutations dans *Dijon et la Côte d'Or. Un regard de l'Académie des sciences arts et belles-lettres sur le 20^e siècle*, Dijon, Editions du Bien Public, 2003, p. 164-166.
64. * Politique affichée/Politique discutée. Patrimoine versus tout culturel (1981-1993) dans Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE (Dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, p. 573-592.
65. * Politiques du patrimoine et politique culturelle dans Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE (Dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, p. 593-598.
66. Pour une analyse localisée de l'histoire du patrimoine dans Philippe POIRRIER (Dir.), *L'Invention du patrimoine en Bourgogne*, Dijon, MSH de Dijon-Editions universitaires de Dijon, 2004, p. 7-18.
67. * Dijon : l'affirmation d'une politique patrimoniale dans Philippe POIRRIER (Dir.), *L'Invention du patrimoine en Bourgogne*, Dijon, MSH de Dijon-Editions universitaires de Dijon, 2004, p. 50-68.
68. * La culture en campagne : de l'atonie à la mobilisation antifasciste. Politique culturelle et débat public en France lors des élections de 2002, *French Cultural Studies*, juin 2004, n° 15-2, p. 174-189.

69. * French Cultural Policy in Question, 1981-2003 dans Julian BOURG (Dir.), *After the Deluge, New Perspectives on Postwar French Intellectual and Cultural History*, Lanham Md., Lexington Books, 2004, p. 301-323.
70. * La notion de politique culturelle en France dans Charles-Louis FOULON (Dir.), *André Malraux et le rayonnement culturel de la France*, Bruxelles, Complexe, 2004, p. 303-313.
71. * Les musées dans Guy SAEZ (Dir.), *Institutions et vie culturelles*, Paris, La Documentation française, 2004 (à paraître).
72. Le ministère de la Culture : entre « refondation » et désenchantement, 1993-2004 dans Guy SAEZ (Dir.), *Institutions et vie culturelles*, Paris, La Documentation française, 2004 (à paraître).
73. Le rôle social des historiens en France, *Les Cahiers d'histoire* [Université de Montréal], automne 2004 (à paraître).
74. L'oubli historiographique : la postérité historique de Gaston Roupnel dans Annie BLETON-RUGET (Dir.), *Le temps des sciences humaines, Gaston Roupnel et les années trente, Actes du colloque international de Dijon*, Dijon, Société des Annales de Bourgogne, 2004. (à paraître).